

# PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 30 du mois de juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juillet, se réunit au lieu extraordinaire de ses séances, dans la salle municipale du Forum, sous la présidence de Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Présents :** Monsieur POMAREZ Frédéric, Maire

Madame CASSAGNE Christine, Monsieur PUJOS Daniel, Madame DELEST Marie-France, Monsieur SERVETO Yves, Madame OLHASQUE Annabel, Monsieur CAULE Thierry, Madame MAS Muriel, Monsieur PERSILLON David (adjoints)

Madame BOUVILLE Josée, Monsieur BADET Gilbert, Madame CALAND Marie-Christine, Monsieur ALQUIER Ivan, Monsieur COURREYAN Serge, FORTINON Xavier Madame PERIER Michèle, Monsieur LARGE Daniel, Madame LARRERE Dominique, Madame POUYDEBASQUE Florence, Madame WEBER Sophie, Monsieur DARMANTHE Corentin, Monsieur PONS Guy, Monsieur CONSTANS Pierre, Madame AMESTOY Katia, Monsieur BOURDENX Arnaud, Madame DESCLOQUEMANT Sandrine, Madame BOURREL Elodie, Madame ANDUEZA Chloé (conseillers municipaux)

**Absents excusés :**

Madame Dominique LARRERE donne pouvoir à Madame Marie-Christine CALAND

**Absente :**

Madame Morgane JOUARET

Secrétaire de séance : Monsieur CAULE Thierry

Les procès verbaux des séances des 04 juillet 2020 et 13 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe donc à l'examen des différents points après avoir au préalable informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire :

« La décision 20-026 est un avenant pour la navette Mimiz'Bus pour mettre les logos sur le bus pour un montant de 72 euros.

Deux autres avenants de marchés ont été signés par monsieur Plantier et envoyés en préfecture mais ne peuvent pas faire l'objet d'une décision de ma part. Cela concerne un avenant pour le marché de la passerelle Gombaud avec la société Lavoine et un avenant pour le marché des rues de la plage avec Lafitte TP.

Vous trouverez sur table pour le point 9, la liste des subventions aux associations pour 2020.

L'ordre du jour de ce conseil est copieux ; nous allons devoir faire en une séance ce qui aurait pu se faire en trois fois en finances : adopter le compte de gestion, le compte administratif, les budgets et entre les deux un Débat d'Orientation Budgétaire.

Nous allons également innover ; nous allons projeter des documents et des chiffres à l'appui de nos propos concernant ces différents documents. »

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes
- 2 - Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3 - Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 4 - Vote des durées d'amortissement des matériels acquis en 2019
- 5 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020
- 6 - Vote du budget primitif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes

7 - Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

8 - Montant et majoration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux – 2 votes distincts

9 – Subventions aux associations 2020

10- Arènes – « Landes Emotions » - Tarif de location

11 - Médiathèque – Programme d'animation pour l'année 2020.

12 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section P n°280 – Route de Baleste lieu-dit Les Gueigs - Retrait de la délibération du 26 septembre 2019

13 - Demande d'autorisation de défrichement parcelles L n° 43-44 lieu-dit Carquebin

14 – Convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG40 - Mise à jour du PCS et du DICRIM – Mise en place d'exercice d'appropriation des documents

15- Convention d'adhésion au groupement de commandes dédié à la fourniture de divers équipements et produits d'hygiène lié à la crise sanitaire – Conseil Département des Landes/CDG40/AML/MUTUALITE FRANCAISE

16- Composition des commissions et désignation des délégués au sein des organismes extérieurs :

- Commission Communale Des Impôts (CCID)
- Commission d'accessibilité aux personnes handicapées
- Syndicat mixte de protection du littoral landais

Monsieur le Maire :

« Je laisse la parole à Yves Serveto qui va nous faire l'approche du compte de gestion pour l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes. »

## **1 – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes**

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : Unanimité

Questions/Observations : Néant



Monsieur SERVETO :

« Monsieur le Maire et chers collègues bonsoir.

Comme l'a dit monsieur le Maire, ce soir est une séance marathon, trois séances en une puisque nous allons aborder comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2019, le Débat d'Orientations Budgétaires qui nous permet de mesurer la situation de la commune et de se préparer au vote de l'année suivante puis le budget 2020 de la commune et des différents budgets annexes.

## Séance du 30 juillet : Marathon budgétaire « Calendrier bousculé - 3 séances en une »

- ▶ COMPTES de GESTION et COMPTES ADMINISTRATIFS de l'année 2019
- ▶ DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- ▶ BUDGET 2020 - Budgets annexes et Budget de la Ville pour 2020

Habituellement les comptes de l'année précédente sont votés en février ou début mars avant le vote du budget de l'année. Cette année nous sommes en année électorale, l'équipe en place vote ses comptes pour dire sa situation financière avant le scrutin. C'est ce qui se fait d'usage dans l'ensemble des communes.

L'équipe en place, par contre, n'engage pas en général le budget pour la nouvelle équipe et elle attend les élections municipales sauf pour les dépenses courantes.

Ici à Mimizan le choix qui a été fait est de ne pas présenter les comptes en début d'année et avant le scrutin donc nous ne connaissons pas jusqu'à ce jour les comptes de l'année 2019 et comme on le verra en cours de séance, les crédits 2020 ont toutefois été engagés sur des montants assez importants.

## L'année 2020 est particulière .....pour plusieurs raisons

- ▶ HABITUELLEMENT les comptes de l'année précédente sont votés en février ou début Mars, avant le vote du budget de l'année
- ▶ En Année électorale,
  - ▶ L'équipe en place vote ses comptes pour dire sa situation financière avant le scrutin
  - ▶ L'équipe en place n'engage pas le budget pour la nouvelle équipe, elle attend les élections municipales (sauf pour les dépenses courantes)

.....**ICI, à MIMIZAN, un autre choix a été fait,  
NE PAS PRESENTER LES COMPTES DE 2019  
Et comme on le verra en cours de séance, les crédits 2020 ont été engagés**

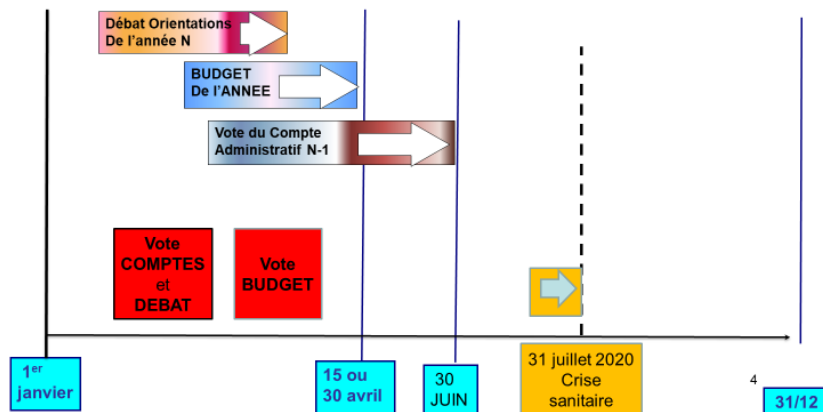
Si on regarde ce qu'est un calendrier budgétaire, une année civile se déroule donc du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Habituellement on s'impose dans les collectivités en application du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) de faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), tout simplement se poser les questions sur la situation de la commune, l'évolution de la population, la situation budgétaire et si les mouvements démographiques ont fait certaines choses, cela va permettre de réfléchir à l'avenir de la commune, au tissu économique et cela permet donc de bien préparer le budget de l'année suivante.

Ce DOB doit donc se faire impérativement dans les deux mois qui précèdent le vote d'un budget. Et donc à partir de là, on peut voter le budget de l'année. Ce budget doit être voté avant le 15 ou le 30 avril, selon que l'on est en année d'élection.

On a un compte administratif, c'est le point des comptes de l'année précédente. On a jusqu'au 30 juin en année normale pour le présenter sachant que les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) donc le Trésor Public a jusqu'au 30 mai pour présenter ce que l'on appelle le Compte de Gestion puisque le Trésor Public va tenir la comptabilité en partie double de ce que fait le maire en tant qu'ordonnateur des dépenses et des recettes.

Cette année qui est une année un peu particulière, la loi d'urgence dans différentes directives qui ont suivies, a permis que l'on vote le compte administratif, que l'on fasse le DOB et que l'on vote le budget de l'année avant le 31 juillet. C'est donc ce que nous faisons ce soir en une seule séance.

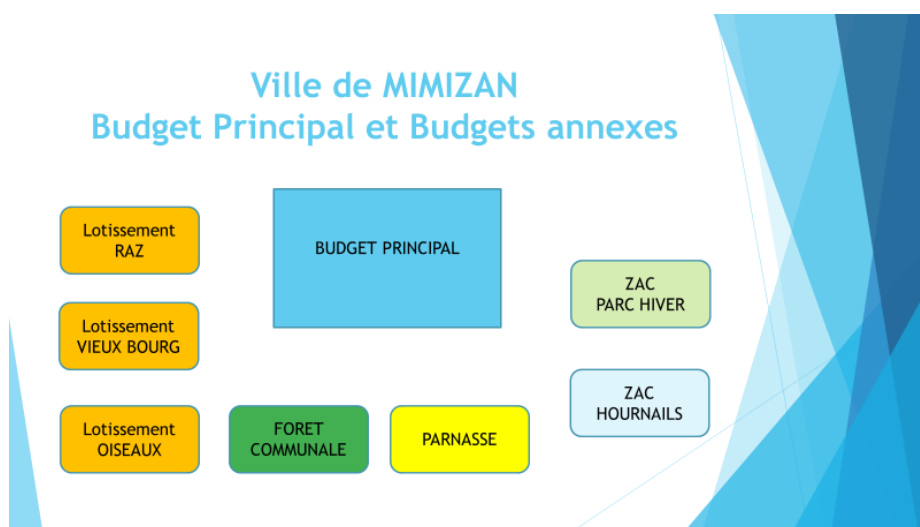
## Le CALENDRIER budgétaire modifié en 2020



Ce que je vais souligner c'est qu'habituellement ici sur la commune de Mimizan, le vote des comptes et le DOB se faisaient toujours avant le vote du budget avant le 15 ou le 30 avril. Une petite précision : dans la mesure où le compte de gestion et le compte administratif sont le résultat des comptes au 31 décembre 2019, ce que font les services du Trésor Public c'est de communiquer pour le 31 janvier ou pour la première semaine de février les balances, les fiches financières. Ce sont les préconisations de la loi de 1996 et de 1997 sur la M14 qui incite les trésoreries à boucler très vite les comptes des collectivités pour que justement dans les collectivités on ait tous les éléments très tôt pour préparer nos budgets.

C'est pour cela qu'habituellement tous les comptes se votaient en début d'année, et ils auraient pu pour l'année 2019 se voter en février ou avant le 15 mars ou avant cette malheureuse date du 16 ou du 17 mars 2020.

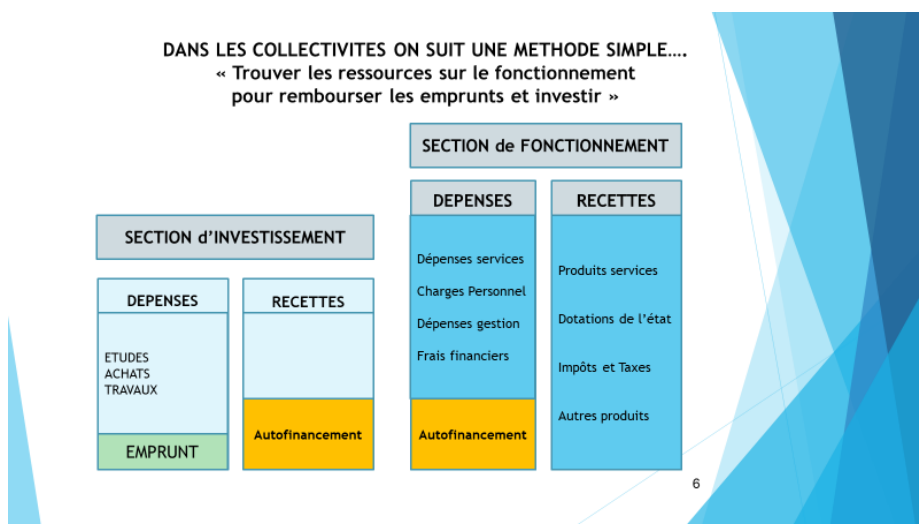
Comment s'articule le budget de la commune de Mimizan ? C'est tout simplement un budget principal où l'on va retrouver l'ensemble des dépenses et des recettes. Et puis il y a toute une série de budgets annexes : lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg et le lotissement des Oiseaux. Il y a ensuite deux budgets un peu particuliers qui sont le budget annexe de la forêt communale et du Parnasse. Enfin on a la ZAC du Parc d'Hiver et la ZAC des Hournaills.



Pourquoi avons-nous des budgets annexes ? Tout simplement parce que sur ces budgets annexes, ce sont des activités que l'on ne fait pas habituellement dans une collectivité publique et donc on va s'imposer ces domaines parce que dans un lotissement on va acheter des terrains, on va faire des travaux de viabilisation, c'est la mission ou le travail entre guillemets de promoteurs privés en règle générale. Mais sur une commune on peut s'intéresser à ces domaines d'activités, on va nous imposer d'individualiser les recettes et les dépenses sur ce budget annexe parce que l'on va s'appliquer des règles spécifiques en matière fiscale que se soit l'impôt sur les sociétés, la TVA,...

Pour la forêt communale et le Parnasse, ce sont des activités où il y a d'autres intervenants. Pour ce qui est de la ZAC du Parc d'Hiver et de la ZAC des Hournaills, il y a des croisements de financement, il y a aussi des promoteurs privés, il peut y avoir des aménageurs, ... C'est pour cela que l'on individualise les dépenses et les recettes sur des budgets annexes.

Ensuite, juste avant d'aborder les comptes administratifs et les budgets de la commune, un point pour les nouveaux élus sur comment se fait un budget.



Pour un budget, si on regarde l'écran, on part de recettes et parce que l'on a une masse de recettes, on peut dépenser une masse équivalente de dépenses. C'est ce que l'on appelle la section de fonctionnement, le quotidien de la collectivité. Parmi les recettes, on va trouver les produits des services, c'est-à-dire la cantine, la restauration, le centre de loisirs, les droits d'occupation du domaine public,... Puis après on a les dotations de l'Etat qui correspondent aux compétences obligatoires qu'ont les communes ; après on a les impôts et les taxes, les fameuses trois taxes (taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) – et bientôt il n'y en aura plus que deux – et la taxe sur l'électricité et les droits de mutation chaque fois que l'on va chez le notaire, puis on a des produits divers.

Avec l'ensemble de ces recettes on va se dire que l'on va pouvoir dépenser pour le fonctionnement classique des services, l'entretien de la commune, le fonctionnement des écoles, le fonctionnement du centre de loisirs, l'entretien de la voirie.

Il y a ensuite la grosse masse des dépenses de personnels qui représente en règle générale un peu plus de 50 pourcent des dépenses ; il y a également les dépenses de gestion où l'on va individualiser les indemnités des élus, les subventions que l'on donne aux associations mais aussi divers concours comme la participation aux services incendie et de secours, les subventions au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Il y a ensuite les frais financiers, ce sont les intérêts des emprunts que l'on doit payer sur notre fonctionnement.

Quand on compare la masse des recettes et la masse des dépenses, le but est de ne pas trop dépenser en fonctionnement pour pouvoir garder de l'argent pour s'autofinancer. Cet autofinancement va devenir une recette d'investissement. Et parce que j'ai une recette d'investissement, je vais pouvoir rembourser l'emprunt que je dois aux banques parce que par le passé j'ai fait des travaux, j'ai fait des achats et donc forcément en tant que particulier j'ai du capital à rembourser aux banquiers.

Si on voit que cet autofinancement est plus important que ce que l'on doit aux banquiers, on va pouvoir investir. Si on rajoute différentes recettes, on va pouvoir faire des dépenses en face pour des études, des achats et des travaux ; c'est la section d'investissement.

Là, la distinction qu'il faut bien faire est que le fonctionnement, c'est notre quotidien, il ne reste plus rien une fois que l'on a payé les choses. Par contre en investissement, chaque fois que je vais dépenser, je constitue l'actif ou le patrimoine de la collectivité parce que je fais une route, parce que je fais un lotissement, parce que je construis une école,... Il reste un bien dans la collectivité qui a une valeur.



# POINT 1

## APPROBATION COMPTES de GESTION 2019

*Nous abordons donc maintenant le compte de gestion.*

*En effet au terme d'un exercice budgétaire, le comptable public représenté ici à Mimizan par la trésorière principale madame Morin ainsi que son successeur à compter du 31 juillet 2020, monsieur Xavier Benès doit donner à l'ordonnateur – le maire – avant le 30 mai de l'année N+1 l'état des dépenses et des recettes retracé par des écritures des comptes du Trésor Public.*

*Le comptable est aussi celui qui va vérifier les différentes écritures mais aussi tenir l'actif de la collectivité et en même temps il sera le banquier puisque c'est lui qui mettra au paiement les différents mandats que fera le maire mais c'est aussi le Trésor Public qui va recouvrer les différentes recettes que l'on aura dans le budget.*

*Quels sont les différents comptes de gestion que nous avons ? Nous est présenté par madame la trésorière municipale le compte de gestion de la ville de Mimizan budget principal. Nous constatons dans les écritures du comptable un résultat de fonctionnement de 361 545.11 €, un résultat d'investissement de 373 891.18 € soit un résultat de 735 436.29 €. Est précisé que sur ce document ne figurent pas les Restes à Réaliser (RAR) de la collectivité.*

*Les différents budgets des comptes annexes sont ensuite égrénés :*

*- Budget annexe de la forêt de Mimizan :*

*Fonctionnement = 339 681.32 €*

*Investissement = - 29 191. 68 €*

*Excédent = 310 489.64 €*

*- Budget annexe du Parnasse : il n'y a pas d'écriture puisque c'est un budget qui s'équilibre avec la subvention de fin d'année du budget principal.*

*- Budget annexe de la ZAC des Hournaills :*

*Fonctionnement = - 430 251.57 €*

*Investissement = 789 359.00 €*

*Excédent = 359 108.33 €*

*-Budget annexe du lotissement des Oiseaux :*

*Fonctionnement = 133 771.12 €*

*- Budget annexe du lotissement du Raz, budget clôturé en 2019 qui dégage un excédent versé au budget principal de 142 804.65 €*

*- Budget annexe du lotissement du Vieux Bourg, budget clôturé en 2019 qui dégage un excédent versé au budget principal de 23 212.28 €*

*- Budget annexe de la ZAC du Parc d'Hiver :*

*Investissement = - 788 592.69 €*

*Soit un besoin de financement de 788 592.69 €*

*Je précise que ce dernier budget annexe a été ouvert le 19 décembre 2019 afin de matérialiser à la fois un terrain vendu par la commune au budget annexe et ensuite le paiement par le budget annexe des frais d'études et honoraires sur cette opération. C'est un budget qui était équilibré en prévision par un emprunt de 790 000 € qui n'a pas été tiré au 31 décembre 2019. C'est pour cela que nous avons un déficit.*

*Monsieur le Maire et chers collègues, les comptes de gestion que nous venons d'examiner sont la traduction des écritures comptables de la collectivité de Mimizan dans les comptes du Trésor Public, dépenses et recettes*

présentées par Monsieur le Maire de Mimizan en tant qu'ordonnateur et qui ont été prises en charge par les services de madame la trésorière principale municipale.

Hors RAR, on note bien les budgets en excédent et le budget de la ZAC du Parc d'Hiver en déficit pour un peu plus de 788 000 €.

« Soit nous faisons un vote séparé, soit nous faisons un vote global. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire :

« Je propose pour le compte de gestion de faire un vote global comme nous sommes d'accord et que nous avons une conformité entre le compte administratif et le compte de gestion. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 pour la commune et les budgets annexes : lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg, lotissement des Oiseaux, exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, ZAC du Parc d'Hiver, et par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**



## **2- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes**

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote :

- budget principal = CONTRE 21, POUR 7 (opposition),
- budgets annexes : ZAC des Hournails, ZAC du Parc d'Hiver = CONTRE 21, POUR 7 (opposition)
- budgets annexes : lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg, lotissement des Oiseaux, Parnasse = UNANIMITE
- budget annexe : exploitation forestière = ABSTENTIONS 21, POUR 7 (opposition)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX, Xavier FORTINON

Monsieur SERVETO:

*“Je vous propose que l'on commence par les budgets annexes du compte administratif puis on finira par le budget principal de la commune.*

Compte administratif du lotissement du Raz:

**Les dépenses réelles** s'élèvent à **176 904.76 €**. Parmi elles, on trouve le reversement au budget principal de la commune de l'excédent dégagé d'un montant de 151 095.31 € (chapitre 65).

**Les recettes réelles** s'élèvent **34 100 €** et sont constituées par la dernière vente de terrain, celle concernant le lot n°2 (chapitre 70)

L'exercice 2019 a donc vu la clôture de ce budget (toutes les opérations ayant été passées), entérinée par la délibération du 26 Septembre 2019.

*Je propose de voter avec un avis favorable sur ce budget annexe.”*

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : lotissement du Raz**

**UNANIMITE**

“Compte administratif du lotissement du Vieux Bourg:

**Les dépenses réelles** s'élèvent à **76 209.78 €**. Parmi elles, on trouve le reversement au budget principal de la commune de l'excédent dégagé d'un montant de 67 517.28 €.

**Les recettes réelles** s'élèvent **52 997.50 €** et sont constituées par la dernière vente de terrain, celle concernant le lot n°1 (chapitre 70).

L'exercice 2019 a donc vu la clôture de ce budget (toutes les opérations ayant été passées), entérinée par la délibération du 26 Septembre 2019.

*Je propose d'émettre un avis favorable sur ce budget annexe.”*

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : lotissement du Vieux Bourg**

**UNANIMITE**

“Compte administratif du lotissement des Oiseaux:

**Les dépenses réelles** s'élèvent à **6 626.64 €** et sont constituées principalement par des versements d'honoraires (notaires pour 926 €, géomètre pour 5250 €) et le solde du marché Eaux usées/AEP (450€).

**Les recettes réelles** s'élèvent à **35 750 €** et correspondent à la vente du lot n°7 (chapitre 70).

La section de fonctionnement dégage un excédent de 133 771.12 € qui sera reporté au R002 au budget primitif 2020.

*Ce budget peut être clôturé ; en effet aux 133 771.12 € de fin 2019 va s'ajouter la recette d'un lot rentrée en janvier 2020 pour 36 125 €.*

*D'ailleurs dans la préparation de ce budget 2020 l'équipe municipale précédente avait prévu de récupérer l'excédent à hauteur de 169 800 € au compte 7551 du budget de la commune.*

*Ce budget étant excédentaire à la fin de l'année, je propose d'émettre un avis favorable. »*

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : lotissement des Oiseaux**

**UNANIMITE**

“Compte administratif du budget de la forêt:

*C'est avant tout une superficie de 1 200 hectares, 800 hectares en régie directe c'est à dire entretenue et suivie par les services municipaux et environ 393 hectares qui sont suivis par l'ONF.*

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Elles s'élèvent à **183 647.27 €**.

**Les charges générales (chapitre 011)** totalisent un montant de **21 604.34 €**.

Elles intègrent outre les charges courantes d'achat de vêtements de travail, petit matériel, entretien de matériels roulants, diverses cotisations (2 326.82 €), des frais d'assurance (4 246.46 €), des frais de garderie ONF (7 353.20 €), ainsi que des travaux de nettoyage de certaines parcelles (1 680 €), (chapitre 011).

Le chapitre 65, « **autres charges de gestion** » est constitué exclusivement par le reversement de l'excédent de **140 000 €** au budget général de la Ville.

*Pour mémoire sur les années 2017 = 150 000 € ; 2018 = 75 400 € ; 2019 = 140 000 €.*

*Chaque année les ventes de bois sont intéressantes pour des dépenses de fonctionnement faibles.*

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Elles s'élèvent à **521 804.85 €** (hors excédent reporté) et sont majoritairement constituées par des ventes de bois.

Une projection sur 2020 laisse espérer une vente de coupe de bois entre septembre et octobre pour 99 000 € et sur 2021, en application du plan forestier, serait prévue une vente aux alentours de 140 000 €.



S'agissant de la section investissement de ce budget, on trouve un total de recettes de 22 227.96 € pour des dépenses de 54 386.54 €

#### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Elles sont composées par des opérations d'ordre (amortissements) pour 21 806 € et des opérations patrimoniales pour 421.96 €.

L'exercice se termine sur un excédent de fonctionnement de **339 681.32 €** et un déficit d'investissement de **29 191.68 €**.

Il vous est donc proposé de reporter un excédent de fonctionnement de **339 681.32 €** sur l'exercice 2020 au R002 et un déficit d'investissement de **29 191.68** au D001.

#### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Elles sont constituées par :

- L'élaboration d'une cartographie forestière pour 9 985.80 €
- Des travaux de broyage et débroussaillage pour 11 271.75 €
- L'acquisition de 2 bennes grande dimension pour 23 880.75 €
- L'achat d'une tronçonneuse, une auto-laveuse et un broyeur pour 7 804.98 €

*En interrogeant le compte de ce budget annexe, et en regardant son inventaire, ce budget annexe compte des matériels, des tracteurs, pick-ups pour aller dans la forêt.*

*Je me suis intéressé à cette facture de 23 880.75 €. Il se trouve que l'intitulé de la facture placée sur ce budget annexe correspond à deux « Can-Am » commandés en mars 2019 et achetés sur ce budget annexe.*

*Or ces « Can-Am » sont utilisés sur les plages donc dépendent du budget principal.*

*Je me suis rapproché du service qui suit la forêt et j'ai demandé si sur l'année 2019 et si depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à ce jour, ces véhicules « Can-Am » avaient ponctuellement été au moins travailler sur la forêt. La réponse a été « non ».*

*Puisque la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est dans nos murs, je pense que nous aurons une observation et une interrogation sur l'imputation à l'inventaire de ce budget annexe. On nous demandera très certainement de réimputer sur le bon budget l'achat de ces deux buggys de plage sauf à faire la démonstration que ces véhicules, en dehors de la saison de plage, peuvent servir à des activités sur le budget de la forêt. Je tenais à apporter cette précision.*

Y a-t-il des questions ? »

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur BOURDENX :

« Juste une précision effectivement, les deux services étaient bien sûr au courant comme vous l'avez sous-entendu ou imaginé, pour que ces deux véhicules puissent fonctionner toute l'année avec une double utilité. J'entends le côté technique mais sur le fond c'était pour qu'effectivement les buggys ne restent pas ou qu'en forêt l'hiver ou que sur la plage l'été. C'était l'objectif des deux services et l'idée était partagée par les deux services. »

Monsieur SERVETO :

« Je vous propose de vous abstenir sur ce budget annexe. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire :

« Je vais faire un petit commentaire.

C'est vrai que ces engins de plage sur le budget de la forêt, ça fait quand même un peu désordre. Comme nous avons la CRC dans nos murs, je propose de s'abstenir sur ce compte administratif. »

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : exploitation forestière**

**ABSTENTIONS = 21**

**POUR = 7 (opposition)**

**«Compte administratif du budget du Parnasse:**

*L'activité principale de ce budget est la billetterie pour les spectacles, théâtre et cinéma.*

*Pour 2019, la recette de billetterie est de 194 000 € sur les 404 513 € de recette; la différence provient de la subvention d'équilibre de 206 936 € du budget principal.*

**Les dépenses et recettes s'élèvent à : 404 513.19 €**

Elles se décomposent ainsi :

**THEATRE :** Les dépenses du théâtre s'élèvent à 255 559.03 € alors que les recettes atteignent 56 385.46 €. Il en résulte un déficit de 199 173.57 €.

Le **CINEMA** a pour sa part des dépenses de 148 954.16 € pour des recettes de 141 191.92 €, occasionnant ainsi un déficit de 7 762.71 €.

*La subvention d'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de ce budget annexe atteint donc 206 936.28 €.*

*Ce budget permet quand même d'avoir une activité sur la commune. Le budget principal assise ce budget annexe.*

*Il est important d'individualiser les recettes et les dépenses pour suivre une analytique.*

*Cette subvention d'équilibre est en augmentation de 11 577.83 € par rapport à l'exercice 2019. Pour mémoire, l'inscription au BP 2019 était de 208 837 €. Pour l'année 2020, nous verrons que ce budget sera un peu perturbé avec les effets de la crise.*

*S'il n'y a pas de questions, je propose d'émettre un avis favorable sur ce budget annexe."*

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : Parnasse**

**UNANIMITE**

**"Compte administratif du budget de la ZAC des Hournails:**

*Cette opération de ZAC suivie par Néocité est composée de plusieurs tranches et présente encore au 31 décembre 2019 deux lots destinés à la vente pour 903 760.00 € HT*

*Le lot 21 pour 662 860.00 € à Proméo Patrimoine, délibération de juillet 2019; le produit de la vente est entré en trésorerie en juin 2020. Ceci a fait du bien à la trésorerie de la commune.*

*Le lot 22 estimé à environ 240 900.00 € pourrait rentrer en octobre; c'est la SA Patrimoine Languedocienne sur une délibération de juillet 2019. Nous allons attendre le mois d'octobre, cela fera peut-être un plus dans la trésorerie.*

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 557 484.29 €**

Elles sont constituées principalement par :

Des travaux divers pour	5 043.60 €
Des travaux réalisés par les Espaces Verts pour	14 809.00 €
Des travaux de plantation pour	50 191.44 €
Des fonds de concours au Sydec pour	57 556.92 €
Des travaux EU, AEP, Défense civile pour	8 405.00 €
Du matériel divers pour	26 615.03 €
Des honoraires pour la MO de la ZAC pour	72 933.91 €
Des honoraires divers pour	34 661.45 €
Des honoraires de MO pour la création de 2 aires de stationnement pour	7 167.70 €
Des travaux pour l'aménagement de 2 aires de stationnement pour	148 794.23 €
Des insertions pour avis de marché pour	341.00 €
Des frais financiers pour	16 369.77 €
Des ajustements de TVA pour	0.52 €
Un reversement partiel au budget de la Ville en DM pour	114 594.72 €

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 638 €.** Elles correspondent à des participations constructeurs sur certains lots.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

En Investissement, apparaît en opérations réelles le remboursement du capital pour 33 241.18 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 12 638 € qui sera reporté au R002 du budget primitif de 2020.

La section d'investissement dégage pour sa part un excédent de 346 470.33 € qui sera reporté au R001 du budget primitif 2020.

Le tout est lié à un emprunt qui, au 31 décembre 2019, est de 789 359.90 € de capital à rembourser sur ce budget annexe.

*Il faut garder ceci en mémoire car à un moment donné quand tous les lots seront vendus et que tous les travaux seront terminés, il faudra se poser la question par rapport aux excédents sur ce budget. Quelle décision prendra la collectivité par rapport aux excédents, par rapport au capital restant, ... ?*

*Avec l'excédent de près de 350 000 €, avec les recettes qui vont rentrer au mois d'octobre, on pourrait arriver globalement à 1 200 000 € de recettes ou d'excédent. Il faudra se poser certaines questions à ce moment-là.*

*Reste sur ce budget de ZAC des Hournails, une parcelle de terrain, le lot 29 qui est à estimer, je n'ai pas le chiffre.*

*Il est proche du casino donc quelle destination sur ce lot ?*

*A la destination du terrain s'ajoutent les questions de l'emploi des excédents, du remboursement du capital.*

*Par rapport à l'ensemble de ces éléments, et devant la question du remboursement du restant du capital dû, des travaux peut-être encore à faire, de la destination de la dernière parcelle et sur l'incertitude de la rentrée au mois d'octobre, je vous propose de voter contre ce budget annexe. »*

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

Monsieur le Maire :  
« Une précision, sur les parcelles 21 et 22, les permis ont déjà été accordés. »

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe : ZAC des Hournails**

**CONTRE** = 21  
**POUR** = 7 (opposition)

Compte administratif du budget de la ZAC du Parc d'Hiver

*«Ce budget annexe a été créé le 19 décembre 2019. Il s'agit de la matérialisation d'un patrimoine constitué de terrains vendus par la commune, budget principal, d'une valeur de 259 656 €.*

**Les dépenses réelles** s'élèvent à **788 592.69 €** et sont constituées par le transfert des terrains du budget principal vers le budget annexe (259 656.30 €) ainsi que le remboursement des études payées initialement par la ville (528 936.39 €) sur les années 2017 à 2019 avant la création à proprement parler du budget. Honoraires et travaux, c'est réfléchir au projet sur ce site.

Les dépenses et recettes d'ordre constituent des opérations de stocks.

**La section d'investissement** dégage un **déficit de 788 592.69 €** qui sera reporté au D001 au budget primitif 2020.

Quant à la section de fonctionnement, elle ne dégage ni déficit ni excédent à la fin de 2019.

*Ce budget annexe a fait une inscription de crédit pour un emprunt de 790 000 € non concrétisé au 31 décembre 2019 en attente potentielle de vente ce qui donne un déficit sur ce budget annexe de 788 592.69 €. La commune a rentré une recette – c'est un jeu d'écriture – de 788 592.69 €, c'est la même trésorerie.*

*A noter que ces derniers mois et tout récemment juste avant le second tour des municipales, des compromis de vente ont été signés.*

*Nous aborderons ce sujet au titre du budget 2020.*

*Ce qu'il faut retenir sur ce compte administratif, est que c'est un compte en déficit constitué par la valeur des terrains et les frais d'études et d'honoraires.*

*Au terme de l'exercice 2019, un réel plan de financement a-t-il été soumis à l'assemblée ? C'est la question que je me pose. La compensation pour le défrichement a-t-elle été prévue ? Et le fait de se servir de la trésorerie de la commune pour payer, entre 2017 et 2019, des honoraires et des études pour 528 936 € a très certainement à un certain moment mis à mal la trésorerie du budget principal puisque l'on note sur les années 2017, 2018 et courant 2019 que les services du Trésor Public ont attiré l'attention des services de la ville de Mimizan.*

*Y a-t-il des questions ?*

*Pour les différentes interrogations que je viens de soulever je vous propose de voter contre ce budget annexe.»*

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :**

**Budget annexe = ZAC du Parc d'Hiver**

**CONTRE** = 21  
**POUR** = 7 (opposition)

Monsieur SERVETO :  
« Avant de passer au budget principal pour le compte administratif, je voudrais revenir sur certains de ces petits points de ces budgets annexes.

*A ce jour deux lotissements se sont achevés en 2019, les lotissements du Raz et du Vieux Bourg, et sur 2020 le lotissement des Oiseaux devrait se terminer.*

*En matière de lotissements communaux, lorsque l'on fait des lotissements communaux, on parle toujours d'accession à la propriété mais aussi de prix au mètre carré. Ce sont des budgets qui ont permis ou qui permettent de dégager des excédents pour le budget principal.*

*C'est vrai que lorsque ces lotissements sont terminés, on peut se dire qu'il faut entretenir ces lotissements, faire du nettoyage, ... On peut penser qu'il y aura des charges nouvelles pour le budget principal.*

*Cela étant si on fait l'historique de ces budgets annexes et du budget principal de la commune, et que l'on s'appuie sur les constats du cabinet Ressources Consultants qui suit la ville de Mimizan sur les budgets annexes depuis quelques années, tout comme ce cabinet suit la Communauté de Communes, attention a été portée sur le fait que les excédents sont des recettes qui ont alimenté le budget principal de la commune.*

*Donc le jour où il n'y a plus d'excédents, comment fait-on pour boucler un budget ? C'est une interrogation par rapport aux budgets annexes.*

*S'agissant du Raz, du Vieux Bourg et de la forêt, repris dans le budget de la commune, en 2019 c'était un peu plus de 350 000 €. C'est vrai que si l'on devait traduire ça en points de fiscalité, il n'y aurait pas eu ces excédents - en imaginant que ces lots ne se soient pas vendus – il aurait fallu augmenter les impôts de 3.5 %. C'est juste un petit calcul arithmétique puisque le point de fiscalité fait à peu près 53 000 €.*

*S'agissant de l'excédent repris sur le budget annexe de la ZAC des Hournails, cela s'est fait par une décision en novembre 2019 pour un montant de 114 594 €. Je pense que c'est plus une écriture budgétaire qui permet aussi à un moment donné – c'est ce que constate le cabinet Ressources Consultants – de trouver un résultat sur l'année 2019 au niveau du budget principal; nous le verrons plus tard.*

*Au global le budget de la commune s'est vu doté sur le chapitre 75 en 2019, si l'on cumule l'excédent du lotissement du Raz pour 151 000 €, le Vieux Bourg pour 67 000 €, la forêt 140 000 €, la ZAC des Hournails pour 114 000 €, d'un excédent de 473 000 €.*

*Voici mes commentaires sur ces budgets annexes. Comme il n'y a pas de questions, je vous propose que l'on passe au budget principal de la commune.*

*Regardons à la fois le rapport remis aux élus, élaboré chaque année par le directeur financier de la commune de Mimizan et qui est présenté en commission des finances, commission qui s'est tenue le 28 juillet, et le document "Maquette comptable".*

*Pour les nouveaux élus, dans un compte administratif comme dans un budget primitif, il y a quatre parties. Sur la première page on peut savoir quelle est la nomenclature comptable qui s'applique, c'est l'instruction M14 applicable aux communes de plus de 3 500 habitants et également en-dessous. Ensuite est fait référence au numéro Siret de la commune et au poste comptable : c'est la Trésorerie de Mimizan qui suit ce budget. Dans la deuxième partie, on trouvera les grandes masses du budget; puis une troisième partie avec les masses par chapitres c'est-à-dire pour distinguer des grandes masses ce que l'on va mettre en "personnel", en "services", en "recettes", en "achats", en "investissements"... Puis enfin une quatrième partie où vous aurez le détail par article et des états annexes pour expliquer les différents chiffres.*

## **VILLE DE MIMIZAN COMPTE ADMINISTRATIF 2019 RAPPORT D'EXECUTION**

Toutes dépenses confondues, le budget 2019 a été exécuté à hauteur de 114.83 %, pour un montant global de 28 752 399 € (hors RAR) soit une augmentation de 4 990 241 € par rapport à l'exercice 2018. Les dépenses de fonctionnement représentent 19 070 213 €, soit 66.33 % des dépenses totales, et celles de la section d'investissement atteignent 9 682 186 €, pour une part de 33.67 %.

Les recettes totales encaissées en 2019 s'élèvent quant à elles à 29 487 836 €, soit un taux de réalisation de 117.77 %. Elles sont en diminution de 1 670 785 €. Les recettes de fonctionnement avec 19 431 759 € en représentent 65.90 %, les recettes d'investissement étant quant à elles de 10 056 077 € (34.10 % du montant intégral).

*Nous avons là, à première vue, un solde positif d'à peu près 361 000 €.*

*En investissement, vous voyez des dépenses de 8 677 310.24 € pour des recettes de 10 056 077.62 €. On peut penser là aussi que nous sommes en positif. Mais il faut tenir compte du déficit 2018 pour 1 004 876.20 €. Ce qui fait que sur l'investissement il reste un chiffre positif de 373 000 €.*

*Il y a ensuite les Restes à Réaliser (RAR). Dans une commune quand on signe des marchés sur l'année ou les années antérieures, parfois les travaux sont longs à faire, quand on n'arrive pas à réaliser tous les travaux sur l'année on trouve sur le compte administratif les travaux payés. S'il reste des travaux à payer et qui seront faits l'année suivante, on va les trouver dans les RAR. Ils totalisent 437 168.44 € et dans la colonne des recettes, il y a 145 624.40 € de recettes. C'est à dire que dans ces 145 000 € on trouvera fréquemment des recettes de subventions, des recettes d'emprunts qui peuvent*

à un moment donné financer les travaux qui sont en RAR. Il faut comparer ces deux chiffres ; cela veut dire qu'il reste un RAR d'environ 291 000 €. Ce chiffre va impacter le résultat de la section d'investissement. Il en sera tenu compte au moment de l'affectation des résultats et sur le budget 2020.

On va maintenant essayer d'expliquer comment s'articulent les 19 070 000 € de dépenses dans les grandes masses du fonctionnement. On trouve au total de la partie supérieure 18 820 439.38 € de dépenses de mandats réellement payés et 249 774.11 € de rattachements. Ce sont des choses qui se sont faites sur 2019 mais pour lesquelles les factures ne sont pas arrivées en collectivité mais on aura à les payer donc on pré-réserve sur les crédits et en trésorerie cela sera payé sur l'année suivante. Cela fait bien un total de 19 070 213.49 € de dépenses de fonctionnement. Une petite observation sur ce chiffre et notamment sur la colonne rattachement. Le chiffre des rattachements est de 174 569.67 €.

Je pense que la CRC va relever un différentiel sur ces rattachements dans la mesure où des factures ont glissé sur l'exercice 2020 et n'ont pas été payées sur l'exercice 2019. Ce point avait déjà été noté à la fin de l'exercice 2018 par le cabinet missionné par la ville de Mimizan pour une étude en novembre 2019. Le cabinet KPMG avait relevé que sur les années 2017 et 2018 des factures n'étaient pas payées sur l'exercice et glissaient sur l'exercice suivant ce qui faussait les résultats. Nous aurons ici la même problématique.

## **- I - Les recettes de fonctionnement**

Elles sont en forte augmentation de 39.22 % par rapport à 2018 et ont été réalisées à 141.85 % des crédits ouverts. Mais, si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles augmentent de 4.69 %.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 336 764.04 € et nous avons aussi des rattachements pour 94 994.56 € soit un total de 19 431 000 €.

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » avec des charges de personnel ; c'est parce qu'à un moment donné on a payé du personnel au chapitre 012 en dépenses qu'on est remboursé sur accidents de travail ou des indemnités journalières. Ce chiffre de 177 636.63 € est aussi un indicateur par rapport au suivi sur le personnel. Sur ce poste on peut retrouver aussi d'autres recettes.

Le chapitre 70 pour 1 585 387.42 € est le chapitre des « Produits des services », on y retrouvera les occupations du domaine public, les recettes de cantine, du Centre de Loisirs. Il est en augmentation par rapport aux autres années mais sur le chapitre 73, on trouvera une diminution c'est-à-dire que l'aire de stationnement des camping-cars imputée au chapitre 73 a basculé au chapitre 70 peut-être à la demande du comptable public. Il n'y a pas d'observation à faire.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » permet à la commune de rentrer 9 514 702.64 €. Vous trouverez 5 360 681 € pour les taxes foncières bâties et non bâties et la taxe d'habitation pour ceux qui la payent encore.

Un poste important, et je ne l'oublierai pas pour la Communauté de Communes, c'est la « Fiscalité reversée - Attribution de compensation » pour 2 092 454.80 € et la « Dotation de solidarité communautaire » pour 1 128 673.80 €.

A un moment donné, lorsque la Communauté de Communes a été créée et que les compétences ont été transférées, une partie de la fiscalité de la commune est partie sur la Communauté de Communes qui, ensuite, pour de la solidarité accordée aux différentes communes, fait des versements, des compensations.

Je serai très insistant sur les articles suivants, l'article 7351 « Impôts et taxes liés à la production énergétique, taxes sur l'électricité » et l'article 7381 « Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière ». Celui-ci est un indicateur important aussi bien pour un département que pour une commune. Chaque fois que quelqu'un va chez le notaire, il paye des frais ; et chaque fois qu'il y a des actes d'achat ou de vente, une part est reversée aux communes. Ceci montre la dynamique ou pas selon l'évolution de ce poste d'années en années, cela montre la dynamique du territoire.

Pour l'article 7351, chaque fois qu'un particulier paye son électricité, au dos de la facture avec l'abonnement vous avez des taxes prélevées et reversées aux communes.

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », parce que la commune a des compétences comme l'état civil, l'entretien et la construction des écoles du premier degré, l'entretien de sa voirie communale ou de ses bâtiments, l'Etat donne une dotation de 744 358 €. Autrefois l'augmentation était en fonction de la moitié du coût de l'inflation puis il y a eu des pactes financiers. Ces dernières années, on a eu des baisses sérieuses. Il faudra suivre ce poste pour savoir si les recettes stagnent ou baissent.

Il y a au même chapitre des participations de l'Etat comme des aides que l'on peut recevoir comme à l'article 74712 « Emplois d'avenir ». Si la commune dépense 20 à 22 000 € pour un emploi d'avenir, l'Etat reverse 17 510.45 €. Quand on va arriver au terme de cet emploi d'avenir, quand l'emploi est pérennisé dans la collectivité il faut se poser la question de comment couvrir cette recette car l'Etat ne financera plus. C'est la même problématique sur les emplois CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CUI (Contrat Unique d'Insertion) et également sur les PEC (Parcours Emploi Compétences).

A l'article 7484 « Dotation de recensement » on trouve la somme de 17 032 € car il y a eu un recensement en 2019 à la ville de Mimizan.

L'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations » pour 5 505 834.30 € correspond à des recettes réelles, sonnantes et trébuchantes qui sont rentrées dans les comptes de la ville, donc dans la trésorerie et qui correspondent aux ventes de différentes parcelles. Quand on compare ce compte 775 avec en dépenses le compte 675, qui doit être inférieur, on va voir si la collectivité a fait une plus ou une moins-value sur les ventes faites. Quand on analyse ce compte, sur les 5 505 834.30 €, on trouve le transfert du Parc d'Hiver pour 259 656 €. Ici il n'y a pas eu de plus-value. La ville a donné un terrain, c'est juste un mouvement, pas de plus-value, pas de moins-value.

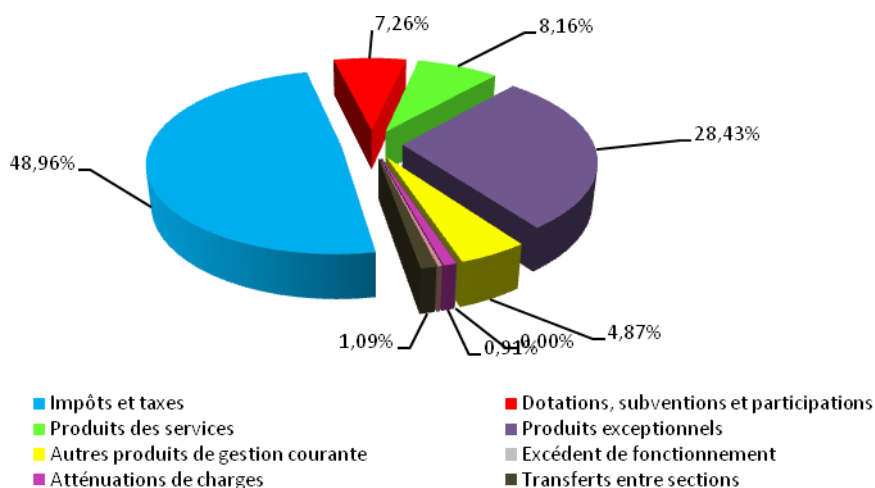
Il y a aussi une parcelle à Archus Nord avec une plus-value de 683 €. Par rapport aux Dunes du Bourg avec une vente de 400 950 €, on trouve une plus-value de 391 000 €. Le 18 Rue de l'Abbaye, 53 205 € de plus-value, pour une vente de 105 000 €. Enfin sur une vente d'un terrain Rue du Chéou, une moins-value d'environ 90 000 € et une vente Quartier Salins avec plus-value également.

On trouve également un très gros montant pour 4 579 520 € pour la vente du « Tarn-et-Garonne » sans plus ni moins-value. J'ai fait une petite recherche et je n'arrive pas à trouver dans les comptes, je ne sais pas si à un moment donné il y a ou il y aura des frais d'actes de notaires, ... Je n'ai pas trouvé.

Quand on regarde les différentes ventes, quand on vend quelque chose, il est possible que l'on nous demande de faire certains travaux, certaines choses. C'est juste une question.

## RECETTES FONCTIONNEMENT 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Impôts et taxes	9 060 530	9 462 759	9 514 703	48,96%	0,55%
Dotations, subventions et participations	1 618 803	1 452 741	1 410 581	7,26%	-2,90%
Produits des services	1 379 384	1 387 305	1 585 387	8,16%	14,28%
Produits exceptionnels	362 226	734 407	5 524 468	28,43%	652,24%
Autres produits de gestion courante	457 099	464 495	947 203	4,87%	103,92%
Excédent de fonctionnement	836 289	0	0	0,00%	
Atténuations de charges	229 566	246 748	177 637	0,91%	-28,01%
Produits financiers	82 535	67 672	60 163	0,31%	-11,10%
Transferts entre sections	126 754	141 052	211 617	1,09%	50,03%
<b>Total</b>	<b>14 153 186</b>	<b>13 957 179</b>	<b>19 431 759</b>	<b>100,00%</b>	<b>39,22%</b>



### 1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 9 514 703 € : il représente ainsi 48.96 % des recettes totales de fonctionnement, en augmentation de 0.55 % par rapport à 2018.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (5 360 681 €), l'attribution de compensation (2 092 455 €) et la dotation de solidarité communautaire (1 128 674 €).

### IMPOTS ET TAXES 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Contributions directes	5 003 049	5 258 243	5 360 681	56,34%	1,95%
Autres impôts locaux ou assimilés	9 558	35 480	11 076	0,12%	-68,78%
Attribution de compensation	2 108 590	2 130 738	2 092 455	21,99%	-1,80%
Dotation de solidarité communautaire	1 128 674	1 128 674	1 128 674	11,86%	0,00%
Droits de place	97 780	103 937	98 592	1,04%	-5,14%
Droits de stationnement	41 700	81 383		0,00%	-100,00%
Taxe sur l'électricité	120 800	113 754	123 029	1,29%	8,15%
Impôt sur les spectacles	1 035	0	1 035	0,01%	
Prélèvement produits jeux casinos	32 487	29 605	48 917	0,51%	65,23%
Droits de mutation	496 875	580 945	640 626	6,73%	10,27%
Autres taxes diverses	19 982	0	9 619	0,10%	
Compensation relais TP					
<b>Total</b>	<b>9 060 530</b>	<b>9 462 759</b>	<b>9 514 703</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,55%</b>

#### Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 47.74 % de nos contributions, en augmentation de 3.96 % par rapport à 2018, ceci dû à une évolution nominale des bases. Le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 49.90 %, en évolution de 2.75 % par rapport à 2018 (là encore en raison d'une évolution nominale des bases nettes).

Le produit de la taxe sur le foncier non bâti ne représente que 2.36 %, il est d'ailleurs à noter ici une nette diminution de cette ressource de l'ordre de -17.42 % (soit -26 512 €). Les rôles supplémentaires agrémentent ces recettes de 11 076 €. A noter également que le produit de la taxe sur les logements vacants (instaurée pour la deuxième année consécutive) rapporte la somme de 34 002 € (contre 72 009 € en 2018). De manière générale, les contributions directes ont généré une manne supplémentaire de 78 034 € par rapport à 2018.

#### Voici ci-dessous les chiffres extraits de l'état fiscal 1288 M détaillant chaque contribution

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Taxes d'habitation	2 342 458	2 443 137	2 540 000	47,74%	3.96%
Taxe sur le foncier bâti	2 506 480	2 584 036	2 655 070	49,90%	2.75%
Taxe sur le foncier non bâti	147 080	152 191	125 679	2,36%	-17.42%
<b>Total</b>	<b>4 996 018</b>	<b>5 179 364</b>	<b>5 320 749</b>	<b>100,00%</b>	<b>2.73%</b>

#### La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 33.85 % de ce chapitre pour un montant global de 3 221 129 €. L'attribution de compensation passe de 2 130 737 € à 2 092 454 €. Cette diminution notable s'explique en partie par le transfert vers la Communauté de communes de Mimizan des charges pour la zone d'activités du Born qui a occasionné une retenue de 23 019 € pour ce projet (cf la délibération de la ville en date du 09/05/2019).

Par ailleurs, comme chaque année, le FPIC, également retenu sur l'attribution de compensation, continue de grever un peu plus les recettes communales. Voici un historique retraçant son évolution.

## EVOLUTION DU FPIC ENTRE 2012 ET 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>FPIC</b>	54 541	115 687	178 800	249 000	368 833	449 027	426 879	442 143

### Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes sont en augmentation de 12 193 € : les droits de place connaissent une légère baisse (de l'ordre de 5 345 €), les taxes sur l'électricité connaissent une hausse de 9 275 €, les droits de mutation enregistrent pour le deuxième exercice consécutif une année record se traduisant par une augmentation de 59 681 €. En 2019, nous avons encaissé de la taxe sur terrains devenus constructibles à hauteur de 9 619 € (contrairement à l'année passée).

Il faut noter par ailleurs que les droits de stationnement ont changé d'imputation budgétaire cette année et sont désormais consultables au chapitre 70, ce qui permet de dire que ce chapitre a connu une année relativement prospère. Ce chapitre 73 a été réalisé à 101.40 % des prévisions.

### 2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la troisième ressource de la collectivité avec 1 410 581 €, et sont en diminution par rapport à 2018 (- 2.90 %)

#### DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Dotation forfaitaire	852 323	794 130	744 358	52,77%	-6,27%
Dotations : Régularisation de l'exercice	0	0	10 125	0,72%	
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,20%	0,00%
Emplois avenir	85 633	52 480	17 510	1,24%	-66,63%
Autres	101 731	31 987	932	0,07%	-97,09%
Régions					
Gfp de rattachement					
Départements	20 685	19 067	22 153	1,57%	16,19%
Autres organismes	340 908	336 970	362 270	25,68%	7,51%
Compensation perte taxe additionnelle	2 163	1 252	1 673	0,12%	33,63%
Compensation Contrib. Economique Terr.	5 359			0,00%	
Fonds départemental T.P.	10 239	8 053	7 286	0,52%	-9,53%
Compensation exo taxes foncières	27 865	25 184	25 352	1,80%	0,67%
Compensation exo taxes habitation	164 058	169 079	184 464	13,08%	9,10%
Dotation de recensement			17 032	1,21%	
Dotation titres sécurisés	5 030	8 580	12 130	0,86%	41,38%
Autres attributions et participations		3 151	2 488	0,18%	
<b>Total</b>	<b>1 618 802</b>	<b>1 452 741</b>	<b>1 410 581</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2,90%</b>

La DGF, qui représente 52.77 % de ce poste, perd 6.27 %, se traduisant par une perte de 49 772 €.

Nous ne sommes plus éligibles en 2019, contrairement à 2015 et 2016, à la dotation nationale de péréquation.



Les compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières octroyées par l'Etat s'élèvent à 209 816 € (+ 15 553 €) alors que la compensation de la taxe professionnelle (CET) est nulle pour la deuxième année consécutive.

Les subventions du département, d'un montant de 22 153€ ont permis de financer principalement des actions en faveur de la crèche pour 14 392 €, l'ALSH pour 4 172 €, l'Accueil périscolaire pour 2 603 € et enfin la médiathèque pour 615 €.

Les subventions en provenance de l'Etat sont en diminution de 66 024 €. La participation aux emplois aidés (Contrat emplois d'avenir) recrutés au sein des services s'élève au montant de 17 510 €, soit -34 970 € par rapport à 2018. Les contrats uniques d'insertion, dont on voyait la contribution aux finances de la ville dans la ligne intitulée « Autres », n'ont plus été subventionnés en 2019. Signalons une aide de la préfecture pour 932 €, relative aux frais des élections européennes de Mai 2019.

Il convient enfin de souligner la dotation correspondant au recensement ayant eu lieu cette année, émanant de l'INSEE à hauteur de 17 032 €.

Ce chapitre 74 a été réalisé à 103.79 % des prévisions.

### 3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 8.16 % de notre budget, soit 1 585 387 €, et sont en augmentation de 14.28 %.

#### PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Concessions et redevances funéraires	10 088	10 332	9 996	0,63%	-3,25%
Droits de station et location voie publique			113 968	7,19%	
Droits station et loc domaine port fluvial	22 424	23 136	7 963	0,50%	-65,58%
Redevance occup domaine public communal	139 439	124 975	179 991	11,35%	44,02%
Autres droits stationnement et location	0	0	0	0,00%	
Location droits de chasse et de pêche	3 460	3 202	3 202	0,20%	0,00%
Travaux	1 093	962	407	0,03%	-57,69%
Droits services culturels	8 072	9 111	8 702	0,55%	-4,48%
Droits des services à caractère de loisirs	173 645	169 145	176 192	11,11%	4,17%
Droits des services à caractère social	694 217	698 331	747 309	47,14%	7,01%
Droits des services péri-scolaires	176 500	176 043	183 182	11,55%	4,06%
Autres prestations de services	36 121	42 078	29 576	1,87%	-29,71%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 752	8 512	7 899	0,50%	-7,21%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	3 659	1 921	714	0,05%	-62,83%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	8 568	19 173	22 441	1,42%	17,04%
Aux autres organismes	1 207	4 386	2 213	0,14%	-49,54%
Par les budgets annexes et régies municipales	12 118	13 575	759	0,05%	-94,41%
Par les C.C.A.S.	2 209	0	838	0,05%	
Par GFP de rattachement	57 220	72 882	84 365	5,32%	15,76%
Par les autres redevables	6 698	2 551	2 861	0,18%	12,16%
Autres produits d'activités annexes	3 892	6 990	2 810	0,18%	-59,80%
<b>Total</b>	<b>1 379 382</b>	<b>1 387 305</b>	<b>1 585 387</b>	<b>100,00%</b>	<b>14,28%</b>

Cette augmentation est néanmoins à pondérer dans la mesure où, pour la première année, les recettes inhérentes au droit de stationnement ont été intégrées à ce chapitre budgétaire (sur les 113 968 € visibles, 111 279 proviennent de ce secteur). La hausse la plus spectaculaire concerne la redevance d'occupation du domaine public, qui prend 55 016 €. Renseignements pris auprès de la police municipale, il s'agit d'une augmentation du nombre de terrasses (certaines extensions ou transformations en pergola) ainsi que des travaux ayant nécessité une ODP (notamment un titre envers Orange de 12 080 €).

De même, les droits des services à caractère de loisirs (+ 7 047 €), à caractère social (+ 48 978 €) et péri-scolaires (+ 7 139 €) contribuent à l'essor de ce chapitre. Ceci signifie que les services de l'espace jeunes, du golf ainsi que la Cuisine centrale ont eu une activité plus prononcée cette année.

Ce chapitre 70 a été réalisé à 107.12 % des prévisions.

#### 4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 4.87 % du budget, est en augmentation de 482 708 €. Les excédents des budgets annexes constituent la principale ressource de ce chapitre (473 207 €, soit 49.96 % du total).

Concrètement, nous avons récupéré dans le budget principal l'excédent du budget annexe Exploitation forestière pour un montant de 140 000 €, celui du Lotissement du Raz pour 151 095 €, celui du Lotissement du Vieux Bourg pour 67 517 € ainsi qu'un reversement partiel du budget annexe de la Zac des Hournails pour 114 594 €.

#### AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Revenu des immeubles	246 989	253 737	379 000	40,01%	49,37%
Produits divers	110				
Excédent des budgets annexes	150 000	147 211	473 207	49,96%	221,45%
Redevance versée par les fermiers concession.	60 000	63 547	94 995	10,03%	49,49%
Autres produits divers de gestion courante			2	0,00%	
<b>Total</b>	<b>457 099</b>	<b>464 495</b>	<b>947 203</b>	<b>100,00%</b>	<b>103,92%</b>

Parmi les revenus des immeubles, outre les loyers « classiques » encaissés par la collectivité, deux se doivent d'être soulignés. Il s'agit en premier lieu de celui versé par la société PL Mimizan pour l'exploitation en DSP des campings municipaux, et qui se monte à 146 991 €.

De même, et ce pour la première année, le loyer acquitté par la société Casigimi pour l'exploitation en DSP du Casino depuis février 2019 atteint 130 000 € (rappelons que ce dernier est fixé par convention selon le seuil du produit brut des jeux).

Précision importante : la part variable de redevance d'occupation du domaine public inhérente aux campings en DSP est encaissée dans ce chapitre (dans l'intitulé « Redevances versées par les fermiers » et correspondant à l'intéressement sur le chiffre d'affaire).

Petit rappel suivant la chronologie de cette recette : lors de la clôture de l'exercice 2017, nous ne disposions pas de son montant exact. La somme de 60 000 € avait donc été rattachée à l'exercice. Or, ce sont finalement 37 911.73 € qui avaient été effectivement encaissés pour la période considérée. L'exercice 2018 commençait donc en négatif, à hauteur de - 22 088.27 € (en raison de ce principe de rattachement des produits à l'exercice).

Des précautions d'usage avaient été prises pour connaître avec certitude ce montant pour l'année 2018. Il s'élevait à 85 635.51 €, d'où un montant affiché au CA de 63 547 € (-22 088 + 85 635). En 2019, la part d'intéressement atteint les 94 995 €, confirmant la montée en régime progressive des 2 campings.

Ce chapitre 75 a été réalisé à 94.29 % des prévisions.

## 5) Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant de 60 102 € imputé à l'article 76238 correspond au remboursement par le délégataire des intérêts de la dette du budget Camping. Logiquement, ce montant connaîtra une baisse constante, selon l'extinction programmée de la dette.

## 6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 28.43 % du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 5 505 834 € (vente de terrains : Quartier Salin pour 4 000 €, 163-165 Rue du Cheou pour 155 600 €, 18 Rue de l'Abbaye pour 105 408 €, 23 Rue du Belvédère pour 4 579 520 €, les Dunes du Bourg pour 400 950 €, Archus Nord pour 700 € ainsi que le transfert des terrains vers le budget annexe du Parc d'Hiver pour 259 656 €).

Les produits exceptionnels divers pour 18 634 € sont liés à des remboursements de sinistres ou de frais d'avocats.

### PRODUITS EXCEPTIONNELS 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Recouvrement sur créances admises en non valeur	23	0	305	0,01%	304450,00%
Autres produits exceptionnels de gestion	2 868	1 820	3 838	0,07%	110,90%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	2 367	8 974	237	0,00%	-97,36%
Produits des cessions d'immobilisations	338 368	667 565	5 505 834	99,66%	724,76%
Produits exceptionnels divers	18 599	51 108	14 254	0,26%	-72,11%
Libéralités reçues		4 940		0,00%	
<b>Total</b>	<b>362 225</b>	<b>734 407</b>	<b>5 524 468</b>	<b>100,00%</b>	<b>652,24%</b>

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 60 000 € du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

## 7) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 114 154 € et sont constitués par :

- Le remplacement de végétaux et des plantations pour 21 892 €
- L'aménagement du massif de l'Office intercommunal du tourisme pour 4 498 €
- Des travaux au golf pour 9 688 €
- Des travaux de sécurisation interclasse du bourg pour 16 172 €
- La confection d'escaliers à la plage pour 19 884 €
- La fabrication et l'installation de bancs publics pour 10 204 €
- La conception et la pose de jardinières pour 8 082 €
- L'aménagement de la médiathèque pour 4 163 €
- L'adaptation de véhicules de plages pour 3 809 €
- La rennovation des allées du Nouveau cimetière pour 16 785 €
- La création de drains noues au parking face au Casino pour 8 017 €

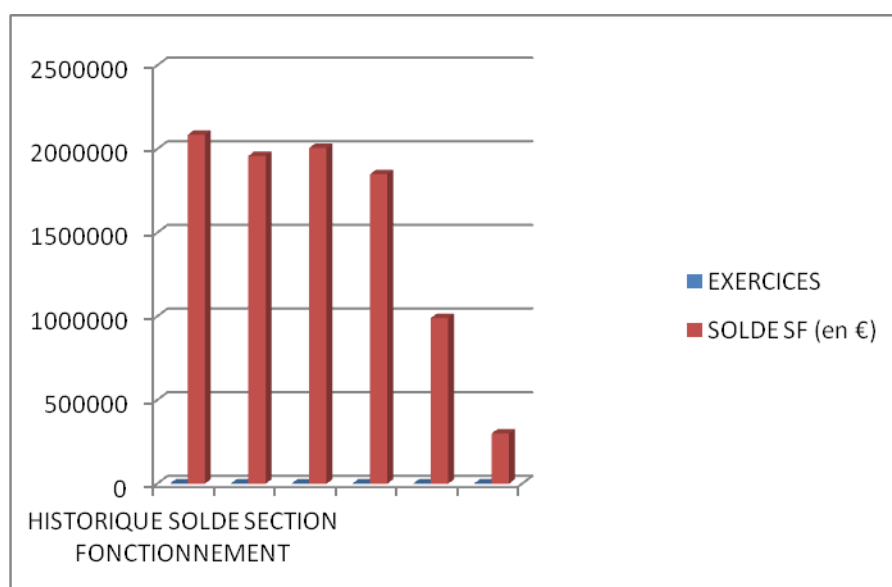
## 8) L'excédent de fonctionnement

Comme en 2018, l'excédent de fonctionnement reporté au compte R002 en 2019 était également nul. Ce montant est à mettre en perspective avec le solde de la section de fonctionnement ces dernières années.

Voici pour rappel l'historique du solde de ce dernier sur les derniers exercices comptables.

## HISTORIQUE SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT

EXERCICES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SOLDE SF (en €)	2 084 812	1 959 292	2 006 707	1 849 580	990 158	300 066	361 545



## II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2019 s'élève à 19 070 213 €, soit un taux de réalisation de 139.22 %, en augmentation de 39.64 % par rapport à l'exercice précédent.

*Les charges à caractère général sont ce que vont dépenser les services pour entretenir et faire fonctionner la commune (articles 60611 et 60612 pour 50 756.10 € d'eau et 375 808.90 € d'électricité).*

*On proposera à la commission de finances de travailler prochainement sur des tableaux de bord pour suivre un petit peu les différentes consommations des installations municipales.*

*Quand on regarde l'historique des dépenses de la collectivité de Mimizan, Ressources Consultants et KPMG le montrent très bien dans leurs analyses financières, on a une montée en puissance des dépenses de fonctionnement et notamment de ce chapitre 011.*

*A un moment donné c'est forcément certains postes qu'il va falloir suivre de près et trouver peut-être des mesures pour réduire le train de dépenses.*

*On se rappelle que les dotations de l'Etat ne rentrent pas si vite donc quand les recettes baissent, il faut diminuer le train de vie. Quand un smicard a malheureusement son SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) et que le coût de la vie augmente, il faut qu'il fasse attention à ce qu'il dépense.*

*Au chapitre 011, je relèverais que l'article 6135 « Locations mobilières » est un poste à surveiller pour 168 624.46 € ; l'article 60632 pour des « Fournitures de petits équipements » cumule 343 000 € et est à surveiller.*

*Pour les articles « Fêtes et cérémonies », on proposera peut-être des postes de dépenses en 2020 à diminuer ou à supprimer car ce sont des postes qui sont assez bien dotés.*

Au chapitre 012 « Charges de personnel » pour 7 765 540.90 €. Ceci correspond à l'ensemble des rémunérations des agents, le régime indemnitaire mais aussi le droit à la formation avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Il y a aussi les emplois saisonniers, les cotisations, les charges, la médecine du travail.

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », l'article 6521 est à regarder avec 206 935.81 € de « déficit ou excédent sur budgets annexes administratifs». On y retrouve la subvention d'équilibre au Parnasse ; au même chapitre on retrouve les indemnités aux élus pour 156 966.62 € (rémunérations votées en conseil municipal sur les exercices précédents plus la « cotisation retraite des élus » entre guillemets puisque les collectivités prennent en charge la moitié de la cotisation et l'élu l'autre moitié). C'est un poste qui est en augmentation. A priori je crois qu'il y avait deux ou trois élus qui étaient au fonds Carel (Caisse Autonome de Retraite des Elus Locaux).

Le poste 6541 « Créances admises en non valeur » est très souvent regardé avec le Trésor Public ; ensuite dans l'année on passe une délibération pour justifier des choses non payées par la population.

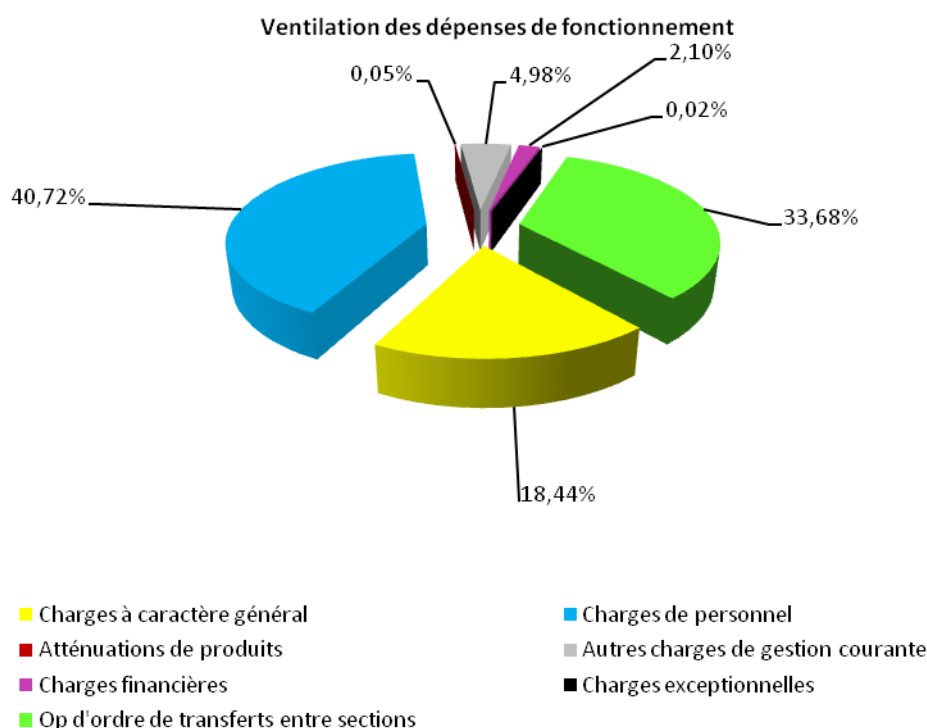
On notera également l'article 6574 « Subventions au fonctionnement des associations » et l'article 657362 « Subvention au CCAS » avec en 2019, 176 700 €.

Les charges financières au chapitre 66, pour 325 594.71 € de dépenses. Ce sont les intérêts par rapport au capital que l'on rembourse. On les rembourse en investissement car on a fait des travaux et des achats ; on prend les intérêts en fonctionnement car il faut les trouver sur le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Le total de des dépenses en fonctionnement est de 18 820 439.36 €.

#### STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Charges à caractère général	3 323 072	3 340 778	3 515 748	18,44%	5,24%
Charges de personnel	7 545 039	7 668 112	7 765 541	40,72%	1,27%
Atténuations de produits			9 809	0,05%	
Autres charges de gestion courante	804 312	817 503	950 639	4,98%	16,29%
Charges financières	387 528	414 336	400 799	2,10%	-3,27%
Charges exceptionnelles	157	7 945	4 665	0,02%	-41,28%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 102 921	1 408 439	6 423 012	33,68%	356,04%
<b>Total</b>	<b>13 163 029</b>	<b>13 657 113</b>	<b>19 070 213</b>	<b>100,00%</b>	<b>39,64%</b>



### 1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils augmentent de 2.28 % entre les deux exercices et représentent 15.59 % de nos dépenses de gestion.

#### ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Achats d'études, prestations de service	30 643	27 316	23 909	1,25%	-12,47%
Eau et assainissement	79 084	112 051	144 950	7,60%	29,36%
Energie, électricité	383 267	391 254	375 809	19,69%	-3,95%
Combustibles	70 448	68 279	90 232	4,73%	32,15%
Carburants	119 176	120 034	129 746	6,80%	8,09%
Alimentation	515 010	532 203	547 605	28,70%	2,89%
Autres fournitures non stockées	112 197	101 708	110 022	5,77%	8,17%
Fournitures d'entretien	28 472	28 970	30 137	1,58%	4,03%
Fournitures petit équipement	346 072	365 146	343 036	17,98%	-6,06%
Fournitures voirie	20 752	23 147	20 311	1,06%	-12,25%
Vêtements de travail	30 725	26 932	31 491	1,65%	16,93%
Fournitures administratives	16 106	17 597	14 829	0,78%	-15,73%
Livres, disques	15 780	22 498	21 358	1,12%	-5,07%
Fournitures scolaires	25 821	26 746	22 350	1,17%	-16,43%
Autres matières et fournitures	2 114	1 912	2 490	0,13%	30,24%
<b>Total</b>	<b>1 795 667</b>	<b>1 865 793</b>	<b>1 908 274</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,28%</b>

Cette augmentation est due notamment à la hausse des postes Eau et Assainissement, combustibles et alimentation.

La nette hausse du poste Eau et Assainissement appelle plusieurs explications. Lors des travaux réalisés au nouveau cimetière, l'entreprise en charge de ces derniers a déconnecté certains branchements par inadvertance, occasionnant ainsi une fuite qui s'est soldée par une surconsommation de près de 7 500 €.

Les combustibles ont vu leur montant augmenter, en raison notamment de factures n'ayant pu être rattachées sur l'exercice 2018, et ayant ainsi fortement impacté celui de 2019. Un retour à la normale devrait logiquement voir le jour en 2020.

Le poste Alimentation a connu une hausse notable, mais il est en corrélation avec les recettes générées par le service cette année.

Ce poste a été réalisé à 100.69 % des prévisions 2019.

### 2) Les services extérieurs (compte 61 )

C'est un poste qui augmente de 11.81 % par rapport à 2018 pour atteindre 1 027 661 €, du fait principalement de la hausse des lignes suivantes : contrats et prestations de services (+74 197 €), locations mobilières (+51 011 €), réseaux (+18 497 €). Des baisses atténuent néanmoins cette évolution globale, notamment l'entretien des biens mobiliers (-26 192 €) et les frais d'assurances (-45 377 €).

Ce poste a été réalisé à 99.07 % de la prévision 2019.

### SERVICES EXTERIEURS 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Contrats de prestation de service	241 961	214 256	288 453	28,07%	34,63%
Locations immobilières	14 933	27 242	32 197	3,13%	18,19%
Locations mobilières	134 421	117 613	168 624	16,41%	43,37%
Entretien terrains	7 884	4 092	2 931	0,29%	-28,37%
Bâtiments Publics	29 651	25 341	30 644	2,98%	20,93%
Autres bâtiments	17 100	23 654	28 184	2,74%	19,15%
Voiries	33 245	19 712	25 276	2,46%	28,23%
Réseaux	36 084	41 971	60 468	5,88%	44,07%
Matériel roulant	21 453	21 266	22 339	2,17%	5,04%
Autres biens mobiliers	38 814	71 881	45 689	4,45%	-36,44%
Maintenance	199 627	176 025	190 535	18,54%	8,24%
Multirisques	160 925	145 055	99 678	9,70%	-31,28%
Autres	101	101	101	0,01%	-0,04%
Etudes et recherches	9 240	0	2 000	0,19%	
Documentation générale et technique	14 230	14 674	15 196	1,48%	3,56%
Versements à des organismes de formation	24 740	16 187	15 263	1,49%	-5,71%
Frais de colloques et séminaires	30	75	84	0,01%	12,00%
Autres frais divers					
<b>Total</b>	<b>984 439</b>	<b>919 145</b>	<b>1 027 661</b>	<b>100,00%</b>	<b>11,81%</b>

### 3) Les autres services extérieurs (compte 62 )

C'est un poste qui connaît une croissance régulière puisque nous notons une hausse sur les 3 derniers exercices (et qui s'élève à 5.89 % en 2019 et 2018). A noter toutefois une augmentation substantielle de la ligne honoraires de 57 932 €.

Ce poste a été réalisé à 99.11 % de la prévision.

### AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Indemnités au comptable et régisseurs	0	0			
Honoraires	14 849	49 612	107 544	21,81%	116,77%
Frais d'actes et de contentieux	82 824	63 740	34 186	6,93%	-46,37%
Divers	0	0	0	0,00%	
Annonces et insertions	20 494	23 877	16 662	3,38%	-30,22%
Fêtes et cérémonies	106 618	108 974	107 845	21,87%	-1,04%
Catalogues et imprimés	13 573	12 560	12 201	2,47%	-2,86%

Publications	34 334	31 258	27 224	5,52%	-12,90%
divers	0	5 526	1 220	0,25%	
Transports de biens	5 985	9 532	6 444	1,31%	-32,40%
Transports collectifs	31 250	28 471	30 899	6,27%	8,53%
Voyages et déplacements	4 392	5 074	4 061	0,82%	-19,97%
Frais de déménagement					
Missions	1 822	2 383	1 215	0,25%	-48,99%
Réceptions	3 858	1 007	188	0,04%	-81,34%
Frais d'affranchissement	35 236	31 303	34 998	7,10%	11,80%
Frais de télécommunications	74 964	72 107	87 437	17,73%	21,26%
Services bancaires et assimilés	6 825	2 847	3 303	0,67%	16,02%
Concours divers	13 854	13 271	13 305	2,70%	0,26%
Frais de nettoyage des locaux	4 626	4 215	4 438	0,90%	5,29%
Aux budgets annexes et aux régies mun	5 862	0	0	0,00%	
Autres services extérieurs	3	0	21	0,00%	
<b>Total</b>	<b>461 369</b>	<b>465 757</b>	<b>493 191</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,89%</b>

Le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 99.82 % des dépenses inscrites.

#### 4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 40.72 % des dépenses totales de fonctionnement mais 63.13 % de nos dépenses de gestion, et sont en augmentation de 1.63 %, soit 97 429 €.

La prévision initiale s'est révélée d'une justesse appréciable puisqu'aucune décision modificative n'a dû être prise en cours d'exercice sur un chapitre toujours sensible.

Ce chapitre a été réalisé à 99.56 % de la prévision.

#### CHARGES DE PERSONNEL 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Personnel affecté par le GFP de rattachement					
Autre personnel extérieur			94		
Cotisations versées au FNAL	22 430	22 289	22 497	0,29%	0,93%
Part. employeur formation professionnelle	1 515	2 000	6 012	0,08%	200,62%
Cotisation centre de gestion	93 951	96 532	94 352	1,22%	-2,26%
Rémunération principale	3 582 758	3 740 121	3 706 724	47,73%	-0,89%
NBI, supplément familial	72 099	74 399	69 209	0,89%	-6,98%
Autres indemnités	511 132	590 174	588 833	7,58%	-0,23%
Rémunérations non titulaires	690 556	747 758	915 681	11,79%	22,46%
Emplois d'avenir	119 816	70 511	25 699	0,33%	-63,55%
Autres emplois d'insertion	141 261	18 164		0,00%	-100,00%
Rémunérations des apprentis	30 578	16 787	12 474	0,16%	-25,69%



Cotisations URSSAF	812 312	784 052	827 073	10,65%	5,49%
Cotisation caisse de retraite	1 174 095	1 227 520	1 190 678	15,33%	-3,00%
Cotisation ASSEDIC	60 821	41 193	40 211	0,52%	-2,38%
Cotisation assurance personnel	160 885	166 176	195 025	2,51%	17,36%
Versement au FNC du supplt familial	10 040	10 711	10 169	0,13%	-5,06%
Allocations chômage versées directement	0	0	0	0,00%	
Versement aux autres œuvres sociales	42 581	41 357	43 042	0,55%	4,08%
Versement aux autres organismes sociaux	0	0	0	0,00%	
Médecine du travail, pharmacie	18 208	18 368	17 767	0,23%	-3,27%
<b>Total</b>	<b>7 545 038</b>	<b>7 668 112</b>	<b>7 765 541</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,63%</b>

#### 5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Une somme de 9 850 € est venue garnir ce chapitre. Il s'agit en fait du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, taxe instaurée en 2018 et pour laquelle certains foyers ont demandé à bénéficier d'une exonération suite à une régularisation administrative.

#### 6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

### LES CHARGES DE GESTION COURANTE 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Redevances pr concessions,brevets,licences	3 386	2 180	6 698	0,70%	207,23%
Déficit des budgets annexes administratifs	172 288	195 358	206 936	21,77%	5,93%
Indemnités, frais de mission des élus,formation	151 508	156 460	158 347	16,66%	1,21%
Cotisation retraite	19 315	18 302	20 618	2,17%	12,65%
Frais de représentation du Maire		3 191	3 510	0,37%	
Créances admises en non valeur	957	4 022	9 915	1,04%	146,53%
Créances éteintes	3 718	12 959	2 328	0,24%	-82,03%
Contributions aux organismes de regroupmnt	73 395	43 605	115 650	12,17%	165,22%
Autres contributions	52 263	51 876	53 827	5,66%	3,76%
Autres contributions obligatoires	10 539	10 253	9 309	0,98%	-9,21%
Subvention au CCAS	150 000	150 000	176 700	18,59%	17,80%
Subvention au GFP de rattachement	17 678	17 415	20 431	2,15%	17,32%
Subvention fonctionnement associations	149 233	151 882	166 369	17,50%	9,54%
Charges diverses de gestion courante	32	0	1	0,00%	
<b>Total</b>	<b>804 312</b>	<b>817 503</b>	<b>950 639</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,64%</b>

C'est un poste en légère augmentation de 1.64 %. Le déficit du Parnasse augmente néanmoins de 11 578 € (en dessous cependant du seuil de 200 000 € prévu au BP 2019).

#### 7) Les charges financières

Elles sont en augmentation de 6.92 % (+26 807 €). Pour mémoire, il ne faut pas oublier que la dette du Camping fait dorénavant partie intégrante de celle de la Commune (le remboursement par le délégataire étant prévu au chapitre 76).

### - III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2019 à 9 682 186 € (opérations d'ordre incluses). Le montant des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) est de 7 143 869 € (soit - 570 542 € par rapport à 2018), et avec les dépenses qui restent engagées pour 437 356 €, le taux de réalisation est de 89.23 %.

*Il y a 8 677 310.24 € qui ont été réalisés et sur cette vue d'ensemble ce qui intéressant à analyser c'est le total des dépenses d'équipement pour 7 143 870.10 €. Ce chiffre est ce qui fait réellement augmenter le patrimoine de la collectivité car la ville de Mimizan a fait des travaux, des achats. C'est donc l'actif de la collectivité qui, à un moment donné, représente une valeur dans le patrimoine. Un inventaire est tenu en comptabilité sur le logiciel de la commune mais l'inventaire est aussi tenu chez le trésorier municipal.*

*En dépenses au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés », la commune a payé un remboursement de capital – les différents emprunts aux différentes échéances – pour 1 268 633.38 €.*

*Une petite précision en matière de remboursement de capital.*

*A la différence d'un particulier, parce ce que nous avons un salaire, on a des emprunts et on les rembourse tous les mois. Dans les collectivités, nous rentrons des recettes toute l'année et cela fait de la trésorerie à différents moments et donc on a la possibilité de rembourser le capital ou de rembourser les intérêts au mois ou au trimestre ou au semestre ou encore en une seule échéance dans l'année. Ceci en fonction de la trésorerie ou du plan de lissage. La commune de Mimizan a donc payé 1 268 633.38 €.*

*Dans le détail des dépenses d'investissement, le chapitre 20 concerne des études. Le chapitre 21 est très intéressant, il s'agit des achats, on appelle ça des « Immobilisations corporelles » pour 4 845 905.60 €. On peut acheter aussi bien des terrains, que du matériel, que du mobilier, que des ordinateurs,...*

*Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » sont les travaux que l'on fait, travaux réalisés en 2019 pour 1 510 035.16 € : l'aménagement des Ailes,...*

#### STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Emprunts et dettes assimilés	1 186 875	1 441 608	1 268 633	13,10%	-12,00%
Immobilisations incorporelles	339 666	353 522	301 656	3,12%	-14,67%
Immobilisations corporelles	1 484 413	4 843 902	4 845 906	50,05%	0,04%
Immobilisations en cours	647 342	2 412 306	1 510 035	15,60%	-37,40%
Subventions d'équipement versées	103 996	104 681	486 273	5,02%	364,53%
Subventions d'équipement reçues	46 600				
Op d'ordre de transferts entre sections	126 754	141 053	211 617	2,19%	50,03%
Résultat d'investissement reporté	737 198		1 004 876		
Opérations patrimoniales	2 182 154	793 823	4 155	0,04%	-99,48%
Autres immobilisations financières		750		0,00%	
Dotation fonds divers	3 045		623		
Participations, créances rattachées		13 400	13 400	0,14%	
Opérations pour compte de tiers			35 012		
<b>Total</b>	<b>6 858 043</b>	<b>10 105 045</b>	<b>9 682 186</b>	<b>89,25%</b>	<b>-4,18%</b>

## 1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 )

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 1 268 633 € (dont 165 066 € de remboursement du capital de la dette du Camping), que nous retrouvons en recettes au 2764.

## 2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 ,21 et 23)

En matière d'immobilisations incorporelles (**chapitre 20**), les 301 655 € réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 8 304 €, aux diverses études pour 230 186 €, à l'acquisition de logiciels et de licences pour 29 146 €, à la refonte du nouveau site internet pour 28 752 et aux frais d'insertion pour 5 267 €. Afin d'être un peu plus précis sur les dépenses afférentes aux frais d'études, il convient d'indiquer que la plus grande partie de ces dernières concernent le projet du Parc d'Hiver pour le montant de 189 006 €.

Des subventions d'équipement (**chapitre 204**) ont été versées au SYDEC pour la cinquième tranche de remise aux normes de l'éclairage public pour 316 273 € ainsi que pour des aménagements relatifs aux principaux travaux (notamment la place de la Garluche). Par ailleurs, deux fonds de concours ont été payés à la Communauté de communes de Mimizan pour le déplacement de l'Hélistation à l'aérodrome (pour 50 000 €) ainsi qu'à Soliha dans le cadre d'un bail à réhabilitation de la Maison Rue de l'Abbaye (pour un montant de 70 000 €). Notons enfin pour être complet que la Communauté de communes de Mimizan a bénéficié d'une attribution de compensation de 50 000 € (opération à renouveler sur les 20 prochains exercices) pour la rénovation de la Zac du Born.

Les immobilisations corporelles, **chapitre 21**, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 4 845 906 €, avec principalement aux articles :

- 2128 « Autres agencements et aménagements » : pour l'aménagement du Nouveau cimetière (29 767 €) ainsi que les travaux réalisés sur le parcours sportif (29 767 €).
- 21312 « Bâtiments scolaires » pour les travaux de revêtement de sol de la terrasse de la crèche (4 719 €) et la fourniture de stores à l'Ecole de Bel Air (21 574 €).
- 2135 « Installations générales, agencements » : pour des travaux de menuiseries et de plâtrerie réalisés au Centre Nautique (17 022 €), ceux concernant le réaménagement du bureau des RH (6 500 €) ainsi que des taxes d'aménagement/archéologie relatives au Casino (25 979 €).
- 2151 « Réseaux de voirie » : des travaux d'élargissement Impasse Brémontier (11 241 €) et Rue Grand Pierre (9 519 €).
- 21568 « Autres matériel et outillage d'incendie » : remplacement de poteaux incendie (3 523 €).
- 21578 « autres mat. Et outillage de voirie » : achat de panneaux divers (3 756 €).
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 18 686 €
- 2184 « Mobilier » une somme de 9 465 € répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 98 592 € (dont 23 908 € pour le Parnasse, 8 355 € pour la PM, 3 817 € pour l'intendance, 13 216 € pour les ateliers, 1 811 € pour la communication, 3 192 € pour les espaces verts, 17 103 € pour la cuisine centrale, 1 497 € pour l'ALSH, 3 777 € pour les écoles, 1 966 € pour le musée, 1 582 € pour le sport, 116 € pour l'interclasse et 18 251 € pour le bâtiment.

Concernant les immobilisations en cours (**chapitre 23**), il s'agit des travaux réalisés sur plusieurs années soit au **2313**, les maîtrises d'œuvre inhérentes à la réfection des bâtiments scolaires (13 686 €), la passerelle Gombaud (5 513 €), l'aménagement urbain (54 756 €), le dojo (32 640 €) ainsi que les travaux du CLSH (96 136 €).

Au **2315**, il s'agit des travaux de voirie de la Promenade de l'Océan (151 710 €), des Rues de la Plage nord (371 299 €), de la Place des Ailes (29 695 €) et du réaménagement de la Place des Ormes (748 683 €).

## IV - Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts.

*En recettes d'investissement on trouve 10 056 077.62 €. Le chiffre des subventions est aussi intéressant avec 74 745.10 €, ce sont les titres émis mais vous avez aussi 145 624.40 € de RAR. C'est le chiffre vu précédemment en RAR. Ce RAR correspond me semble t-il à de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Quand on pourra produire les différents états définitifs de paiement, on pourra rentrer les*

recettes en face. C'est un RAR qui fait que l'on va payer plus vite les dépenses, cela fera donc un creux dans notre trésorerie car les subventions ne rentrent qu'après sur justificatifs.  
Et tout ceci pour nous rappeler la gymnastique pour le Parc d'Hiver.

En « Emprunts et dettes assimilés », on trouve un montant de 1 911 460 €. Ce sont les emprunts qu'a contractés la ville de Mimizan et qu'elle a rentré dans les caisses de la ville. Si on compare ce chiffre de 1 911 460 € de recettes d'emprunts avec les 1 268 000 € payés en dépenses, nous avons un différentiel entre 600 000 et 700 000 €. La collectivité « ville de Mimizan » a augmenté ce que l'on appelle l'encourt de dette ; elle s'est endettée.

Dans les dotations, l'article 10 est intéressant à suivre « Dotations, fonds divers et réserves ». Le montant de titres est de 577 386.43 € ; à l'intérieur on va souvent trouver la TVA que l'on va pouvoir récupérer sur les investissements faits par le passé. C'est une recette intéressante pour les collectivités car cela permet de ne pas emprunter. Plus je fais de travaux, plus je rentre de TVA et moins j'emprunte.  
C'est donc un poste qu'il faut surveiller de près.

## RECETTES INVESTISSEMENT 2019

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	Part	2019/2018
Dotations, fonds divers et réserves	1 745 975	1 458 879	877 453	8,73%	-39,85%
Subventions d'investissement reçues	252 536	124 327	74 745	0,74%	-39,88%
Emprunts et dettes assimilées	5 000 000	1 380 000	1 911 460	19,01%	38,51%
Opérations patrimoniales	2 182 154	793 823	4 155	0,04%	-99,48%
Transferts entre sections	1 102 921	1 408 439	6 423 012	63,87%	356,04%
Immobilisations incorporelles			528 936	5,26%	
Immobilisations en cours	3 313	3 940	36 237	0,36%	819,73%
Autres immobilisations financières	288 049	213 856	165 067	1,64%	-22,81%
Résultat d'investissement reporté		3 716 905		0,00%	
Opérations pour compte de tiers			35 012	0,35%	
<b>Total investissement</b>	<b>10 574 948</b>	<b>9 100 169</b>	<b>10 056 078</b>	<b>100,00%</b>	<b>10,50%</b>

**Les dotations et fonds divers** s'élèvent à 877 453 € et représentent 8.73 % de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 372 580 €, de la Taxe d'aménagement pour 204 805 €, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 300 066 €.

**Les subventions reçues** ont été réalisées à hauteur de 124 327 €. Nous avons bénéficié d'une subvention de la DRAC de 2 362 € concernant le Clocher Porche, du 2<sup>ème</sup> acompte de l'Etat de 21 762 € pour l'aménagement des espaces publics du Centre ville et enfin du 1<sup>er</sup> versement de l'Etat inhérent aux travaux des bâtiments scolaires pour 21 786.30 €.

**Les emprunts**, nous avons mobilisé 1 911 460 € d'emprunts en 2019 : un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1.90 %, un prêt de 500 000 € auprès de la Banque Postale d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1.90 %, un prêt de 535 965 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations sur 30 ans (indexé sur le taux du livret A + 1.04 %) ainsi qu'un autre auprès de cette même banque pour un montant de 375 495 € aux mêmes conditions.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, déficit 2018 reporté compris, la section d'investissement présente un excédent, qui avec les restes à réaliser, s'élève à 82 347.14 €.

A l'issue de la description des dépenses et des recettes du compte administratif présenté en détail, je vais me permettre de faire quelques commentaires.

## analyse du CA ville 2019

Quand on en est au niveau du compte administratif ou du budget primitif, en application des règles comptables, il y a des principes qui régissent nos budgets que ça soit pour les comptes administratifs ou les budgets primitifs.

Le budget :  
c'est le respect de principes et règles



Les services de l'Etat, donc le contrôle de légalité, va vouloir trouver dans un seul et même document l'ensemble des dépenses et des recettes, c'est le principe de l'unité. La répartition des dépenses et des recettes sont l'universalité.

C'est sur ces deux principes-là entre autres que la CRC va faire une observation sur deux ou trois écritures en fonctionnement et notamment aussi sur le budget de la forêt, que l'on évoquait tout à l'heure, par rapport aux buggys. Il y aura des explications à donner.

Les autres principes les plus importants sont l'antériorité, l'annualité, l'équilibre et la spécialité. Tous ces principes sont regardés très attentivement et notamment celui de l'équilibre.

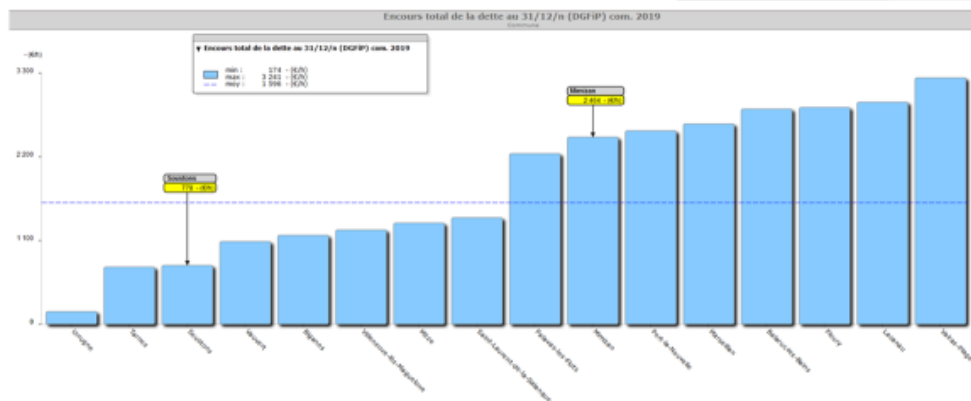
Je veux rentrer maintenant plus en détail sur l'analyse du compte administratif de la ville de Mimizan.

Un point important est l'évolution de l'endettement de la commune. On se rappelle que l'année 2017 et l'année 2018 n'ont pas été excellentes et notamment 2018 ; sur le site de Minefi ou de colloc du Ministère on voit un déficit affiché à la fin de l'année 2018.

Si l'on regarde d'où viennent ces déficits, on va d'abord s'intéresser à l'endettement de la commune. On peut s'appuyer sur deux critères, soit on prend la population DGF ( c'est-à-dire avec les résidences secondaires) ou la population INSEE. Que l'on prenne l'un des deux critères, quand on va sur l'analyse de Ressources consultants ou de KPMG, ou tout simplement sur le site du Ministère, on s'aperçoit que l'endettement de la ville de Mimizan est en nette progression sur les dernières années et ceci a commencé à partir de 2016

# EVOLUTION de la DETTE ..... Mimizan... Budget principal

Commune	Code INSEE - 2019	Encours total de la dette au 31/12/n (DGFIP) com. - 2019 (€H)
Urrugne	64545	174
Tarnos	40312	752
Souston	40310	770
Vauvert	30341	1 091
Biganos	33051	1 174
Villeneuve-les-Illages	34337	1 241
Méze	34157	1 333
Saint-Laurent-de-la-Salanque	66180	1 402
Palavas-les-Flots	34192	2 240
Mimizan	40184	2 464
Port-le-Nouvel	11256	2 543
Marcellan	34150	2 637
Balaruc-les-Bains	34023	2 829
Fléury	11145	2 850
Lacanau	33214	2 923
Véras-Plage	34324	3 241
<b>Total (16)</b>		<b>1 596</b>



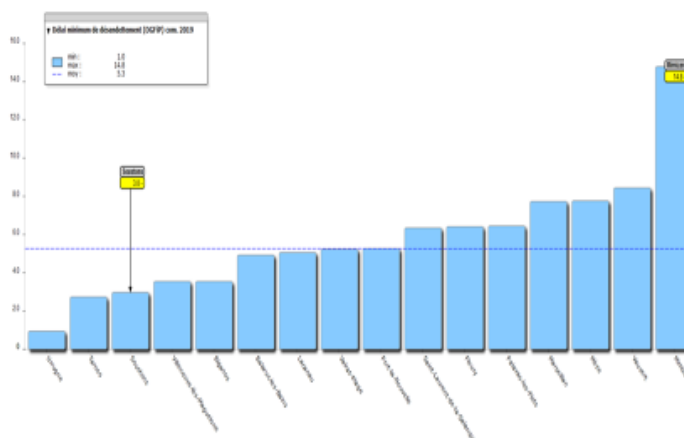
On peut s'interroger sur l'évolution de l'encours de dette. On s'aperçoit que sur un panel de communes qui sont dans la strate de la ville de Mimizan : Urrugne, Tarnos, Souston, ... ou des communes du littoral avec résidences secondaires ou de la région de la Méditerranée, communes extraites d'un panel par Ressources Consultants et également du site du Ministère, on voit que fin 2018 l'encours de dette était de 2 366 € par habitant et à fin 2019 il est de 2 464 € par habitant.

On constate bien ce que l'on a vu plus haut sur l'encours de dette, dans les écritures, on rembourse 1 268 000 € et on encaisse 1 900 000 € donc le différentiel est l'augmentation de l'encours de dettes. Si l'on compare Mimizan et la moyenne de la strate, des communes comme Souston sont en-dessous où l'endettement n'est pas lourd. Au-dessus se trouvent les communes où ça ne va pas.

Il va falloir prendre en compte ceci pour notre réflexion sur la confection des prochains budgets à l'avenir. Mais c'est aussi un point qui sera très sensible dans les remarques, observations et les préconisations de la CRC.

## Evolution Endettement en nombre d'années avec communes strate (Encours sur Epargne brute)

Commune	Code INSEE - 2019	Délai minimum de désendettement (DGFiP) com. - 2019
Limogne	64545	0,96
Tarnos	40312	2,74
Soustons	40310	2,97
Villeneuve-Ils-Maguelone	34337	3,55
Biganos	33051	3,57
Balaruc-Iles-Bains	34023	4,93
Lacanau	33214	5,07
Valras-Plage	34324	5,25
Port-la-Nouvelle	11266	5,29
Saint-Laurent-de-la-Salanque	66180	6,35
Flauvy	11145	6,42
Palavas-les-Flots	34192	6,46
Marsellian	34150	7,73
Méze	34157	7,80
Vauvert	30041	8,45
Mimizan	40184	14,81
Total (16)		5,26



S'agissant de l'encourt de dette sur l'épargne brute, le même panel a été pris avec le cabinet Ressources Consultants, c'est le nombre d'années qu'il va falloir à la commune pour rembourser sa dette. C'est 2.97 années pour Soustons, commune qui est presque aussi bien que la Communauté de Communes de Mimizan qui est 2.7 années ; la commune de Tarnos est à 2.74 années. La commune de Mimizan est à 14.81 années.

Il est clair que la CRC ne fera pas une préconisation ni une observation mais sera intransigeante. Pourquoi ? Car ce ratio est l'un des plus importants dans l'analyse financière d'une commune. C'est comme si l'on regardait un particulier. On dit souvent qu'on lui prête mais il ne faut pas qu'il soit endetté à plus de 33 % de ses revenus. Quand il y a eu la bulle économique en 2007 et 2008, les banques et le milieu bancaire ont regardé les dossiers d'un peu plus prêt et ils ont prêté à 25%. Puis ils ont travaillé les taux et les durées. Pour les communes et les collectivités, nous ne sommes pas sur ces seuils-là. Jusqu'à 5 ans on va dire que tout va très bien. Dans la fourchette de 5 à 10 ans, on est à l'orange et à partir de 8 ans c'est le feu rouge qui pointe. A partir de 10 ans on rentre dans l'indicateur du réseau d'alerte de la CRC qui est arrivé à la ville de Mimizan au mois de mai 2020, par courrier, reçu par monsieur le Maire de Mimizan en juin 2020 avant les municipales.

C'est sur alerte des réseaux d'alerte des services du Trésor Public qui étaient venus en 2019, à la fin du semestre - on contrôle les comptes à partir du 30 juin sur une collectivité – donc à la fin du mois de juin les traits ont été tirés sur les comptes de la ville de Mimizan donc le 30 juin 2019 par rapport à ce qu'il s'était passé en 2017 et en 2018. Les indicateurs étaient au rouge.

Le Trésor Public accompagné des services de la Direction Générales des Finances Publiques de Mont-de-Marsan sont venus rencontrer monsieur le Maire de Mimizan. Sur le second semestre, parce que les indicateurs n'étaient pas bons, réunion s'est tenue en préfecture avec monsieur le Préfet, monsieur le Maire de Mimizan et les services du Trésor Public pour attirer sérieusement l'attention et en disant de faire attention à la fin de l'année 2019. C'est la confirmation, avec les problèmes sur la trésorerie, l'évolution de l'encourt de dettes, l'évolution de ce ratio avec le réseau d'alertes que la ville de Mimizan au 31 décembre 2019 peut être mise sous tutelle. A partir de là, la CRC a envoyé un courrier à monsieur le Maire de Mimizan pour l'informer qu'elle allait examiner les comptes de la ville de Mimizan de l'année 2015 à la gestion jusqu'à ce jour.

Les élections ont eu lieu le dimanche 28 juin ; le lundi 29 juin nous rencontrons monsieur le Maire, monsieur Pomarez et moi-même. La réunion a duré environ une heure trente. Monsieur Bourdenx, vous nous avez rejoints en cours de réunion. Que cela soit en votre absence ou en votre présence, à aucun moment la venue de la CRC et l'enquête de 97 questions n'ont jamais été évoquées dans le bureau de monsieur le Maire.

Ensuite, le 4 juillet, a eu lieu l'installation du conseil municipal de la ville de Mimizan. Le lundi 6 juillet, avec quelques adjoints, nous sommes venus en mairie pour prendre contact avec les services. L'adjoint aux finances est allé faire le point des documents au service financier. Au bout d'un jour et demi, le téléphone a sonné. C'était le magistrat de la CRC qui demandait à rencontrer très rapidement dans la semaine Monsieur le Maire de Mimizan , monsieur Pomarez, et son adjoint aux finances.

Suite à l'appel du magistrat le 7 juillet, le rendez-vous a été fixé le 10 juillet. Entre le 7 et le 10 juillet, nous avons demandé à avoir connaissance du courrier qui avait été adressé au mois de mai comportant les 97 questions. Nous avons eu ce courrier. Quand le magistrat est arrivé le vendredi 10 au matin avec son assistante, nous a été expliquée la procédure.

C'est très simple. Le magistrat pose des questions auxquelles nous devons répondre. Une première date a été fixée au 20 août. Monsieur le magistrat nous a informé qu'a été demandé de répondre à ce questionnaire sur le mois de septembre ou le début d'octobre pour laisser le temps de répondre à toutes les questions.

A réception des réponses, un deuxième questionnaire arrivera comme cela se fait partout, puis un troisième questionnaire avec chaque fois autant de questions où l'on rentre dans les points de détails.

A la fin novembre, le magistrat est en mesure d'établir un pré-rapport qui sera présenté en février 2021 à la Chambre qui réunit l'ensemble des magistrats de la CRC, place des Grands Hommes à Bordeaux.

A partir de là, une lettre provisoire d'observation va être adressée à la ville de Mimizan. Cette lettre sera adressée à la fois à monsieur Pomarez, maire en place mais aussi à monsieur Plantier parce qu'il est gestionnaire pour la période 2015 à juin 2020.

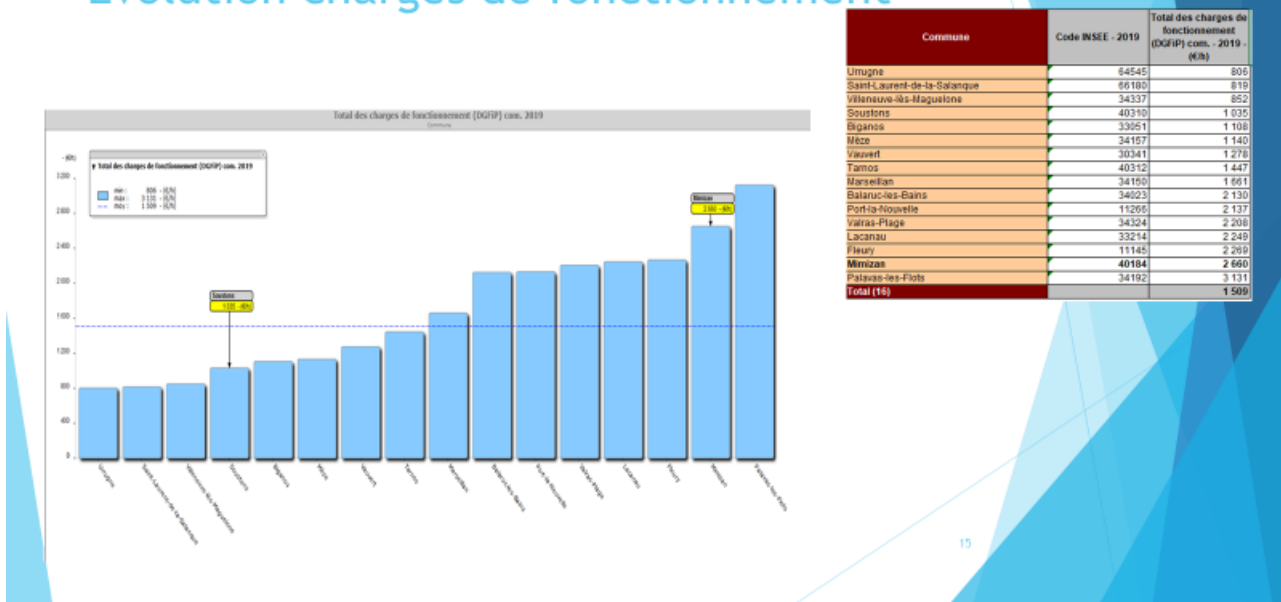
En fonction des observations, des remarques, des préconisations ou de choses qui ne vont pas du tout, monsieur Plantier et le nouveau maire monsieur Pomarez auront un délai d'un mois pour répondre. A l'issue de ce délai, ils pourront être reçus place des Grands Hommes à Bordeaux pour être entendus sur des explications. Au terme de cette audition il y aura la lettre définitive au mois de mai ou juin 2021.

A partir de là, tout sera adressé à monsieur le Maire de Mimizan et à monsieur Plantier et il faudra qu'il y ait communication en conseil municipal.

Aujourd'hui ce n'est pas évident car il y a des dossiers à compléter très importants. Certains avec des thématiques classiques : la gestion du personnel, l'absentéisme, les marchés publics,... Nous ferons les réponses. Il y a aussi des dossiers sur des contentieux. Chaque fois que la collectivité les années précédentes a été au tribunal administratif et a gagné ou a perdu, le magistrat va examiner tous ces dossiers. Vous vous doutez de la teneur des dossiers ces cinq dernières années.

Si l'on continue l'analyse du compte administratif de la ville de Mimizan, on peut regarder aussi l'évolution des charges de fonctionnement.

## Evolution charges de fonctionnement



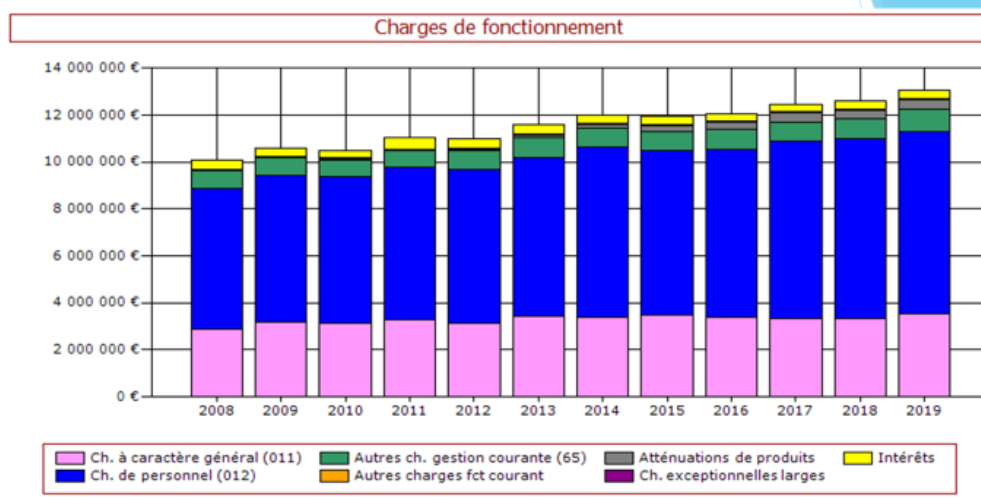
La ville de Mimizan est largement au-dessus de la moyenne des communes de la même strate. Par rapport aux charges de fonctionnement courant : 9 662 000€ depuis 2008 et 12 683 000 € fin 2019.



**CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT**

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges fct courant strictes	9 662 639	10 191 724	10 144 236	10 540 647	10 503 600	11 045 893	11 428 943	11 311 267	11 380 347	11 672 422	11 826 393	12 231 928
Charges à caractère général	2 878 991	3 195 285	3 145 215	3 264 187	3 138 084	3 422 105	3 395 950	3 451 488	3 378 138	3 323 072	3 340 778	3 515 748
Charges de personnel	5 980 317	6 216 988	6 202 821	6 510 990	6 547 058	6 736 403	7 231 608	7 046 026	7 152 300	7 545 039	7 668 112	7 765 541
Autres charges de gestion courante	803 331	779 451	796 200	765 470	818 458	887 385	801 385	813 753	849 909	804 312	817 503	950 639
Atténuations de produits	0	0	1 149	0	54 541	115 687	179 000	249 352	368 903	449 027	426 879	451 952
Contribution FPIC					54 541	115 687	178 739	249 352	368 903	449 027	426 879	442 143
Solde atténuations de produits	0	0	1 149	0	0	0	261	0	0	0	0	9 809
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>9 662 639</b>	<b>10 191 724</b>	<b>10 145 385</b>	<b>10 540 647</b>	<b>10 558 141</b>	<b>11 161 580</b>	<b>11 607 943</b>	<b>11 560 619</b>	<b>11 749 250</b>	<b>12 121 449</b>	<b>12 253 272</b>	<b>12 683 880</b>
Charges exceptionnelles larges	13 507	22 273	16 898	2 488	4 237	4 236	34 033	15 801	1 417	2 309	15 286	8 655
Frais financiers divers (66 hs int.)	0	300	-378	0	0	0	0	0	1 202	2 153	7 341	3 990
Charges exceptionnelles (67)	13 507	21 973	17 276	2 488	4 237	4 236	34 032	15 801	215	157	7 945	4 665
Provisions semi-budgétaires (68)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>9 676 146</b>	<b>10 213 997</b>	<b>10 162 283</b>	<b>10 543 135</b>	<b>10 562 378</b>	<b>11 165 816</b>	<b>11 641 975</b>	<b>11 576 420</b>	<b>11 750 667</b>	<b>12 123 758</b>	<b>12 268 559</b>	<b>12 692 535</b>
Intérêts	417 318	364 074	321 900	499 478	409 454	420 365	374 427	383 460	303 597	302 906	339 384	336 707
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>10 093 464</b>	<b>10 578 071</b>	<b>10 484 183</b>	<b>11 042 613</b>	<b>10 971 832</b>	<b>11 586 181</b>	<b>12 016 402</b>	<b>11 959 879</b>	<b>12 054 264</b>	<b>12 426 664</b>	<b>12 607 943</b>	<b>13 029 242</b>

On remarque que sur certaines années dont l'année 2017, il y a eu des décrochages. Ces périodes correspondent aussi au moment où des recettes ne rentraient pas, au moment où ont été activées des reprises sur excédent sur certains budgets. Et également l'inscription dans le budget de recettes de produits de vente. L'évolution que l'on constate depuis 2017 jusqu'à 2019 sur les charges de fonctionnement courant est importante et il faudra que nous en prenions conscience au moment du DOB mais aussi pour l'avenir de la collectivité dans son fonctionnement pour les six prochaines années.



Je rappelle que c'est à partir des ressources que l'on a au quotidien que l'on paye les charges courantes. S'il reste de l'argent, je peux rembourser l'emprunt et faire des travaux. Si les charges de fonctionnement augmentent, que les recettes de fonctionnement stagnent et que l'on n'a plus d'excédent à reprendre, à un moment donné se posera la question du paiement de l'emprunt.

Sur la fin 2018 et l'encours de dette, la ville de Mimizan a contracté un emprunt relais qui devait être remboursé sur les mois suivants. Or à ce jour l'échéance a été repoussée et il y aura à rembourser cet emprunt relais en 2021. Et

comme en 2021, il y a grosso modo 900 000 € d'emprunts déjà à rembourser, si on les cumule cela fera à peu près 1 700 000 € à rembourser. C'est d'autant moins que l'on pourra mettre sur de nouveaux investissements ou de nouveaux achats.

Sur les années passées, les services du Trésor Public ont attiré l'attention de la ville de Mimizan sur les problèmes de trésorerie. En 2019 a été tirée ce que l'on appelle une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € ; puis une deuxième ligne de trésorerie a été tirée fin 2019 ou début 2020, au premier semestre, je ne suis pas sûr. Mais la première ligne n'a pas été remboursée.

Comme cela ne fait que 24 jours que nous sommes dans la mairie de Mimizan, on nous a expliqué qu'on avait négocié un report pour rembourser ces deux lignes de trésorerie.

Donc aux 1 700 000 € à payer l'année prochaine, s'ajoutent deux fois 500 000 € soit 2 700 000 € à rembourser. Certains vont être budgétaires, certains remboursements seront en trésorerie mais cela me fait penser au Parc d'Hiver. C'est quand même la trésorerie de la commune dont on s'est servi puisque l'emprunt n'a pas été contracté non plus. Quand il faudra le contracter, cela augmentera les remboursements de dettes.

Au niveau des excédents, je focalise sur les années 2017, 2018 et 2019 car en commission des finances, monsieur Bourdenx, vous nous avez dit qu'en 2008 la ville de Mimizan était en bonne situation, avait des excédents, avait fait des réalisations mais, je m'excuse pour les termes, : « des vieux avaient fait ces réalisations ». Je l'ai senti comme ça, qu'il fallait passer à autre chose. Et comme il y avait des excédents, un endettement, de mémoire en 2008, entre zéro et six ans.

En regardant les comptes de 2008 à 2012 même 2013, ça passe. En 2013, quelque chose se passe dans le budget de la ville de Mimizan mais comme cela ne fait qu'une vingtaine de jours que j'ai été élu, je n'ai pas eu trop le temps de me pencher sur ces années-là mais il y a des indicateurs qui parlent.

En 2016 cela se complique. On commence à voir l'endettement qui monte, on commence à voir des problèmes de trésorerie et on commence à réfléchir à mettre des excédents dans le budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement. Si j'équilibre ma section de fonctionnement avec des excédents, comment ferai-je demain ou dans deux ou trois ans ?

## La technique de « Reprise des Excédents »

	AN 2017	AN 2018	AN 2019
Excédents repris sur Budgets annexes	150 000,00	147 210,94	473 207,31

Les excédents ont été en 2017 de 150 000 € ; en 2018 de 148 000 € et en 2019 de 473 000 €. Puis apparaît l'inscription de cessions de terrains Si on fait l'état en 2015, prévus 1 176 000 € et réalisés 1 027 000 €. Il manque 148 000 €. En 2016, prévus 760 000 €, réalisés 737 000 €. Il manque 23 000 €. En 2017, prévus 1 250 000 €, réalisés 322 000 €. Il manque 927 000 €.

C'est là que l'on voit des mouvements avec des excédents.

## Des ventes prévues au budget, et non réalisées... Budget **insincère !!!**

Récapitulation Cessions Période 2015 - 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
Montant prévu cessions (BP + DM)	1 176 000,00	760 000,00	1 250 000,00	1 420 000,00	6 697 720,00
Réalisé fin d'année (en €)	1 027 544,04	737 989,16	322 883,22	659 741,59	5 505 834,30
Différence (en €)	- 148 455,96	- 22 010,84	- 927 116,78	- 760 258,41	- 1 191 885,70

En 2018, prévus 1 420 000 €, réalisés 659 000 €. Il manque encore 760 000 €. Evidemment cela tire sur la trésorerie pour payer le quotidien, les travaux en investissement. Et on commence à se poser la question : fin 2018 on ressort avec un déficit de 1 400 000 € en investissement.

Fin 2019 sont prévus 6 697 000 € et ne rentrent que 5 500 000 €. La différence est de 1 197 000 €.

Ce sont les sources du cabinet KPMG et ce sont aussi les résultats des titres et des mandats versés sur le compte administratif et sur le compte de gestion. On peut donc vérifier ces chiffres.

Concernant un point sensible que sont les Restes à Réaliser (RAR). Sur une année, on prévoit des crédits pour faire des achats et pour faire des travaux. Quand on arrive à la fin de l'année, on fait le total des mandats que l'on a payés et ceux que l'on n'a pas payés mais que l'on a commandés c'est-à-dire des ordres de service, des marchés signés ; on doit les mettre en RAR.

## Restes à Réaliser... « document présenté au vote » pour le 31 décembre 2019

Articles : L2342-2 /L3341-1 CGCT

RAR=dépenses engagées non mandatées au 31 décembre (justifiés par des contrats, conventions, marchés ou des bons de commandes signés)

RAR = recettes certaines d'emprunts ou subventions (justifiées de contrats, et arrêtés notifiés)

Au 31 décembre 2019 :

RAR dépenses : 437 168,44 €

RAR recettes : 145 624,40 €

Besoin financement :- 291 544,04 €

A la fin de la journée complémentaire, au mois de janvier 2020, le premier état de RAR effectué pour le Trésor Public ne fait pas 437 000 € mais moins, entre 190 000 et 250 000 €.

Comme la trésorerie commence à payer, il arrive un moment lorsque les factures arrivent pour des travaux faits en 2019, sur des marchés ou des ordres de services passés en 2019, voire en 2018 ou 2017 – car des sommes de 2017 et de 2018 y sont contenues – la Trésorerie est obligée de demander aux services de la commune de refaire un état de RAR pour 437 000 €.

En recette il y a 147 000 € justifiés non pas par de l'emprunt heureusement mais par des subventions. Toujours est-il qu'il manque 291 000 €. Heureusement qu'il y a 373 000 € de résultats positifs sur l'investissement qui permettent de couvrir ces 291 000 €.

## Restes à Réaliser... « INSINCERITE » au 31 décembre 2019

libellés	date Marchés	montant	solde RAR
Travaux passerelle Gombaudo	05/09/2019	341 326,64	341 326,64
Aménagement Place des Ailes	05/09/2019	382 917,94	365 605,43
MO Complexe Arts Martiaux	20/06/2018	107 280,00	74 640,48
Rénovation du Centre de Loisirs	06/06/2019	306 374,04	211 737,91
		<b>sous total</b>	<b>993 310,46</b>
Travaux rue LAMAREE	31-oct-19	266 331,77	266 331,77
		<b>TOTAL GENERAL RAR :</b>	<b>1 259 642,23</b>
si on neutralise la MO du DOJO			71 808,72
		<b>Montant RAR dépenses à retenir :</b>	<b>1 187 833,51</b>
		Montant RAR affiché :	437 168,44
		<b>DIFFERENCE (DEFICIT) :</b>	<b>750 665,07</b>

Dans le détail, au 31 décembre 2019 :

- les travaux de la passerelle Gombaudo, marché signé le 5 septembre 2019 pour un montant de 341 326.64 €. Le solde sur RAR aurait dû être de 341 326.64 €.
  - l'aménagement de la place des Ailes qui n'est pas un APCP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) signé le 5 septembre 2019 pour 382 917.94 €. Il reste un solde de RAR de 365 605.43 €.
  - la maîtrise d'œuvre d'un complexe d'arts martiaux – je vais avancer prudemment – signé le 20 juin 2018 pour 107 280 €. Il devrait rester dans les RAR 74 640.48 € mais j'y reviendrai un peu plus tard.
  - rénovation du Centre de loisirs, marché signé le 6 juin 2019 pour 306 374.04 €. RAR de 211 337.91 €
- Ce qui fait un premier sous-total de 993 000 €.

Ensuite, quand on interroge les comptes de la commune, quand on épluche les délibérations, on trouve une délibération du 31 octobre 2019 concernant la rue de Lamarée avec la Communauté de Communes. Il y a des travaux, une convention signée en novembre 2019 pour 266 331.77 €. C'est un RAR. C'est ce qui est marqué au CGCT, c'est ce que vérifie la préfecture et c'est ce que va vérifier la CRC.

Le total général des RAR est de 1 259 642.23 €. Si on neutralise au niveau de la maîtrise d'œuvre du dojo 71 808.72 € – il a été payé réellement environ 2 000 € - car si l'on ne va pas jusqu'au bout d'un marché, il y a une procédure à faire, le montant à retenir des RAR est de 1 187 000 € or il figure sur l'état des RAR au compte administratif 750 665.07 €, ce qui me fait dire que nous sommes sur un compte administratif insincère

## SOIT SUR RAR..... ...une erreur manifeste ? insincérité

Au 31 décembre 2019

Ce qui a été présenté :

RAR dépenses : 437 168,44 €

RAR recettes : 145 624,40 €

Besoin financement :- 291 544,04 €

Au 31 décembre 2019 le montant Réel est de :

RAR dépenses : - 1 187 833,51 €

RAR recettes : 145 624,40 €

Besoin financement :- 1 042 209,11 €

*Je ne sais pas comment on pourra s'expliquer avec la Chambre Régionale des Comptes sur des marchés signés et qui doivent être dans les RAR. Si je fais une synthèse de ces RAR, au 31 décembre 2019 il y avait 437 000 € et 145 000 € de recettes donc un besoin de 191 000 €. Si on regarde la réalité des choses et j'ai peut-être oublié des marchés ou des ordres de service, RAR et dépenses pour 1 187 833.51 € et 145 624.40 € payés soit un besoin de financement de 1 042 209.11 €*

*Pour résumer ce compte administratif,*

### **Début de mandat 2020 - 2026, situation « ALARMANTE » pourquoi ?**

Période 2013 à 2019

Dégradation des différents ratios : Endettement, Autofinancement,  
Marges limitées Année 2017, année de décrochage

**Analyse du TRESOR PUBLIC**

Situation dégradée qui confirme la commune dans le réseau d'alerte

Deuxième semestre 2019

**Réunion chez M. le PREFET des LANDES avec la DGFIP et M. le Maire de MIMIZAN**

Dernier trimestre 2019

**Chambre Régionale des Comptes**

Mai 2020-Juin 2021

**Etude du cabinet KPMG note novembre 2019**

Confirmation de la situation difficile, dette, trésorerie,....

*il est clair que sur la période 2013 à 2019, on peut constater aussi bien dans les documents du cabinet KPMG de novembre 2019 mais aussi dans les études de Ressources Consultants qui a attiré régulièrement l'attention de la mairie de Mimizan : « dégradation des différents ratios, endettement et auto financement, marge limitée année 2017 », 2017 qui est l'année de décrochage.*

*Au niveau du Trésor Public la situation est dégradée, c'est pour cela que la Trésor Public a attiré l'attention de monsieur le Maire et qu'il y a eu réunion en préfecture.*

*Si la Chambre Régionale des Comptes est là aujourd'hui, - quand on regarde comment fonctionne une CRC même si les textes ont évolué, les CRC sont dédiées au contrôle des communes de plus de vingt mille habitants et en règle générale pour les communes en-dessous de vingt mille habitants, c'est la « Direction » ou « Inspection Départementale des Finances Publiques » qui examine les comptes des collectivités et parce qu'il y a un conventionnement entre la Préfecture, les services de l'Etat et le Trésor Public, c'est ce réseau qui attire l'attention de monsieur le Préfet et automatiquement de la CRC.*

*L'année 2019 confirme bien que nous sommes dans la troisième année, je me surprends à dire « nous sommes » car il va falloir trouver des solutions, du réseau d'alerte qui fait qu'il va falloir sérieusement que l'on rectifie le tir. C'est bien ce qu'a confirmé la mission demandée au cabinet KPMG et j'en terminerai sur cette phrase du rapport de KPMG de novembre 2019 : « La situation de la commune au 31 décembre 2018 était très tendue avec un fonds de roulement négatif. La commune assurait sa trésorerie avec un décalage de paiement de ses fournisseurs et surtout l'apport de ses budgets annexes. Or leur clôture d'ici 2020 pourrait conduire à une réelle crise de liquidités. La situation de la commune s'est fortement endettée à partir de 2017, conjuguée à la baisse de l'auto-financement, la capacité de désendettement se situe en deça du seuil de prudence de huit ans. »*

*Pour ces différentes raisons, je ne peux que vous proposez de voter contre ce compte administratif »*

Monsieur le Maire :

« Merci monsieur Serveto pour cette démonstration et ces explications qui sont plutôt complètes. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BOURDENX :

« Quelques observations sur quelques remarques qui ont été faites par monsieur Serveto.

A vous entendre, c'est un véritable procès que vous nous faites ce soir. Vous n'avez pas été à toutes les réunions depuis douze ans.

Je fais une parenthèse, monsieur le Maire, par respect pour chacun et très heureux qu'il y ait du public, pourrait-on avoir un peu moins de brouhaha lorsqu'on parle ? Cela fait partie du règlement intérieur. Merci. C'est juste pour le respect de la parole de chacun. »

Monsieur le Maire :

« Je vais faire respecter la parole de chacun. »

Monsieur BOURDENX :

« Je vous remercie et je ferme la parenthèse.

Cela ne fait pas deux heures que l'on a ce procès mais cela fait douze ans que l'on reçoit des critiques, monsieur Serveto. Et dans les mots que vous avez employés, il me semble que nombreux relèvent de l'appréciation et uniquement de l'appréciation des résultats que nous avons présentés au cours de ces douze dernières années. Sur ce point, je vous demande de faire très attention et de bien vérifier que tout ce que vous avez cité ce soir sont des éléments que vous avez pu vérifier de sources sûres donc officielles.

Sur le point important de l'endettement sur lequel vous êtes intervenu, il ne vous pas échappé, vous l'avez remarqué que c'est à partir de l'année 2016, va-t-on dire, et jusqu'à 2019 inclus que les marges de manœuvre ont été très réduites. Mais puisque vous avez eu, même avec de courtes semaines, le temps de vous plonger dans l'histoire de ces dernières années, il ne vous pas échappé que nous avons été contraints alors que l'endettement de la commune depuis 2008 baissait chaque année sur le budget principal, d'emprunter 4 000 000 d'euros pour le casino. Vos collègues vous diront que 4 000 000 d'euros dans notre mode de gestion du casino n'étaient à l'origine pas prévus du tout. Nous l'avons fait. Les banques nous ont suivis.

Et aujourd'hui, alors que dans quelques instants nous allons parler de l'exercice 2020, nous pouvons considérer si vous avez vu tous les éléments du compte administratif 2019, que désormais la situation ne sera pas facile dans les années à venir. Mais nous n'avons jamais dit l'inverse, de même que nous n'avons jamais fait ce que nous n'avons pas voté lors des conseils dédiés au budget.

Et donc à partir de l'exercice 2019 et pour l'exercice 2020, l'amélioration est constatée. Donc comme nous l'avions prévu, après trois années consécutives très difficiles, et en continuant de chercher des moyens pour rentrer des recettes, je pense que vous allez nous faire des propositions concrètes lorsque l'on va aborder le Débat d'Orientations Budgétaires, les années à venir ne seront pas plus faciles que les années passées mais en tous cas elles sont en nette amélioration pour les prévisions à court terme. Vous n'avez pas expliqué non plus que nous avons fait quelques investissements qui n'auront échappé à personne je pense, sauf de mauvaise foi. »

Monsieur FORTINON :

« Les exposés présentés sont pour le moins explicites et éclairants. Ils viennent illustrer les nombreuses mises en garde faites durant ces dernières années que vous avez systématiquement balayées en les qualifiant de catastrophistes et en nous traitant systématiquement de menteurs.

La réalité et la vérité sur la situation financière de notre commune vous rattrape et l'heure de rendre des comptes a sonné. Vos dégagements en touche empreints de mépris et d'arrogance ne pourront plus servir de seules réponses au magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, demain aux inspecteurs de la brigade financière qui poursuivent leurs investigations contrairement à vos allégations et face à la situation financière déplorable que vous avez laissée. Je m'adresse à vous car beaucoup de vos collègues ont préféré déserté plutôt que d'affronter avec courage la situation.

Non content d'avoir mis la commune dans le réseau d'alerte, étape qui précède la mise sous tutelle, vous avez de façon constante nié cette évidence en proclamant haut et fort que la situation était sous contrôle et que nos déclarations étaient infondées et alarmistes.

Alors que les recettes ne cessaient de baisser, à aucun moment vous n'avez réduit le train de vie de la commune. Vous l'avez au contraire augmenté en développant des dépenses dans le recrutement de cadres, dans des actions de communications, dans des consultations d'avocats et de bureau d'études suppléant les carences des cadres que vous aviez recrutés. Vous avez dégradé structurellement les ratios essentiels de bonne gestion de notre commune que sont l'épargne nette aujourd'hui négative depuis trois ans et la capacité de désendettement qui a dépassé la cote d'alerte des douze ans. La trésorerie est à sec, vous n'avez pas été en capacité de rembourser les lignes de trésorerie que vous avez mobilisées témoignant si cela été nécessaire que ce déficit de trésorerie est structurel et non conjoncturel. Pour masquer ces failles vous avez usé d'un subterfuge grossier, la sous-évaluation des RAR en dépenses pour présenter un résultat 2019 positif alors que la réalité est toute autre. 2019 est pour la troisième année consécutive négative malgré l'assèchement de tous les budgets annexes.

Le dogmatisme dont vous avez fait preuve pendant tant d'années est effrayant et consternant. Avec votre mantra de la non augmentation d'impôt vous avez caché aux mimizannais la dilapidation du patrimoine communal tant bâti que non bâti sans que cela profite à l'installation en résidence principale. Vous avez organisé une fuite en avant qui est très rapidement devenue incontrôlable et vous avez été obligés d'employer des expédients pour masquer cette incurie. Les langues se délient et tant les pouvoirs publics que les organismes bancaires témoignent de leurs inquiétudes quant à la situation financière de la commune.

L'assainissement et le redressement seront certainement longs et douloureux et on se doit de ne rien cacher aux mimizannais comme nous l'avons toujours fait. Toutes les aventures dans lesquelles vous avez lancées la commune et par là même ses contribuables s'avèrent être des gouffres financiers au premier rang desquels se situe le casino. Cette réalisation contre nature et en dehors de nos compétences et de nos capacités génère une charge durable pour les vingt ans qui viennent et je crois indispensable de faire œuvre de transparence en la matière et afficher les résultats financiers et économiques de cette activité tous les ans pour que les mimizannais sachent réellement si cette opération est bénéfique pour la commune ou pour le casinotier. Dans le second cas cela voudrait dire que leurs impôts sont utilisés pour le financement d'une activité privée et non pour servir l'intérêt général. Je ne reviendrai pas sur le choix purement dogmatique de la DSP (Délégation de Service Public) des campings pour lequel je souhaite que la transparence totale soit faite sur le bilan tant financier que touristique de ce changement de mode de gestion et qu'il fasse l'objet d'un rapport annuel.

Le Parc d'Hiver est le témoignage supplémentaire d'une gouvernance qui a bafoué la démocratie et que dire de la signature de compromis de vente entre les deux tours des élections pour sécuriser les promoteurs et mettre en difficulté tout retour en arrière. A l'instar de la déclaration du président de la République et de son « *quoiqu'il en coûte* » ce dossier doit être suspendu et remis en plat en ouvrant un débat le plus participatif possible avec les riverains et plus globalement la population en accord avec les engagements pris ces derniers mois.

Je ne serai pas plus long mais si j'avais à résumer trivialement la gestion de ces douze dernières années en matière financière : vous avez cramé la caisse. A votre place je tenterais de me faire oublier sans avoir l'assurance que cela suffira car les autorités administratives et judiciaires sont susceptibles de rechercher la responsabilité des élus et celles des différentes parties prenantes selon la qualification des faits. »

Monsieur SERVETO :

« Sur le casino, j'ai regardé le dossier. J'ai retenu des chiffres mais il me semble que sur l'année 2019 l'échéance d'emprunt était de 212 000 ou 220 000 € et que le loyer encaissé a été payé en deux acomptes : 85 000 € au mois de mars 2019 et le solde un peu plus tard pour 130 000 €. Le produit des jeux rapporte 48 000 € dont cette fameuse participation de l'Etat si je ne me trompe pas. Le total de 130 000 € plus 48 000 € n'arrive pas à couvrir l'échéance d'emprunt.

En faisant un petit tableau historique de l'ancien casino, les recettes étaient autres. Pour rejoindre monsieur Fortinon, il est évident que cela soit pour le camping ou pour le casino, avant de se poser la question de savoir si

cela sera des budgets annexes, il y a quand même une possibilité offerte par la M14 (instructions budgétaires et comptables pour les collectivités). Tous nos budgets à partir de 3 500 habitants sont présentés par vote par nature – ce sont les chiffres que l'on vient d'évoquer pour le compte administratif – et il y a la présentation fonctionnelle où comme au niveau de l'Etat on va savoir mesurer ce que l'on met à la culture, à l'éducation, au sport, ... Et il y a ensuite des sous-fonctions. Je pense que nous pourrions sous-individualiser avec la fonction 8 je crois et remonter l'historique concernant le casino, le camping, le mouvement s'est fait en 2016 ou 2017. On va remonter les chiffres, on va reconstituer une analytique fonctionnelle ce qui permettra déjà dans un premier temps d'avoir un suivi et du camping et du casino et peut-être aussi pour d'autres opérations. On va essayer de le faire pour le 31 décembre 2020. On mesurera à un moment donné, quand il y a de la fiscalité, quand il y a des produits des services, ce qui va aux dépenses d'intérêt général et ce qui va à d'autres dépenses que l'on peut questionner.

Sur le même principe où j'ai eu à répondre à la question : « Pourquoi ce parking devant le casino a été payé de telle ou telle façon ? ». Je ne sais pas comment on va pouvoir l'écrire. Comptablement et budgétairement le fameux parking avec les dés n'aurait pas dû être imputé comme il l'a été. »

Monsieur BOURDENX :

« Monsieur Serveto, il faut tout dire. Peut-être n'avez-vous pas eu le temps.

Monsieur Fortinon n'a définitivement pas changé et je pense que nous sommes partis pour de longues années mais j'y reviendrai plus tard sur un autre sujet, je réponds d'abord à monsieur Serveto sur le casino et la DSP des campings.

Au sujet du casino, il n'a jamais été question - malgré l'opacité dont vous nous soupçonnez - de présenter dès les premières heures du contrat signé et avant même que la casino la première année soit à l'équilibre. Je parle des recettes. De vous rappeler ce soir que d'une manière générale quand on voit où en était l'ancien casino ce qui m'inquiète est que vous n'avez pas encore compris que c'était une opportunité réelle pour plusieurs raisons. Nous avons trouvé in fine un investisseur, monsieur Serveto, là où vous semblez en être dérangé, comme l'équipe qui était jusqu'à présent autour de cette table. Nous avons sauvé l'activité du casino et ça vous l'oubliez. Votre équipe avant avait le même projet et au même endroit depuis 2008. C'est écrit dans le programme.

Oui, mesdames et messieurs, vous l'avez tous lu puisqu'il était distribué dans vos boîtes aux lettres. »

Monsieur le Maire :

« Je vous prie de ne pas interpeller le public sinon la séance va être difficile à gérer. »

Monsieur BOURDENX :

« Je demande que le règlement soit respecté.

Lorsqu'on trouve un investisseur sur un sujet aussi compliqué, comme dans le privé - mais je ne suis pas sûr monsieur Serveto que vous ayez eu cette expérience dans le privé - pour attirer un investisseur, on essaie de trouver un compromis. Le premier des compromis est de lui expliquer que l'on ne va pas dès la première année lui mettre un coup de bâton sur les prélèvements et que l'on va essayer de trouver des façons - puisque nous avons de nombreuses années pour trouver un amortissement sur le long terme - d'alléger le démarrage des trois premiers exercices sauf erreur de ma part. Et c'est ce qui se passe.

Néanmoins quand vous irez dans le dossier en précision, vous vous rendrez compte que le résultat 2019 est supérieur aux prévisions, les prévisions du casinotier et les nôtres. Car les résultats ont été meilleurs. Cela reste encore plus encourageant que ça ne l'était.

Pour la DSP des campings, là aussi mais je ne suis pas étonné, je crois comprendre donc que les « nouveaux campings », appelons-les comme ça car ils ont été beaucoup transformés avec des investissements importants, ne sont pas des années 2020. Nous aurions dû certainement garder le mode de camping dont les français et étrangers venant en vacances veulent de moins en moins. Et donc continuer à perdre des touristes et à perdre des recettes et avoir un résultat déficitaire encore plus important. Si je comprends bien donc, on en serait à ce résultat-là aujourd'hui.

Il me semble, mais j'y reviendrai après votre intervention sur votre DOB, qu'une fois de plus ce qui vous gêne et ce qui va vous gêner ce sont nos initiatives qui ont permis de trouver des solutions que vous n'aviez jamais mises en œuvre. Ce qui vous gênera est que vous aurez des difficultés à trouver des marges de manœuvre et que déjà vous vous plaigniez de ce qui vous caractérise le plus, c'est-à-dire, votre immobilisme. »

Monsieur le Maire :

« Par rapport au casino, c'est quand même une erreur, vous ne pouvez pas nier monsieur Bourdenx que c'est une erreur. On perd de l'argent. Quelle collectivité en France construit un casino de nos jours ? Alors que le casino était déjà implanté. Le chiffre d'affaires n'était peut-être pas énorme mais il ne coûtait rien à la collectivité. Il a rapporté 45 000 € par an.

Quant aux campings, la collectivité avait les moyens de faire des piscines car c'est un budget à part. Il y a maintenant deux fois moins de monde en nuitées. Est-ce ça Mimizan ? Est-ce ça le développement de Mimizan ?

Vous faites un déni monsieur Bourdenx. On vous montre des chiffres, la Chambre Régionale des Comptes, la brigade financière. N'y a-t-il pas assez d'alertes comme ça sur la collectivité ?



Faire des annonces sur un compte administratif insincère, ce qui a été démontré, croyez-vous que c'est normal ? Oui, vous allez être redevables de ça.

Le débat a été assez long sur le compte administratif. Je ne peux que voter contre ce CA qui est vraiment insincère et nous verrons les retombées de la CRC. Je mandate un bureau d'études pour faire un audit financier qui va aller au fond des choses. Il sera remis avant la fin de l'année à tous les mimizannais ; il sera appuyé par le diagnostic de la CRC qui est plus global sur la gestion de la collectivité.

Nous verrons, monsieur Bourdenx, qui dit des mensonges ou pas.

Passons maintenant au vote. »

**Le président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui VOTE comme suit :  
Les résultats du vote sont les suivants :**

Budget Principal :

**CONTRE** = 21

**POUR** = 7 (opposition)

## POINT 3

# AFFECTATION DES RESULTATS 2019 sur 2020

### **3 – Affectation des résultats de l'exercice 2019**

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

« Quand on arrive au terme d'un exercice budgétaire, parce qu'il reste des excédents ou parce qu'il y a un déficit, on se doit de flécher, pour l'exercice suivant, comment seront repris ces résultats. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter provisoirement le résultat comme suit :**

Budget principal

<b>Pour mémoire</b> Virement à la section d'investissement (prévision)	0.00
<b>Résultat de l'exercice.</b>	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019	361 545.11
Résultat de l'exercice antérieur 2018	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 à affecter R002</b>	<b>361 545.11</b>
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2019 de la section d'investissement	1 378 767.38
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018	- 1 004 876.20
<b>Résultat comptable cumulé de l'exercice 2019 R001</b>	<b>373 891.18</b>
Restes à réaliser Dépenses	437 168.44
Restes à réaliser Recettes	145 624.40
Solde des restes à réaliser / Couvert par excédent d'investissement	<b>-291 544.04</b>
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat définitif de la section de fonctionnement</b>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 <b>EXCEDENT</b>	361 545.11
Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement R1068	0.00
Affectation complémentaire en réserve R1068	0.00
<b>TOTAL R1068</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement R002</b>	<b>361 545.11</b>
<b>Résultat reporté en investissement R001</b>	<b>373 891.18</b>

**Vote = UNANIMITE**

Budget annexe lotissement du Raz

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2019	0
Budget clôturé en 2019. Pas d'affectation du résultat	

**Vote = UNANIMITE**

Budget annexe Lotissement du Vieux Bourg

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2019	0
Budget clôturé en 2019. Pas d'affectation du résultat	

**Vote = UNANIMITE**Budget annexe lotissement des Oiseaux

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2019	133 771.12
Fonctionnement : Excédent 002 Recettes SF 2020	133 771.12

**Vote = UNANIMITE**Budget annexe exploitation forestière

<b>Pour mémoire.</b> Virement à la section d'investissement (prévision)	90 740,00
<b>Résultat de l'exercice.</b>	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019	338 157.58
Résultat de l'exercice antérieur 2018	1 523.74
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>339 681.32</b>
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice 2019 de la section d'investissement	- 32 158.58
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018	2 966.90
<b>Résultat comptable cumulé de l'exercice 2019 D001</b>	<b>-29 191.68</b>
Restes à réaliser Dépenses	0.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin réel de financement</b>	<b>29 191.68</b>
<b>Affectation du résultat définitif de la section de fonctionnement</b>	
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 <b>EXCEDENT</b>	<b>339 681.32</b>
Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement R1068	29 191.68
Affectation complémentaire en réserve R1068	0.00
<b>TOTAL R1068</b>	<b>29 191.68</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement R002</b>	<b>310 489.64</b>

<b>Résultat reporté en investissement D001</b>	<b>29 191.68</b>
--	------------------

**Vote = UNANIMITE**

Budget annexe Parnasse

<b>Résultat de l'exercice.</b> Excédent au 31 Décembre 2019	0
---	---

**Vote = UNANIMITE**

Budget annexe ZAC des Hournails

<b>Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019</b>	
- <u>Fonctionnement</u> Excédent 002 Recettes SF 2020	12 638.00
- <u>Investissement</u> Excédent 001 Recettes SI 2020	346 470.33

**Vote = UNANIMITE**

Budget annexe ZAC du Parc d'Hiver

<b>Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019</b>	
- <u>Fonctionnement</u> Excédent 002 Recettes SF 2020	0
- <u>Investissement</u> Déficit en D001 Dépenses SI 2020	788 592.69

**Vote = UNANIMITE**

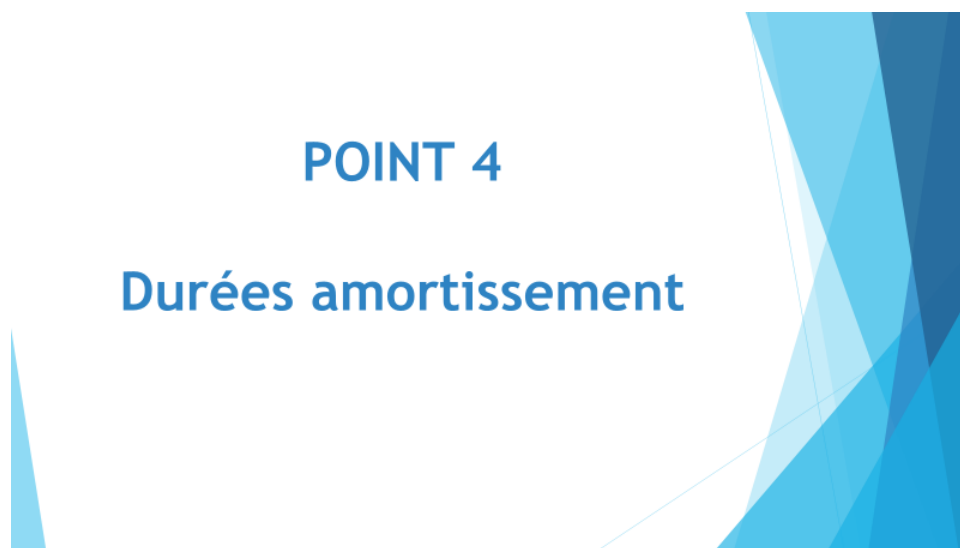
---

En raison du contexte sanitaire, madame Delest propose une suspension de séance de façon à pouvoir aérer les lieux. La demande est acceptée par Monsieur le Maire.  
Après une suspension de 15 minutes, la séance du conseil municipal reprend.

---

## POINT 4

### Durées amortissement



#### 4 – Vote des durées d’amortissement des matériels acquis en 2019

---

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

« Vous avez été destinataires dans le dossier préparatoire au conseil municipal d’un tableau avec les différentes immobilisations réalisées en 2019 qu’il faut amortir. Les durées d’amortissement sont très classiques, habituelles pour la collectivité. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n’est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l’Assemblée qui accepte à l’unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**DE FIXER les durées d’amortissement des biens et travaux inscrits en section d’investissement et acquis en 2019.**



#### 5 – Débat d’Orientations Budgétaires 2020

---

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX, Marie-France DELEST, Xavier FORTINON

*« Au-delà des idées, et c’est vrai que la crise sanitaire nous a poussés à le faire au 30 juillet, le DOB est bien le moment de bien réfléchir à la situation passée de la collectivité, à la situation à l’instant T et à ce qu’il peut se passer dans les années futures et comment on peut mesurer l’évolution de nos recettes, de nos dépenses.*

*A partir de là, un budget primitif est différent d’un compte administratif. Un compte administratif est le résultat de ce qui a été fait, c’est le moment où l’on va constater ce qui va et ce qui ne va pas. Tandis qu’un budget primitif, et c’est que l’on fera au titre du budget 2020, est un acte politique. Au travers du budget que l’on va voter et que l’on votera sur les années futures, on peut s’engager aussi bien sur le fonctionnement que sur l’investissement sur des programmes, sur les besoins réels de la population, sur les attentes de l’habitant, du mimizannais, ... C’est le moment qui nous permet aussi de réfléchir comment, en fonction des ressources que l’on va avoir, comment on va pouvoir financer notre quotidien car il y a des charges de personnels, parce que dans la carrière des agents, il faut prendre en compte leur déroulé de carrière, leur bien-être au travail, l’organisation des services, ... Parce qu’à un moment donné, on va être obligé de mesurer le nombre d’installations qui ont été faites dans la collectivité, ... Cela va nous permettre de réfléchir aux crédits qu’il faudra peut-être mettre sur certains articles de fonctionnement, parce que l’on construit une nouvelle installation, ... On dit souvent qu’une installation est un investissement. C’est forcément les années suivantes entre 10 et 15 % de coût de fonctionnement. Par exemple si je construis une école*

de 2 000 000 d'euros, on sait déjà que dès que l'on ouvrira cette école parce qu'il y aura du personnel, parce qu'il y aura de l'entretien, des interventions courantes,...automatiquement ça génèrera des factures d'électricité,...donc des dépenses.

Ce DOB est un moment privilégié que nous avons comme lorsqu'on va chez le banquier pour dire que l'on veut construire sa maison, acheter une voiture,... Le banquier va nous demander nos trois derniers bulletins de salaire, ce que l'on a sur nos comptes, sur des livrets ou dans d'autres banques et donc on fait un point de la situation. On a vu quelques éléments sur l'endettement de la commune, on a vu que chaque fois que l'on construit ou que l'on achète quelque chose, on augmente le patrimoine de la collectivité.

On a donc la chance lors d'un DOB de débattre et vraiment se projeter sur l'avenir et mesurer ce que l'on pourra faire. Car après ce n'est que chaque année, et encore c'est une chance, que l'on se remet en cause et cela pendant la durée du mandat tous les ans. Le DOB a été affirmé par la loi du 6 février 1992, loi ATR (Administration Territoriale de la République), c'est un impératif et il s'impose aux communes de la strate de Mimizan. La loi d'urgence du 25 mars 2020 nous a permis de le faire jusqu'au 31 juillet. Malheureusement dans la même séance que le compte administratif et que le budget prévisionnel. »

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, la tenue d'un débat sur les orientations générales ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la dévolution et les caractéristiques de l'endettement.

Cet article a été profondément modifié par la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 (article 107) dite NOTRe (portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République). Ce rapport donne lieu à un débat du Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique, soumise à un vote.

**Ces dispositions ont été exceptionnellement assouplies cette année suite à la crise sanitaire et aux mesures de confinement qui n'ont pas permis aux assemblées de se réunir selon ce calendrier.**

**Ainsi la tenue du DOB 2020 a été autorisée le même jour que le vote des Budgets dont la date limite a été décalée au 31 juillet 2020.**

En application du décret n° 2016.841 du 24 Juin 2016, ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en Fonctionnement comme en Investissement
- La présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programme d'Investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette qui vise la Collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ceci permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, épargne nette et endettement à la fin de l'exercice.

Le paragraphe II de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur en comptabilité générale de la section de fonctionnement

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national en prenant compte du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et de la Loi de Finances 2019.

Je vais m'appuyer en point 1 sur la note rédigée par le directeur financier dans laquelle il y a un article de source INSEE.

## 1 / CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Sur notre fonctionnement en 2020 et pour les années futures, il faudra peut être prendre en compte et bien mesurer ce que seront certaines dépenses qui augmenteront et peut-être certaines diminutions de recettes comme c'est le cas sur l'année 2020 parce qu'à un moment donné moins d'enfants auront été à la cantine, ... Donc il y a moins de recettes. Et parce qu'il y a eu une baisse de l'activité économique, forcément le tissu économique s'en est trouvé impacté.

*Des décisions ont été prises sur nombre de communes de supprimer les droits d'occupation du domaine public, ... Le budget 2020 est donc impacté par ce moins de recettes.*

*Que sera-t-il en 2021 ?*

*Au niveau des dépenses, il faut se dire aussi quand bien même on a eu moins d'enfants à l'école pendant un certain temps et qu'à partir du 11 ou du 20 mai, les enfants sont revenus à l'école, il y a eu moins d'effectifs dans les écoles, les centres de loisirs, ... Cela étant on avait toujours des charges pour payer le personnel titulaire, contractuel. Il y a des engagements que l'on doit prendre.*

*Ce DOB est le quotidien de la collectivité et également les futurs programmes d'investissement que l'on peut faire. »*

## **De la crise sanitaire à la crise économique (source INSEE, point de conjoncture au 8/7/2020)**

Quelle forme a pris, prend et prendra la reprise économique ?

Le caractère très singulier de la crise actuelle ne se prête pas aisément à un résumé sous forme de lettre de l'alphabet ou d'autre signe. Cette figure serait du reste très dissymétrique, car la chute de l'économie a été quasi instantanée, coïncidant avec la mise en place du confinement strict de la population. Le déconfinement est quant à lui plus graduel et la levée le 11 juillet de l'état d'urgence sanitaire ne signifie pas la fin des protocoles sanitaires visant à endiguer la propagation du virus.

Plus de deux mois après le début du déconfinement entamé le 11 mai, l'économie française s'est redressée assez nettement. En juin, l'activité économique aurait comblé les trois cinquièmes de l'écart qui la séparait, au creux du confinement, de son niveau d'avant crise. La consommation des ménages ne serait quant à elle plus qu'à 3 points de pourcentage de son niveau « normal ».

On peut certes qualifier ce rebond de « technique », mais ce résultat n'allait pas forcément de soi il y a deux mois : l'incertitude qui entourait le déconfinement était considérable, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique.

Rien n'était acquis à l'avance, ni la maîtrise de l'épidémie, ni la capacité des entreprises à se réorganiser pour respecter les protocoles sanitaires, ni le comportement de consommation des ménages face à de fortes craintes pour leur santé et pour leur avenir économique.

Au total, sur l'ensemble du deuxième trimestre, le PIB aurait chuté de 17 % par rapport au premier (après - 5,3 %). Cette estimation est inchangée par rapport à celle présentée dans le précédent *Point de conjoncture* du 17 juin, mais elle reste susceptible d'être révisée.

Elle pourra l'être fin juillet, quand l'Insee publiera la première estimation des comptes nationaux pour ce trimestre. En effet, ce deuxième trimestre 2020 combine de manière inédite des semaines de confinement puis de déconfinement, et l'estimation « en direct » de la trajectoire de reprise est un exercice au moins aussi acrobatique que le chiffrage, en mars, de la perte d'activité économique liée au confinement.

Au-delà du deuxième trimestre, comment se profile la seconde moitié de l'année 2020 ?

Les enquêtes de conjoncture de l'Insee fournissent des informations sur les anticipations des entreprises pour les trois prochains mois. Sans surprise, les perspectives de production se redressent très nettement : la vigueur de ce rebond tient beaucoup à la faiblesse du point de départ, c'est-à-dire de l'activité économique en période de confinement.

Cependant les carnets de commandes, en particulier à l'international, demeurent jugés peu garnis par les entreprises industrielles, ce qui n'augure pas d'un retour immédiat à la normale.

L'enquête Acemo-Covid, menée par la Dares en lien avec l'Insee, apporte quant à elle des précisions sur ces délais de retour à la normale, tels que les anticipent les entreprises. En s'appuyant sur les réponses collectées en juin, l'activité en décembre 2020 pourrait être entre 1 % et 6 % en deçà de son niveau d'avant crise : ces chiffres sont significatifs, et l'ampleur de l'intervalle témoigne de l'incertitude qui pèse encore aujourd'hui, mais ils sont sans commune mesure avec la perte d'activité connue au printemps. En considérant une hypothèse médiane, le PIB rebondirait d'environ 19 % au troisième trimestre par rapport au deuxième, puis de 3 % au quatrième.

Sur l'ensemble de l'année 2020, **il diminuerait alors d'environ 9 % par rapport à 2019.**

Cette estimation est bien sûr soumise à beaucoup d'incertitudes, liées avant tout à la situation sanitaire en France et dans le monde.

En particulier, une éventuelle deuxième vague épidémique sur le territoire national viendrait nécessairement freiner la reprise, même si l'on peut espérer une cohabitation entre le virus et l'activité économique un peu moins difficile qu'au printemps, grâce à l'expérience accumulée tout au long de cette première vague.

La chute de l'activité économique a été très lourde pendant le confinement, mais elle a été « volontaire » – il s'agissait de stopper l'épidémie devenue trop virulente.

Des mesures de grande ampleur ont été adoptées pour limiter l'impact de cette chute d'activité : en particulier, les revenus de la plupart des ménages ont été relativement préservés, conduisant à une épargne forcée de nature à soutenir la consommation.

Depuis mai, les premières marches de la reprise ont ainsi pu être gravies assez rapidement, peut-être plus que prévu.

Ce sont les dernières qui risquent d'être les plus difficiles, concernant surtout les secteurs les plus touchés par la crise, et alors que les inquiétudes restent vives au sujet du commerce mondial, l'épidémie restant très active dans nombre de pays.

## **2 / LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020**

*« La loi de finances, c'est chaque année, ni plus ni moins que le budget de l'Etat. Des mesures et de nouvelles dispositions ont été prises encore tout récemment. Le président de la Communauté de Communes l'a rappelé hier soir en conseil communautaire.*

En ce qui concerne le bloc communal, la loi de finances pour 2020 se concentre principalement sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ce texte contient également diverses mesures d'ajustement ou correctives essentiellement techniques :

- Quasi stabilité des concours financiers de l'État mais poursuite de la montée en charge de la péréquation entre collectivités,

- Possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement au sein d'un EPCI selon des critères locaux,

- 3ème et dernière étape du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des contribuables les plus modestes dont la compensation est assurée par l'Etat,

- A compter de 2021, suppression par tiers de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants (suppression totale en 2023),

- Définition d'un calendrier et des modalités de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour application au 1er janvier 2026,

- Report de l'automatisation du FCTVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021

*Je rappelle que le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) c'est une partie de la TVA. Quand on paye 20 %, on nous rétrocède à peu près 15 à 16 % sur la TVA payée sur les investissements N-2. Différents dispositifs peuvent toucher le FCTVA.*

## **3 / L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE**

*Le point de la situation a été fait lors du débat sur le compte administratif. On partage ces éléments ou pas mais c'est ce qui alimente le débat.*

*On a également brossé le compte administratif de la ville de Mimizan avec les évolutions, les baisses, les bonnes surprises, parfois les mauvaises.*

*Des travaux ont été réalisés pour des montants importants : Place des Ormes, dans les rues de la plage, ... Des études ont été menées aussi.*

A la date de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, le 30 juillet 2020, il nous faut mesurer plusieurs éléments :



- L'évolution de la situation financière de la commune s'est dégradée ces trois dernières années (2017-2018-2019)
- L'encours de dette comme on le verra dans un tableau ci-après, tous budgets confondus est en sérieuse augmentation, limitant les marges de manœuvre pour les années à venir
- Les charges de personnel (chapitre 012) et les dépenses des services (chapitre 011) n'ont pas été diminuées pour prendre en compte l'évolution à la baisse des dotations de l'état (baisse significative de la DGF), et les produits des services étant eux aussi à la baisse ou stagnant.
- Les années 2017 à 2019 ont concrétisé le lancement d'opérations d'investissement, pour lesquelles les ressources de financement n'ont pas été en adéquation  
Fin 2018, un prêt relais a été contracté, associé à deux lignes de trésorerie contractées respectivement en juillet 2019 et mai 2020.

Depuis le début d'année 2020, alors même que les comptes 2019 n'ont pas été présentés, des dépenses importantes d'investissement ont été réalisées, puis amplifiées impactant les crédits non encore votés de 2020.

A noter :

- que pour des impératifs de trésorerie (non concrétisation de cessions de terrains ces trois dernières années) d'une part,
- et la crise sanitaire intervenue sur le deuxième trimestre 2020 associée à de nombreux paiements de travaux sur le premier semestre pour des marchés signés en 2019 et avant d'autre part,

décision a été prise par l'ancienne équipe municipale de repousser des échéances d'emprunts (décision de juin 2020).

Dès lors, la situation financière est à début juillet 2020 (date d'installation de la nouvelle équipe municipale) très tendue, et confirme des budgets très contraints tant pour les services que pour les investissements sur les prochains exercices budgétaires.

Il va donc être exposé ci-après :

- Une présentation sommaire du CA 2019
- Un point sur les masses du budget 2020 et l'évolution de l'encours de dette

### L'EXECUTION DU BUDGET 2019 (BASE CA)

#### A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 19 431 758,60 euros réparties comme suit :

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	2019/2018
Impôts et taxes	9 060 530	9 462 759	9 514 703	+0,55 %
Dotations, subventions et participations	1 618 803	1 452 741	1 410 581	- 2,90 %
Produits des services	1 379 384	1 387 305	1 585 387	+14,28 %
Produits exceptionnels	362 226	734 407	5 524 468	+ 652,24 %
Autres produits de gestion courante	457 099	464 495	947 203	+ 103,92 %
Excédent de fonctionnement	836 289	0	0	
Atténuations de charges	229 566	246 748	177 637	- 28,01 %
Produits financiers	82 535	67 672	60 163	-11,10 %
Transferts entre sections	126 754	141 052	211 617	+50,03 %
<b>Total</b>	<b>14 153 186</b>	<b>13 957 179</b>	<b>19 431 759</b>	<b>+ 39,22 %</b>

- Le chapitre 73, impôts et taxes, (9 514 702 euros) a connu une augmentation de + 0.55 % dû essentiellement à l'augmentation des bases.
- Les dotations, subventions et participations (1 410 581 euros) ont encore diminué l'an dernier de - 2,90 % : à noter une baisse de la DGF mais aussi du montant des remboursements liés aux contrats aidés.

- Les produits de services (1 585 387 euros) ont augmenté de + 14,28 %. Cela est dû à changement d'imputation comptable du chapitre 73 au 70 mais aussi à une augmentation des redevances d'occupation du domaine public d'environ 50 000 euros.
- Les produits exceptionnels ont augmenté passant de 734 407 euros à 5 524 468 euros, cela est dû à l'opération d'achat/revente de l'ensemble immobilier qui appartenait au Département du Tarn et Garonne.
- Les autres produits de gestion (943 203 euros) ont augmenté de 103,92 % grâce à des recettes nouvelles comme le loyer du casino pour 130 000 euros, aux excédents de clôture des budgets annexes du Vieux Bourg pour 67 517 euros et du Lot du Raz pour 151 095 euros, à la reprise par anticipation d'une partie de l'excédent de clôture du Budget annexe des Hournails pour 114 595 euros. Pour information les campings ont généré en 2019 une recette de 146 991 euros pour le loyer et 94 995 euros de part variable (sur le chiffre d'affaires).

## B) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 19 070 213, 70 euros :

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	2019/2018
Charges à caractère général	3 323 072	3 340 778	3 515 748	+ 5,24 %
Charges de personnel	7 545 039	7 668 112	7 765 541	+ 1,27 %
Atténuations de produits	0	0	9 809	
Autres charges de gestion courante	804 312	817 503	950 639	+ 16,29 %
Charges financières	387 528	414 336	400 799	- 3,27 %
Charges exceptionnelles	157	7 945	4 665	- 41,28 %
Op d'ordre de transferts entre sections	1 102 921	1 408 439	6 423 012	+ 356,04%
<b>Total</b>	<b>13 163 029</b>	<b>13 657 113</b>	<b>19 070 213</b>	<b>+ 39,64%</b>

- Les charges générales (3 515 748 euros) ont augmenté de + 5,24 % ; les services ont été limités dans leur fonctionnement, tandis que les crédits pour l'entretien courant des installations n'ont pas été prévus.
- Les charges de personnel (7 765 541 euros) ont légèrement augmenté de 1,27 % : elles demeurent trop importantes, surtout au regard des postes de direction ; et méconnaissant les pistes de réflexion pour la mutualisation.
- Les autres charges de gestion courante (950 639 euros) ont augmenté de + 16,29 %.
- Les charges financières (400 799 euros) ont diminué

## C) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Elles s'élèvent à 10 056 077,62 euros pour l'exercice 2019, en augmentation malgré la baisse des dotations et des subventions d'équipements.

A noter qu'en 2019 la ville a emprunté 1 911 460 euros pour financer une partie de ses investissements.

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	2019/2018
Dotations, fonds divers et réserves	1 745 975	1 458 879	877 453	- 39,85 %
Subventions d'investissement reçues	252 536	124 327	74 745	- 39,88 %
Emprunts et dettes assimilées	5 000 000	1 380 000	1 911 460	+ 38,51 %
Opérations patrimoniales	2 182 154	793 823	4 155	- 99,48 %

Transferts entre sections	1 102 921	1 408 439	6 423 012	+ 356,04%
Résultat d'investissement reporté	0	3 716 905		
Immobilisations incorporelles	0		528 936	
Immobilisations en cours	3 313	3 940	36 237	+ 819,73 %
Autres immobilisations financières	288 049	213 856	165 067	- 22,81 %
Opérations pour le compte de tiers			35 012	
<b>Total investissement</b>	<b>10 574 948</b>	<b>9 100 169</b>	<b>10 056 078</b>	<b>+ 10,50 %</b>

#### D) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Libellé	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019	2019/2018
Emprunts et dettes assimilés	1 186 875	1 441 608	1 268 633	- 12,00 %
Immobilisations incorporelles	339 666	353 522	301 656	- 14,67 %
Immobilisations corporelles	1 484 413	4 843 902	4 845 906	+ 0.04 %
Immobilisations en cours	647 342	2 412 306	1 510 035	- 37,40 %
Subventions d'équipement versées	103 996	104 681	486 273	+ 346,53 %
Subventions d'équipement reçues	46 600			
Op d'ordre de transferts entre sections	126 754	141 053	211 617	+ 50,02 %
Résultat d'investissement reporté	737 198	0	1 004 876	
Opérations patrimoniales	2 182 154	793 823	4 155	- 99,48%
Autres immobilisations financières		750		
Dotation fonds divers	3 045		623	
Opérations pour le compte de tiers			35 012	
Participations, créances rattachées		13 400	13 400	
<b>Total</b>	<b>6 858 043</b>	<b>10 105 045</b>	<b>9 682 186</b>	<b>- 4,18 %</b>

Les principales réalisations de l'exercice 2019 ont concerné :

##### Travaux :

- L'aménagement de la place des Ormes pour 748 683 euros,
- La réfection des rues de la Plage pour 371 299 euros,
- Le solde de la Promenade de l'Océan pour 151 710 euros,
- Le démarrage du chantier de rénovation de la place des ailes pour 29 695 euros
- La rénovation des bâtiments du CLSH pour 106 822 euros,
- Des aménagements au cimetière pour 29 767 euros,
- Des travaux d'élargissement de l'impasse Brémontier pour 11 241 euros,
- Des trottoirs rue Grand Pierre / Robichon pour 9 519 euros,
- La création d'un parcours sportif pour 15 132 euros,
- Des travaux de menuiserie et de plâtrerie au Centre Nautique pour 17 022 euros,
- Un nouvel écran au cinéma Le Parnasse pour 17 028 euros,
- La pose de visiophones et d'alarmes dans les écoles pour 7 063 euros,
- Un revêtement de sol pour la terrasse de la crèche pour 4 719 euros,

##### Etudes :

- La maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du Centre-Bourg pour 54 756 euros
- La maîtrise d'œuvre pour les travaux de la nouvelle passerelle de Gombaut pour 5 513 euros
- Les honoraires pour le Projet du Parc d'Hiver pour 189 006 euros

A ces dépenses réalisées, s'ajoutent les Restes à réaliser.

### 3 / LES ORIENTATIONS 2020

*Que pouvons nous dire de ce budget ? Il est déjà prêt, il est déjà fait.*

Pour 2020, à la date du 30 juillet, vote des crédits de l'année, la nouvelle équipe municipale doit prendre la mesure de crédits engagés et consommés sur les 7 mois qui viennent de se passer tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il nous faut tenir compte aussi des marges de manœuvre réduites compte tenu de l'endettement trop important, des difficultés de trésorerie rencontrées (et souvent rappelées par les services du trésor public). Dès lors, assurer le simple fonctionnement de la collectivité et prévoir de nouveaux investissements, relèvent d'un exercice difficile ! C'est donc à partir du budget préparé par l'ancienne équipe municipale que le budget 2020 va être soumis au vote, comme un budget « d'accompagnement » dans l'attente d'un ajustement à l'automne avec une décision modificative.

#### **A) LES EFFETS DE LA CRISE SUR LE BUDGET**

La crise sanitaire aura un impact considérable sur le Budget 2020 et diverses contraintes vont s'imposer à notre collectivité cette année :

En Fonctionnement : une nette diminution des recettes d'un peu plus de 300 KE liée aux exonérations accordées pour soutenir et accompagner les mimizannais dans cette période difficile, les commerçants mais aussi aux familles les plus fragiles (mesures votées lors du dernier conseil municipal le 11 juin dernier), une diminution des recettes liées à l'activité des régies durant le confinement, mais également une baisse des recettes concernant l'activité du casino et des campings.

Les dépenses à caractère général quant à elles sont maintenues à un niveau correct et les charges de personnel ont été ajustées en raison de la durée plus courte de la saison estivale. A noter que le budget dédié aux animations a été ajusté suite à l'annulation de certains événements (fêtes locales, expositions, concerts et spectacles....)

Concernant la DGF, c'est une perte supplémentaire de 32 607 € qui est envisagée. Quant à la contribution au FPIC, elle est estimée pour 2020 à 450 000 euros €. Malgré ces contraintes fortes, comme l'an dernier, la municipalité entend maintenir le même niveau de services à la population.

En Investissement :

Cette année, les travaux d'aménagement ont été limités à ceux qui étaient engagés en 2019. Cependant, une enveloppe de 200 000 euros permettra de développer de nouvelles actions.

Côté recettes, deux bonnes nouvelles avec la confirmation par les services de l'Etat de l'attribution de 2 subventions au titre de la DETR pour 2020 (40 000 euros pour la passerelle Gombaut et 188 703 euros pour le projet de revitalisation et de requalification du Centre-Bourg), mais également un montant de taxe d'aménagement en nette hausse passant de 165 000 euros en 2019 à 228 600 euros cette année.

#### **B) LES ELEMENTS DU BUDGET 2020 :**

- **Les recettes de fonctionnement :**

En 2020, le budget est proposé sans augmenter les taux de fiscalité.

L'évolution fiscale reposera uniquement sur une évolution des bases en 2020 (soit + 0.92 % contre + 2,2 % en 2019).

Comme en 2019, la taxe d'habitation sur les logements vacants mise en place fin 2017 devrait générer une recette de l'ordre de 25 000 euros. Concernant les dotations et participations, la DGF est encore en baisse de 32 607 euros.

Les autres produits de fonctionnement englobent les produits des services en forte diminution en raison de la crise sanitaire, les autres produits de gestion avec des excédents des budgets annexes : Forêt : 300 000 euros, clôture du budget du Lot des Oiseaux pour 169 800 euros, clôture partielle du budget des Hournails pour 450 000 euros, part variable de la redevance d'occupation du domaine public des Campings due par le délégataire en baisse avec une estimation à 50 000 €. Enfin le loyer inhérent à la DSP Camping est inchangé (150 000 euros) tandis que celui du nouveau casino fermé durant le confinement a été révisé à 108 000 euros.

Les atténuations de charges sont estimées à 164 000 € (remboursement Indemnités journalières et charges du budget du Parnasse), les produits financiers correspondant au remboursement par le délégataire des échéances de la dette (intérêts) à 23 400 €.

- **Les dépenses de fonctionnement :**

*On sait que dans le chapitre « personnel » qui faisait 7 600 000 ou 7 700 000 €, si on tient compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) sur le personnel, de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour les carrières, on sait qu'à un moment donné on va pouvoir quantifier ce que va nous coûter sur la masse des 7 600 000 €, ce que va coûter le personnel en fonction des départs à la retraite, des arrêts maladie, des accidents de travail, ... Il n'y aura pas de surprises sur ce budget 2020.*

Les chiffres que vous verrez dans le budget prévisionnel 2020 avoisinent à ce chapitre-là quasiment les 7 800 000 € en tenant compte que les saisonniers par exemple étaient calibrés jusqu'au 23 ou 25 août, d'autres jusqu'au mois de septembre.

Je ne vous cache pas que sur ce chapitre du personnel, parce qu'il fait beau et qu'on peut se dire qu'il aura une arrière saison, il y aura une petite marge sur ce chapitre qui permettrait à un moment donné d'étendre certains contrats un peu plus longtemps pour satisfaire les touristes qui viendront ou les mimizannais sur la plage. Les emplois saisonniers sont un poste important du chapitre 012.

Les charges à caractère général évaluées à 3 417 770 euros sont quasiment au même niveau que l'an dernier (3 413 578 euros réalisés en 2019). Compte tenu des efforts fournis par les services depuis quelques années, il s'avère difficile de réduire ce chapitre.

Les dépenses de personnel estimées à 7 795 000 € sont quasi-identiques (7 765 540 euros réalisés en 2019) : cette différence s'explique par une diminution du budget des saisonniers, la saison ayant démarré plus tard en raison de la crise sanitaire liée au covid 19. Par ailleurs, les autres charges de gestion devraient rester au même niveau.

- **L'annuité de la dette :**

Elle génère des frais financiers à hauteur de 280 000 €. On se souvient que lors du conseil municipal du 13 juillet, on avait pris connaissance de décisions pour des décalages d'échéances concernant le camping et le casino me semble t-il d'où une échéance de 920 000 € pour 2020.

Il y aura peut-être à travailler une piste pour l'encours de dette en travaillant avec des prêts à taux fixes et à taux variables. On va ensuite regarder les durées, les taux, les durées de vie de ces emprunts ; s'il y a des marges de manœuvre qui pourraient permettre des économies en renégociant.

Je ne sais pas si on prolongera de nouveau la dette. C'est à la commission des finances de faire la proposition, d'avoir cette réflexion sur l'encours de dette.

Elle s'élève cette année à 1 201 314,62 euros dont 920 032,06 euros en capital et 281 282,56 euros en intérêts (hors dette Campings).

L'encours de la dette du budget principal de la Ville au 31 Décembre 2019 est de 14 243 442,90 €.

Afin de faire face à la crise, nous avons sollicité nos prêteurs afin de décaler certaines échéances à la fin de contrats. La Caisse d'Epargne nous a répondu favorablement et ce sont au total 5 annuités qui ont été décalées pour un montant total de 237 565,96 euros dont 231 682,47 euros en Capital et 5 883,49 euros en intérêts.

Ci dessous le tableau retraçant l'en cours de notre dette tous budgets confondus (Ville/Forêt et Zac des Hournaills) sur la période 2015 à 2019 afin d'avoir une vue d'ensemble :

#### **Evolution de l'en cours de dette (Chapitre 16) – Période 2015 à 2019**

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>EN COURS (en €)</b>	10 621 896	9 677 941	13 731 543	14 008 178	15 039 620

Afin d'être le plus complet possible sur ce volet, il convient également de proposer ci-dessous l'évolution des charges financières sur la même période et en tenant compte du même principe (tous les budgets confondus, exception faite des Campings municipaux dont les flux sont neutralisés).

#### **Evolution des frais financiers (Chapitre 66) – Période 2015 à 2019**

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>CHARGES FINANCIERES (en €)</b>	402 476	329 761	297 952	365 623	354 234

- **L'Investissement :**

Nous avons parlé de l'investissement et des RAR lors du compte administratif.

Ce qu'il faut bien mesurer, si l'on part sur une masse d'investissements « études, achats, travaux » pour 3 000 000 € ou 3 500 000 € il faut savoir qu'aujourd'hui il y a des RAR non pas de 437 000 € mais de plus de 1 000 000 € avec des dépenses payées. Si on regarde le livre de comptes de la collectivité, il y a déjà quasiment 2 032 000 € - de mémoire car ce chiffre évolue tous les jours - de crédits déjà consommés et qui correspondent aux RAR ; soit des APCP, soit ce qui est réellement dans les RAR qui sont des marchés de 2017, 2018 et 2019.

*Le budget est donc déjà amputé sur 2020 au même titre que l'est le fonctionnement. Les crédits sont déjà engagés car les services avaient besoin de fonctionner. Je dirais que ce budget 2020 est déjà prêt car l'ancienne équipe l'avait préparé ; l'architecture en ressort.*

*Ce que nous nous sommes attachés à regarder par rapport à l'architecture 2020 est de voir comment sur le fonctionnement on pouvait essayer de se trouver une petite marge de manœuvre à l'intérieur ; et également au niveau de l'investissement car il peut y avoir d'ici la fin de l'année des imprévus : des choses à réparer, à acheter, des travaux en urgence, ... Il y a une petite marge grosso modo – 95 500 € dans la maquette que vous aviez fait – de 200 000 € en faisant un ou deux mouvements. C'est des crédits sur lesquels on pourra revenir.*

*Aujourd'hui je pense que ce budget 2020 au titre des orientations budgétaires, est plus un budget de continuité d'accompagnement dans ce qui a été prévu car les crédits sont déjà engagés dans les RAR.*

*On nous demandera peut-être aussi de passer d'autres écritures, je ne le sais pas. On pourrait partir sur un budget au vote ce soir en se disant que l'automne serait la période propice pour faire une décision modificative (DM) en fonction de l'évolution du Covid sur la section de fonctionnement car des postes vont être impactés sur le personnel, sur les mesures de sécurité qui nous seront imposées. La rentrée scolaire se profile, le centre de loisirs est à faire fonctionner, on pourra peut être relancer des activités en animation ou que l'on ne pourra pas relancer du tout, ...*

*Il faut se donner le temps de la réflexion et donc se dire qu'à l'automne, courant octobre, se proposer de faire une DM qui pourra nous permettre certains ajustements.*

*Est proposé dans ce budget 2020, un montant de 600 000 € de cessions. On sait aujourd'hui que sur ces cessions, la moitié va se réaliser et c'est l'incertitude pour les autres car on retrouve des choses qui auraient dû se faire en 2019 ou en 2018. Aurons-nous réellement ces recettes de cessions ? Sans ces recettes, on sera un peu obligés de réajuster le budget au mois d'octobre.*

*J'aurais tendance à vous dire « soyons prudents » dans ces opérations-là dans une période de crise sanitaire et de ses effets.*

Le montant des dépenses d'équipement s'élèvera à 3 064 811 euros (restes à réaliser compris pour 437 168,44 €). Les principales opérations d'investissement seront :

**Chapitre 20 : Etudes diverses** : Frais d'études, insertions et logiciels pour 29 900 euros.

**Chapitre 204** : 365 650 euros dont : enveloppe SYDEC pour 285 650 euros, AC Investissement au profit de la CCM pour 50 000 euros et le solde de la participation de la ville à l'opération de réhabilitation de la maison de l'abbaye par SOLIHA pour 30 000 euros.

**Chapitre 21 : Voirie et travaux de bâtiments** : 661 634 euros dont : Acquisition d'un local commercial place des Ormes pour 200 000 euros, agrandissement du colombarium pour 12 650 euros, travaux impasse Léonard pour 33 869 euros, travaux rue de Lamarrée avec la CCM pour 270 000 euros (part communale), acquisition d'une chambre froide, d'un four et d'un réfrigérateur pour la cuisine centrale pour 34 110 euros, divers matériels pour les services techniques, la police municipale, les écoles...

**Chapitre 23 : Aménagements structurants** pour 1 570 459 euros dont : démolition et reconstruction de la passerelle Gombaut pour 433 252,28 euros, poursuite de la rénovation du bâtiment du CLSH pour 222 745,27 euros, aménagement de la Place des Ailes pour 453 182 euros, opération de revitalisation du Centre-Bourg pour 281 483 euros, démolition de bâtiments pour 69 360 euros (maison Soulan et local commercial place des Ormes), travaux rues de la Plage pour 173 020,90 euros.

**Chapitre 020** : Une enveloppe de 200 000 euros non-affectée pour des opérations nouvelles ou des impondérables.

Ce montant d'investissement sera financé en partie par le produit de cessions immobilières d'un montant de 686 318 euros, le fonds de compensation de la TVA pour 525 000 euros, le produit de la taxe d'aménagement de 228 600 euros, des subventions d'un montant de 128 621 euros (dont 120 000 euros au titre de la DETR 2020) et un recours à un nouvel emprunt de 667 510 euros.

A noter un montant de RAR en recettes de 145 624,40 euros correspondant à des subventions accordées (place des ailes, place des Ormes et bâtiments du clsh).

Ci-joints les tableaux qui retracent :

- L'évolution des dotations de l'Etat, des compensations fiscales et du FPIC
- L'évolution des produits fiscaux
- L'évolution des charges et des recettes de fonctionnement de 2014 à 2020

**A) Budget annexe du Parnasse :**

*Il nous faudra être attentifs au budget du Parnasse car selon s'il y aura des activités ou pas, cela jouera sur l'ajustement des subventions à venir du budget principal. Ce n'est pas neutre, cela impacte le chapitre 65 du budget principal.*

L'objectif de l'exercice 2020 sera de réaliser un déficit maximum de 212 K€. Malgré la déprogrammation d'une partie de la saison culturelle les charges fixes ne permettent pas de diminuer davantage ce déficit.

**B) Budget annexe Exploitation Forestière**

*Il faut continuer avec la commission municipale voire extra-municipale sur le travail du plan forestier. On a une projection jusqu'en 2025 ou même 2026 mais je pense que messieurs Alquier et Persillon ont déjà commencé à prendre des jalons pour travailler et voir ce qu'il y a lieu de faire par rapport à l'exploitation forestière.*

*L'année 2020 peut très bien se passer mais est-ce que 2021 permettra par exemple pour les services en regardant l'inventaire, les dates d'acquisition, les différents matériels,...de renouveler le tracteur de ce service ? En début d'année les services ont eu une réponse négative.*

*Il faudra également prendre en compte en 2020 que les services avaient demandé pour 700 000 €. Ont été qualifiés dans le budget par l'ancienne équipe municipale un peu plus de 100 000 € de crédits, 120 000 € qui sont déjà fléchés. Certains achats ont été faits car la loi d'urgence a permis sur des crédits nouveaux d'engager les crédits au-delà de la limite du quart des crédits de l'année précédente. Cela n'a rien à voir avec les RAR ni avec les APCP.*

Le produit des ventes de bois sera inférieur à l'an dernier mais l'excédent existant permettra de reverser 300 000 euros sur le budget principal.

**C) Budget annexe Zac des Hournails :**

*Une vente s'est confirmée pour 660 000 € en juin, est-ce que l'autre se confirmera en octobre ? En fonction de ça, se posera la question de quoi faire du dernier terrain. Que fait-on du capital restant dû ? Quelle est la marge de manœuvre de l'excédent ? Comment peut-on l'employer ?*

Les ressources de ce budget seront constituées en 2020 des ventes des lots n°21 et 22. Ce budget devrait ensuite pouvoir être clôturé en 2021.

Cette année, il est prévu le reversement d'une recette de 450 000 euros au BP 2020 et le solde en 2021 (en tenant compte de l'emprunt en cours à rembourser)

**D) Budget annexe Lotissement des Oiseaux :**

*Il se termine à la fin de l'année et il devrait rester 169 800 € qui étaient prévus dans l'architecture du budget 2020 ; c'est toujours en recettes au compte 7551 du budget de la commune.*

Tous les lots ont été vendus. Ce budget sera donc clôturé cette année. Il est prévu de récupérer un excédent de 169 800 euros.

**E) Budget annexe de la Zac du Parc d'Hiver :**

*La question de fond que l'on s'est posée monsieur Bourdenx lors de la commission des finances est par rapport à l'arrêté de défrichement pris le 26 mai je crois. Il y a un délai de trois mois pour que l'on se positionne. A priori il n'y a pas de réflexion, de choses arrêtées sur : « faut-il payer ou faut-il compenser ? »*

*L'idée serait de faire très rapidement, au principe qu'il y a quand même une loi d'urgence qui nous a bousculés, de demander une dérogation aux services de l'Etat concernés pour obtenir un petit délai supplémentaire pour vraiment voir si on a intérêt à payer ou si on a intérêt à donner des compensations. Un débat est un débat, il n'y a rien d'arrêté.*

*C'est sûr que cette ZAC du Parc d'Hiver ne correspond pas à ce qui était inscrit dans les engagements du programme de monsieur Pomarez. On va très certainement stopper cette opération et voir très clairement ce que l'on pourra faire avec ce budget.*

Le budget qui sera présenté cette année comprendra en majorité des dépenses de frais de contentieux et aucune recette réelle. Une compensation sera prévue pour le défrichement, à hauteur de 130 000 €.

## 5) LES ORIENTATIONS 2020

*On a une période de dix huit mois où il nous faut retravailler la section de fonctionnement. Comment va-t-on sortir à la fin de l'année 2020 sur la section de fonctionnement ? Peut-on trouver sur ce chapitre 011 « Dépenses des services » des marges ou une façon différente de travailler pour essayer de limiter cette montée des crédits qui fait qu'à un moment donné il faut qu'on pense quand même qu'on ait quelque chose à mettre au chapitre 012 que le simple GVT.*

*Et il faut qu'on arrive à trouver des marges de manœuvre pour rouvrir, je ne veux pas parler de l'effet ciseaux, et ne plus grignoter cette épargne pour dégager suffisamment d'argent par rapport à l'investissement.*

*On a des efforts à faire aussi bien sur le fonctionnement/dépenses que sur l'optimisation de nos recettes en fonctionnement.*

*On va très certainement recevoir très bientôt la demande de la commission communale des impôts pour se réunir ; réfléchir avec le service urbanisme de la collectivité et les services fiscaux. Il y a tout un tas de petites choses à faire ; d'autres communes sont passées par là, tout un travail à faire sur la classification des habitations sur Mimizan, sur les bases,... La commission communale des impôts peut être productive et nous apporter des choses. C'est une des propositions dans le cadre des orientations de 2020.*

*La Chambre Régionale des Comptes est là pour examiner, observer, pointer, préconiser mais je pense souhaitable parce que c'est dans les missions de la CRC et que des collectivités en France sollicitent – c'est dans les missions de la CRC – l'avis et les conseils sur les mois à venir et sur les années à venir. Une CRC n'est pas non plus forcément pour faire des choses à charge mais elle est là pour nous aider dans la gestion de la collectivité en partenariat avec les services du Trésor Public. C'est pour cela que je demanderai, mes chers collègues, l'assistance des services de l'Etat et des finances publiques au moins jusqu'au 31 décembre voire aussi pour l'année 2021.*

*Enfin, comme l'a dit monsieur le Maire tout à l'heure, il est important de missionner un cabinet spécialisé aussi bien pour une rétrospective que pour une prospective dans lesquelles on pourra voir un petit peu quelles sont les marges, quelles sont les points à améliorer. Et là je n'ai jamais employé le mot « opacité » monsieur Bourdenx, mais simplement la comptabilité M14 a un avantage qui permet dans les communes de plus de 3 500 habitants d'aller dans une gestion fonctionnelle des services avec des rubriques. Quand je dis analytique, c'est simplement pour suivre l'évolution des dépenses et des recettes et leurs impacts dans le budget général de la collectivité puisque là aujourd'hui nous sommes quand même sur un budget général et non sur un budget annexe.*

*Très rapidement on va mettre en place un suivi fonctionnel aussi bien pour le casino que pour les campings et peut-être aussi pour d'autres services. C'est important que vous ayez et que nous ayons, nous-mêmes membres du conseil municipal car nous sommes responsables des deniers publics d'une collectivité, ce suivi. Le maire est l'ordonnateur des recettes, le conseil municipal le missionne toute l'année et on lui demande des comptes à la fin de l'année. Il faut donc se donner les moyens de bien suivre nos comptes dans l'intérêt du mimizannais. »*

La situation financière de la commune conjuguée à l'attention portée par les services de l'Etat sur la gestion de ces dernières années nous impose :

- D'engager des mesures visant à retrouver sur les prochains exercices budgétaires une épargne positive, un niveau d'endettement raisonné et une gestion respectant le principe de sincérité budgétaire ;
- De mettre en place une organisation au sein de la collectivité pour le circuit de la dépense et le circuit de la recette, au respect de la comptabilité d'engagement et des impératifs de la commande publique ;
- La saisine par la commune de la Chambre Régionale des Comptes pour avis et conseils ;
- L'appui des services de l'Etat et notamment de la DGFIP ;
- De missionner un cabinet spécialisé tant pour une rétrospective qu'une prospective donnant les orientations des marges de manœuvre de la commune de Mimizan.

Monsieur le Maire :

« Vous l'avez bien compris, nous sommes partis sur la maquette proposée par le directeur financier au bout de sept mois de vie budgétaire ; c'est donc un peu compliqué de proposer des choses. Sachant qu'en plus comme on l'a démontré au préalable, on est dans une situation financière compliquée.

Je reviendrai sur la ZAC du Parc d'Hiver pour laquelle on a dit que l'on arrêterait cette ZAC ; que l'on mettrait tout sur la table pour parler aux riverains et aux mimizannais plus généralement. On va proposer un budget pour cette ZAC au BP car il y a un déficit, une partie pour le défrichement à prendre en compte mais j'ai déjà sollicité un cabinet d'avocats qui travaille dessus pour voir quel coût aura d'arrêter les cessions foncières qui ont été signées au mois de juin, les dernières juste avant les élections.



Je tenais à parler de la ZAC du Parc d'Hiver pour donner nos intentions, arrêter cette ZAC et proposer autre chose. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BOURDENX :

« Une petite parenthèse monsieur Serveto, vous avez à deux ou trois reprises précisé que vous n'avez pas eu le temps puisque seulement depuis vingt jours aux affaires, mais il me semble qu'à Mimizan il y a toujours eu après l'élection un mois pour préparer le budget. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire me semble-t-il. »

Monsieur le maire :

« Je vais intervenir. Un mois ? En général on a le compte administratif également bien avant. »

Monsieur BOURDENX :

« Soit. Mais je parle aussi de l'avenir.

Deuxième remarque : sauf si je ne l'ai pas entendu il me semble bon de préciser sur l'encours de la dette que vous avez inscrit qu'il y a tout de même des flux neutralisés au niveau du camping à hauteur de 2 000 000 d'euros sauf erreur ce qui est relativement important. Vous ne l'aviez pas précisé. Et ce qui fait donc 2 000 000 d'euros qu'il faut enlever et qui ne sont pas assumés par la commune.

Vous l'aviez cité dans une phrase ; je voulais citer le chiffre. Le chiffre de 2 000 000 d'euros n'est pas exact, c'est un ordre d'idée d'environ 1 800 000 d'euros.

Pour le Parc d'Hiver il est évident que c'est ou cela sera la solution de compensation la mieux me semble-t-il.

Ce que nous voulions vous dire est que pour autant ce soir concernant le DOB, nous aurions souhaité – et estimant comme vous l'avez dit tout à l'heure que pendant douze ans une grande partie de l'équipe a suivi l'histoire de Mimizan de façon financière, sur l'investissement, ...vous n'apprenez pas tout depuis vingt jours sauf monsieur Serveto – qu'après avoir reçu des critiques pendant douze ans, une partie de l'équipe était en possession et en mesure d'analyser les documents diffusés.

Ce qui reste étonnant tout de même est que l'on n'entend pas la façon dont vous allez – et je pense qu'il faut l'expliquer aux mimizannais – appliquer votre programme sur les cinq ans à venir ce qui est une grande période malgré cette année déjà commencée. Lequel programme, sauf erreur, ne comporte pas de coût, de chiffrage sauf 50 000 euros pour le budget participatif.

Comment allez-vous mettre en place votre programme ? Et ne me répondez pas que désormais ce n'est pas possible parce vous venez de découvrir des choses. Je ne peux pas le croire ; c'est trop simple de dire ça.

Je le répète. Après nous avoir critiqué pendant douze ans, j'espère que cela n'était pas des critiques sans fondements. Vous saviez beaucoup de choses, du moins l'équipe savait beaucoup de choses. Je ne peux pas entendre l'inverse.

Quel mode de gestion avez-vous en tête ? Comment avez-vous pensé demain trouver de nouvelles recettes ? Vous l'avez dit en commission et ce soir également ce ne sont pas les dotations de l'Etat qui vont augmenter dans les années à venir donc il faudra comme nous, mais à notre place, trouver des solutions. Les mimizannais attendent, puisqu'ils vous ont choisis, de savoir quelles sont vos solutions ?

Cela serait bien de partager ces éléments ce soir. C'est quand même un DOB pour les années à venir. Vous n'avez pas mis la chaîne de l'épargne.

C'est une expression monsieur le maire qui permet de se projeter sur l'épargne brute et sur l'épargne nette sur quelques années. Quand on arrive aux affaires, on a quand même une vue et un délai de début d'investissement sur des investissements particuliers. Je ne vais pas vous expliquer votre programme mais vous vous êtes engagés sur 6 ans. Nous aurions aimé avoir, si ce n'est le détail, quelques lignes importantes de la façon dont vous envisagiez les choses – après nous avoir critiqués et montré les chiffres - pour quelles soient, si je le comprends, meilleures. »

Monsieur SERVETO :

« Je pense que l'examen du compte administratif, que les sujets que l'on a évoqués, les attentions particulières des services de l'Etat font qu'on a besoin aujourd'hui de se poser et de faire l'état des lieux de cette collectivité puisque c'est demandé par les services de l'Etat.

Je vous ai dit qu'au mois d'octobre on se reverra pour ajuster le budget de l'année. Ensuite on verra jusqu'à la fin de l'année en fonction de l'évolution de la trésorerie parce qu'il y a toujours un million de ligne de trésorerie à rembourser, parce qu'en 2021 il y a des prêts à rembourser. Quand bien même on vous aurait dit on va faire tant de travaux en 2021, si la marge est de 5 millions en investissement et qu'il y a déjà 1 700 000 euros qui sont pris alors que ce n'était pas ça qui était prévu parce que ça était repoussé, cela limite déjà nos marges.

On a besoin de faire vraiment un point de la situation. Je pensais avoir été clair par rapport à ça.

Si vous voulez me faire dire que dans le programme municipal ce que peut être estimé un village des sports ou ce que peut être estimé des travaux de sécurité des voies vertes, de la revégétalisation,... Bien sûr nous y avons réfléchi, nous y avons travaillé.

Mais aujourd'hui mesurez bien que le DOB est surtout là pour mesurer la situation actuelle. Ce sont les services de l'Etat qui ont dit « *Attention, à Mimizan, ça ne va pas. Posez-vous et faites un point de la situation avant d'envisager autre chose. Il y a des problèmes à régler.* » C'est simplement ça que je vous réponds. »

Madame DELEST :

« Par rapport à la question de monsieur Bourdenx sur notre programme, l'audit financier était dans notre programme, l'arrêt de la ZAC du Parc d'Hiver était dans notre programme, les pistes cyclables et voies vertes étaient dans notre programme,... On ne va pas vous faire aujourd'hui une projection sur les cinq ans alors que la Communauté de Communes a travaillé sur le plan des pistes cyclables dans le cœur de Mimizan bourg notamment où vous n'en aviez fait aucune ; la rentrée scolaire, il est dit dans notre programme qu'on allait la faire et madame Cassagne est en train d'y travailler.

Oui, ne vous inquiétez pas monsieur Bourdenx, dans les six ans à venir les mimizannais vont être au courant. Mais là effectivement et c'est ce que l'on a dit dès le départ, l'audit financier sera capital pour savoir comment on peut mettre en œuvre notre programme.

Concernant l'arrêt de la ZAC du Parc d'Hiver, quand on voit que les compromis de vente ont été faits juste avant les élections, oui, les mimizannais peuvent compter sur nous, on va mettre en œuvre notre programme. »

Monsieur FORTINON :

« S'il fallait démontrer la capacité que l'on avait à gérer, la démonstration qui a été faite hier soir est patente, elle n'a pas besoin de beaucoup d'explications au conseil communautaire je crois. Pendant six ans on a géré la Communauté de Communes, l'investissement a augmenté de 40 %, l'épargne nette finit autour de 900 000 €.

Je crois que l'on a quand même démontré que l'on est capable de porter la contradiction au Conseil municipal de Mimizan et en contre-partie quand on est en responsabilité, on est capable aussi de gérer.

Donc je vous rassure, monsieur Bourdenx, avec « x », vous ne supportez pas la comparaison avec monsieur Bourden, sans le « x », je vous le dis de suite.

Je crois aussi que j'ai quelques responsabilités ailleurs, que je gère des budgets qui sont sans commune mesure avec celui de la commune de Mimizan. Je veux donc bien que vous attendiez de notre part des preuves mais il y a bien longtemps que nous, nous en avons fait et celle que vous avez faites vous, par contre, c'est la situation catastrophique que vous nous avez rendue.

Moi, à votre place, je vous l'ai déjà dit, il faudrait un petit peu plus d'humilité et de discrétion. C'est tout ce que l'on vous demande. »

Monsieur BOURDENX :

« C'est en toute humilité, monsieur Fortinon, que je demande quand même le jour du DOB, à la mairie de Mimizan - parce que le sujet n'est pas du tout la Communauté de Communes - à la nouvelle équipe que vous représentez d'expliquer dans les six années à venir comment vous voyez l'investissement et le fonctionnement. La Communauté de Communes d'ailleurs est un sujet qui est incomparable en terme de budget de fonctionnement, d'investissement et vous le savez très bien donc je ne vois pas où est la comparaison, cela n'a rien à voir. Nous avons d'ailleurs voté « pour » et vous le savez ; nous sommes d'accord et on sait voter « pour » quand c'est bien et l'on sait aussi s'abstenir ou voter « contre » lorsque c'est mal.

Je ne vois pas où est l'application de votre programme ? Je ne vois pas où est le reproche à faire ? Et pardonnez-moi si je vous ai agacé avec cette question. Je n'ai pas de réponses pour autant. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que le DOB est pour maintenant. Quand on a trouvé les documents, en mairie, la projection budgétaire que vous aviez faite s'arrêtait à 2020.

Alors ne nous reprochez pas de ne pas aller plus loin. Et quand on regarde les perspectives de KPMG et de Ressources Consultants Finances, elles ne peuvent pas aller au-delà de 2020 car la situation financière est catastrophique. Un audit financier va être fait ; on reste sur le budget qui avait été préparé, nous sommes au bout de sept mois de budget. Au mois d'octobre, on va faire le point, on verra où en est la situation. Nous sommes aussi en crise sanitaire, des choses risquent de bouger. Vous pouvez être rassuré qu'en 2021 jusqu'en 2024, vous aurez un programme, monsieur Bourdenx, qui sera proposé avec des orientations claires par rapport à la situation que vous nous avez laissée. »

Monsieur BOURDENX :

« 2020, pour ce qui nous concerne et ça ne vous a pas échappé monsieur le Maire, c'est juste la fin de la mandature. Il ne manquait plus que l'on fasse un DOB avec des prévisions jusqu'en 2024. C'est comme si ce soir je vous demandais, avec la même légèreté que vous, de faire un DOB jusqu'en 2027 ou 2028. On a toujours fait

un DOB, ça commence en 2014 et ça se termine en 2020. Une équipe s'engage pour son mandat et pas plus. Là aussi c'est de l'humilité. »

Monsieur SERVETO :

« Monsieur Bourdenx, je dis simplement que vous avez déjà mangé sur les crédits 2020 plus de 61 % des crédits d'investissement des chapitres 204, 20, 21, 23. Sur des choses qui ont été signées et qui correspondent à des RAR et qui auraient dû être financées sur les exercices passés, nous sommes vraiment dans le mur. »

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :  
DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.**

## POINT 6

# VOTE BUDGET 2020

## Budget principal

## Budgets annexes

### **6 - Vote du budget primitif 2020 pour le budget principal et les budgets annexes**

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : • budget principal = unanimité

• budgets annexes : lotissement du Parc d'Hiver = POUR 21, ABSTENTIONS 7 (opposition)

• budgets annexes : lotissement des Oiseaux, Zac des Hournails

= UNANIMITE

• budgets annexes : exploitation forestière, Parnasse = POUR 27 ABSTENTION 1 (Katia AMESTOY)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX

*Le rapport a été remis par le directeur financier de la ville de Mimizan ; nous allons regarder le budget principal puis les budgets annexes.*

*En fonctionnement il est proposé à 14 201 477 € ; si l'on regarde la M14 les dépenses et les recettes s'équilibrent à 14 201 477 € dont un excédent de fonctionnement de 361 000 € de l'année 2019 constitué par 473 000 € d'excédent pour mémoire.*

*En investissement la section s'équilibre à 4 833 000 € dont 437 000 € de RAR et 145 000 €.*

*Cela étant cette présentation est insincère donc certainement que les services de l'Etat nous demanderont de faire quelque chose avant la fin de l'année.*

*Au détail par chapitre : aux chapitres 011, 012, 65 et 66. Le total de la section dépenses est de 14 201 000 €. J'attire l'attention sur le montant qu'il faudra mettre par rapport au budget du Parnasse. Ensuite c'est un point sensible le chapitre 65 sur d'autres dépenses.*

*Au chapitre des recettes de fonctionnement, elles s'établissent aussi à 14 201 000 € y compris l'excédent.*

*Puis en investissement un montant de propositions nouvelles y compris les RAR de 437 000 € et de 4 833 000 €. Comme je le disais les crédits sont déjà engagés sur les chapitres 20, 21 et 23. Le peu de crédit qui restait a été flêché et je pourrai éventuellement vous en donner les détails au niveau de la section d'investissement.*

La section d'investissement est ce qui intéresse un élu au moment du budget primitif car c'est l'acte où l'on va traduire les orientations de l'année.

Pour les services, comme je le disais tout à l'heure, s'il faut rentrer dans le détail du chapitre 21, il est prévu des crédits à hauteur de 124 000 € pour des dépenses nouvelles sur 2020 et qui viennent compléter tous les RAR qui sont passés.

Au chapitre 20, 29 900 €, au chapitre 204, 365 000 € ; au chapitre 21, 661 000 € ; au chapitre 23, 1 570 000 € ; et au chapitre 16, 1 086 000 € c'est le remboursement du capital.

Sur la ligne des dépenses imprévues, vous aviez prévu 95 500 €, nous avons essayé d'ajuster avec quelques petites marges sur le fonctionnement et nous arrivons à 200 000 €. On verra pour proposer lors d'un prochain conseil municipal si on se sert de cette ligne de crédits.

Au niveau des recettes d'investissement, le chapitre 13 est intéressant pour 223 953.70 €. Je note à l'article 13251 une participation de la Communauté de Communes pour 50 000 € pour les travaux Rue de Lamarée. A l'article 1341 au titre de la DETR un montant de 143 953.70 € ; 40 000 € qui sont acquis par rapport à la Passerelle de Gombaud et un peu plus de 80 000 € par rapport au centre bourg mais à part les travaux de démolition, je ne sais pas si on va pouvoir toucher tout ou partie de cette DETR puisque les travaux du centre bourg ne sont pas programmés sur 2021. Je ne sais pas quelle sera la position de l'Etat selon les règlements des subventions.

Il y a 525 000 € de fond de compensation de la TVA et 228 600 € de taxes d'aménagement.

Ce budget est équilibré dans la présentation par un emprunt de plus de 600 000 €, donc une recette nouvelle. On m'a expliqué que c'est avec la Caisse des Dépôts et que c'est fléché sur l'opération du centre bourg mais pour des travaux qui ne se feraient qu'en 2021.

Nous avons ici aussi un problème d'insincérité.

Comment peut-on prévoir un emprunt pour des travaux qui ne se réaliseront ou qui seront inscrits qu'en 2021 ?

Il y a ensuite le virement de la section de fonctionnement pour presque 800 000 €.

Voilà présenté en quelques mots le budget de la ville de Mimizan ; sauf questions ou commentaires, je vous propose, monsieur le Maire, de donner un avis favorable à ce budget tout en précisant au procès verbal de l'assemblée qu'il y a des points insincères dans ce budget. »

## VILLE DE MIMIZAN BUDGET PRIMITIF 2020

### RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget 2020 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2019 compris, s'élève à 19 034 536 €, dont 4 833 059 € consacrés à l'investissement (opérations d'ordre incluses).

En préambule, il convient de spécifier que ce budget a bien évidemment dû tenir compte de la crise sanitaire qui impacte la France depuis mars dernier.

#### **- I – Le fonctionnement 2020 :**

Cette section s'équilibre en 2020 à 14 201 477 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

##### 1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, première ressource de la collectivité avec 9 491 965 €, est en augmentation de 0.91 % par rapport au BP 2019.

#### IMPOTS ET TAXES 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	5 392 000	5 360 681	5 496 365	57,91%	1,94%	2,53%
Autres impôts assimilés		11 076				
Attribution de compensation	2 130 000	2 092 455	2 083 000	21,94%	-2,21%	-0,45%

Dotation de solidarité communautaire	1 128 000	1 128 674	1 128 000	11,88%	0,00%	-0,06%
Droits de place	105 000	98 591	100 000	1,05%	-4,76%	1,43%
Droits de stationnement						
Taxe sur l'électricité	120 000	123 029	122 000	1,29%	1,67%	-0,84%
Impôt sur les spectacles	1 000	1 034	1 000	0,01%	0,00%	-3,29%
Prélèvement produits jeux casinos	30 000	48 917	41 600	0,44%	38,67%	-14,96%
Droits de mutation	500 000	640 626	520 000	5,48%	4,00%	-18,83%
Autres taxes diverses		9 619				
Taxe locale publicité extérieure						
<b>Total</b>	<b>9 406 000</b>	<b>9 514 702</b>	<b>9 491 965</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,91%</b>	<b>-0,24%</b>

Les contributions directes avec un produit attendu de 5 496 365 € représentent la part prépondérante de ce poste (57.91 %), en évolution de 1.94 % par rapport au produit encaissé en 2019. Cette augmentation ne repose que sur l'évolution de nos bases, avec des taux sans augmentation.

### La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 33.96 % de ce chapitre et déclinent légèrement par rapport à 2019 du fait de la hausse prévue du FPIC (évalué à 450 000 € et une nouvelle fois retenu sur l'attribution de compensation).

### Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 784 600 € et sont en diminution de 13.98 % par rapport au réalisé 2019. La raison principale est la prudence appliquée à l'article des taxes additionnelles aux droits de mutation. En effet, la ville a enregistré ces deux dernières années des montants record au niveau de ces droits de mutation mais il paraît plus raisonnable de partir sur une prévision nettement en retrait afin de ne pas connaître de mauvaises surprises.

## 2) Les produits des services (chapitre 70)

**Les produits des services, avec un montant envisagé de 1 242 950 €, sont en diminution de 16.02 % par rapport aux prévisions 2019 et représentent 8.75 % de nos recettes.**

### PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	11 000	9 996	7 000	0,56%	-36,36%	-29,97%
Droits de stationnement et loc voie publ.	80 000	113 968	82 700	6,65%	3,37%	-27,44%
Droits station et loc domaine port fluvial	23 000	7 963	18 500	1,49%	-19,57%	132,32%
Redevance occup domaine public communal	125 000	179 991		0,00%	-100,00%	-100,00%
Autres droits stationnement et location						
Location droits de chasse et de pêche	3 500	3 202	3 200	0,26%	-8,57%	-0,06%
Travaux	1 000	407	1 000	0,08%	0,00%	145,70%
Droits services culturels	10 000	8 702	6 200	0,50%	-38,00%	-28,75%
Droits des services à caractère de loisirs	170 000	176 192	139 800	11,25%	-17,76%	-20,65%
Droits des services à caractère social	702 000	747 308	705 670	56,77%	0,52%	-5,57%
Droits des services péri-scolaires	176 000	183 182	155 000	12,47%	-11,93%	-15,38%
Autres prestations de services	42 000	29 576	12 930	1,04%	-69,21%	-56,28%
Locations diverses (autres	9 000	7 899	8 000	0,64%	-11,11%	1,28%

qu'immeubles)						
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	3 000	714				
Au GFP de rattachement	20 000	22 441	14 000	1,13%	-30,00%	-37,61%
Aux autres organismes	4 500	2 213	2 050	0,16%	-54,44%	-7,37%
Par les budgets annexes	15 000	759	750	0,06%	-95,00%	-1,19%
Par les C.C.A.S.		838				
Par GFP de rattachement	73 000	84 365	80 500	6,48%	10,27%	-4,58%
Par les autres redevables	4 000	2 861	2 750	0,22%	-31,25%	-3,88%
Autres produits d'activités annexes	8 000	2 810	2 900	0,23%	-63,75%	3,20%
<b>Total</b>	<b>1 480 000</b>	<b>1 585 387</b>	<b>1 242 950</b>	<b>100,00%</b>	<b>-16,02%</b>	<b>-21,60%</b>

L'arrêt quasi-total de la France pendant plusieurs mois a privé la Ville (au même titre que les autres collectivités) d'une partie de ses recettes tarifaires. De nombreux services publics locaux sont concernés : restauration scolaire, crèche, centre de loisirs, équipements sportifs et culturels... Ce chapitre a donc été bouleversé dans les grandes lignes.

### 3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations atteignent un montant de 1 346 806 € et sont en diminution de 0.51 % par rapport au budget 2019 et en recul de 4.52 % par rapport au CA 2019. Il faut voir dans ces chiffres le désengagement toujours plus progressif de l'Etat, à travers la baisse de la DGF (cf ci-dessous) et la fin du dispositif des emplois d'avenir. A noter néanmoins une subvention de 8 000 € dans le cadre de l'achat de masques pour la lutte contre la COVID-19.

Bien que le montant de la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'Etat aux collectivités, reste stable au niveau national en 2020, la Ville de Mimizan subit pour sa part une baisse de l'ordre de 32 607 € (soit - 4.38 % par rapport au CA 2019). Par ailleurs, soulignons que ce chiffre n'est pas une estimation mais la réalité, la notification par les services de l'Etat étant intervenue avant le vote du budget primitif.

Voici le tableau récapitulatif ayant trait à l'évolution du montant de la DGF ces dernières années.

### EVOLUTION DE LA DGF ENTRE 2014 ET 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DGF (en €)</b>	1 647 661	1 356 432	1 053 748	852 323	794 130	744 358	711 571
<b>DELTA/N-1</b>		-291 229	-302 684	-201 425	-58 193	-49 772	-32 787
<b>DELTA/2013</b>		-291 229	-593 913	-795 338	-853 531	-903 303	-936 090

La collectivité a ainsi enregistré une perte sèche de 936 090 € entre 2014 et 2020.

Si l'on considère l'année 2014 comme référence, le manque à gagner s'élèverait en cumulant à 4 373 404 € sur cette même période.

Par ailleurs, l'ensemble des compensations fiscales connaît une augmentation notable (19 829 €) entre le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020, alors que les subventions en provenance de l'état se raréfient (disparition totale des aides concernant les emplois aidés, reliquat pour les emplois d'avenir et pas de dotation de recensement en 2020).

### 4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les prévisions de ce poste sont en augmentation par rapport à 2019 de 59.64 %. Au premier rang de ce chapitre, il convient d'évoquer le poste qui contribue le plus à son essor, à savoir les excédents des budgets annexes. Après les lotissements du Raz et du Vieux Bourg qui ont pu être clôturés lors de l'exercice 2019, c'est au tour du lotissement des Oiseaux de connaître une issue favorable en 2020. Son reversement d'excédent au budget principal devrait atteindre 169 800 €. Concernant le budget Exploitation forestière, il devrait dégager cette année un excédent de 300 000 €, en hausse de 160 000 € par rapport à l'exercice passé. En outre, le budget de la Zac des Hournails devrait pouvoir rapporter 450 000 € aux recettes de fonctionnement de la Ville.

Au niveau des revenus des immeubles, deux sont prépondérants, le loyer inhérent à la DSP des campings municipaux (évalué à 150 000 €) et celui dû par l'exploitant du Casino (108 000 €). Le reste (48 000 €) est constitué par les loyers dits traditionnels.

Concernant les redevances versées par les fermiers, l'intéressement sur le chiffre d'affaires des campings est estimé à 50 000 €. Enfin une recette exceptionnelle de 145 011 € vient agrémenter ce poste, suite à une concession de places de stationnement sur les parkings publics Avenue de Bordeaux pour une période de 30 ans.

### PRODUITS DE GESTION COURANTE 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	345 000	378 999	306 000	21,54%	-11,30%	-19,26%
Produits divers		2				
Excédents budgets annexes adm	460 000	473 207	919 800	64,74%	99,96%	94,38%
Redevances versées par les fermiers	85 000	94 994	195 011	13,73%	129,42%	105,29%
<b>Total</b>	<b>890 000</b>	<b>947 202</b>	<b>1 420 811</b>	<b>100,00%</b>	<b>59,64%</b>	<b>50,00%</b>

#### 5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont principalement constitués des remboursements de sinistres par les assurances et autres produits exceptionnels pour 20 000 € (estimation globale pour le chapitre).

### PRODUITS EXCEPTIONNELS 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Libéralités reçues						
Recouv./créances admises en non valeur		305				
Produits exceptionnels divers	60 000	14 254	20 000	100,00%	-66,67%	40,31%
Autres produits exceptionnels de gestion		3 838				
Mandats annulés sur exercices antérieurs		237				
Produits des cessions d'immobilisations		5 505 834				
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>5 524 468</b>	<b>20 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>-66,67%</b>	<b>-99,64%</b>

#### 6) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 130 000€.

#### 7) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce poste comprend les remboursements d'indemnités journalières par les assurances (pour 120 629 €) et le remboursement des charges des caisses de retraite (CNRACL, IRCANTEC, Fonds RAFP et ATIACL) par le budget annexe du Parnasse car payées par le budget principal (pour 43 371 €).

#### 8) L'excédent de fonctionnement

L'excédent reporté au compte R002 en section de fonctionnement atteint 361 545.11 €, alors qu'il était nul en 2019.

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement sont prévues à hauteur de 14 201 477 euros en 2020 contre 13 600 750 euros en 2019, soit une augmentation de 4.42 % de BP à BP.

Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (24.07 %), les charges de personnel (54.89 %), les atténuations de produits (0.06 %), les autres charges de gestion courante (7.02 %), les charges financières (2.28 %) et les charges exceptionnelles (0.15 %).

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 435 000	3 515 748	3 417 770	24,07%	-0,50%	-2,79%
Charges de personnel	7 800 000	7 765 541	7 795 000	54,89%	-0,06%	0,38%
Atténuation de produits	8 000	9 809	8 000	0,06%	0,00%	-18,44%
Autres charges de gestion courante	905 700	950 639	996 510	7,02%	10,03%	4,83%
Charges financières	409 000	400 799	323 100	2,28%	-21,00%	-19,39%
Charges exceptionnelles	5 000	4 665	21 700	0,15%	334,00%	365,17%
Op d'ordre de transferts entre sections	845 750	6 423 012	836 000	5,89%	-1,15%	-86,98%
Virement Section Investissement			778 397	5,48%		
Dépenses imprévues	192 300		25 000	0,18%	-87,00%	
<b>Total</b>	<b>13 600 750</b>	<b>19 070 213</b>	<b>14 201 477</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,42%</b>	<b>-25,53%</b>

#### 1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 1 937 460 €, qui représente plus de la moitié des charges générales (56.69 %), augmente de 2.23 % de BP à BP et de 1.53 % du CA au BP.

### ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2020

Articles	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
6042	Achats d'études, prestations de service	30 870	23 909	29 500	1,52%	-4,44%	23,38%
60611	Eau et assainissement	138 070	144 950	140 000	7,23%	1,40%	-3,41%
60612	Energie, électricité	390 000	375 809	371 000	19,15%	-4,87%	-1,28%
60621	Combustibles	88 000	90 232	82 000	4,23%	-6,82%	-9,12%
60622	Carburants	113 000	129 746	100 000	5,16%	-11,50%	-22,93%
60623	Alimentation	540 800	547 605	566 250	29,23%	4,71%	3,40%
60628	Autres fournitures non stockées	98 250	110 022	94 400	4,87%	-3,92%	-14,20%
60631	Fournitures d'entretien	29 900	30 136	31 400	1,62%	5,02%	4,19%
60632	Fournitures petit équipement	329 850	343 037	384 300	19,84%	16,51%	12,03%
60633	Fournitures voirie	36 500	20 311	37 500	1,94%	2,74%	84,63%
60636	Vêtements de travail	31 800	31 490	32 600	1,68%	2,52%	3,52%
6064	Fournitures administratives	14 700	14 828	15 550	0,80%	5,78%	4,87%
6065	Livres, disques	22 940	21 358	22 140	1,14%	-3,49%	3,66%
6067	Fournitures scolaires	27 900	22 350	28 300	1,46%	1,43%	26,62%
6068	Autres matières et fournitures	2 620	2 490	2 520	0,13%	-3,82%	1,20%
	<b>Total</b>	<b>1 895 200</b>	<b>1 908 273</b>	<b>1 937 460</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,23%</b>	<b>1,53%</b>



## 2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste, chiffré à 966 745 €, est en diminution de 6.80 % de BP à BP, soit 70 542 €. Elle est moins prononcée du CA au BP, à savoir -5.93 %.

### SERVICES EXTERIEURS 2020

Articles	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
611	Contrats de prestation de service	252 612	288 453	179 161	18,53%	-29,08%	-37,89%
6132	Locations immobilières	67 000	32 197	35 000	3,62%	-47,76%	8,71%
6135	Locations mobilières	186 160	168 624	207 310	21,44%	11,36%	22,94%
61521	Entretien terrains	7 400	2 931	7 400	0,77%	0,00%	152,47%
615221	Bâtiments publics	43 700	30 644	41 700	4,31%	-4,58%	36,08%
615228	Autres bâtiments	11 920	28 184	16 500	1,71%	38,42%	-41,46%
615231	Entretien voiries	30 000	25 276	27 000	2,79%	-10,00%	6,82%
615232	Autres réseaux	58 000	60 468	53 000	5,48%	-8,62%	-12,35%
61551	Entretien matériel roulant	18 000	22 339	17 624	1,82%	-2,09%	-21,11%
61558	Autres biens mobiliers	47 700	45 689	39 350	4,07%	-17,51%	-13,87%
6156	Maintenance	178 585	190 535	208 540	21,57%	16,77%	9,45%
6161	Multirisques	100 000	99 677	100 000	10,34%	0,00%	0,32%
6168	Autres	110	101	110	0,01%	0,00%	8,91%
617	Etudes et recherches		2 000				
6182	Documentation générale et technique	15 020	15 196	16 020	1,66%	6,66%	5,42%
6184	Versements à organismes formation	21 000	15 263	18 000	1,86%	-14,29%	17,93%
6185	Frais de colloques et séminaires	80	84	30	0,00%	-62,50%	-64,29%
6188	Autres frais divers						
	<b>Total</b>	<b>1 037 287</b>	<b>1 027 661</b>	<b>966 745</b>	<b>100,00%</b>	<b>-6,80%</b>	<b>-5,93%</b>

## 3) Les autres services extérieurs (compte 62)

Ce poste diminue de 14.38 % de BP à BP soit 71 540 €, et de 13.60 % du CA au BP (soit -67 091 €) pour un montant total de 426 100 €.

### AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2020

	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
6225	Indemnités au comptable et régisseurs						
6226	Honoraires	73 100	107 544	82 050	19,26%	12,24%	-23,71%
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000	34 186	45 000	10,56%	-10,00%	31,63%
6231	Annonces et insertions	24 430	16 662	15 400	3,61%	-36,96%	-7,57%
6232	Fêtes et cérémonies	108 600	107 845	32 920	7,73%	-69,69%	-69,47%
6236	Catalogues et imprimés	15 280	12 201	19 240	4,52%	25,92%	57,69%
6237	Publications	39 600	27 224	12 000	2,82%	-69,70%	-55,92%
6238	Divers		1 220	0	0,00%	#DIV/0!	-100,00%
6241	Transports de biens	10 000	6 444	41 000	9,62%	310,00%	536,25%
6247	Transports collectifs	36 200	30 899	31 750	7,45%	-12,29%	2,75%
6251	Voyages et déplacements	4 000	4 061	3 500	0,82%	-12,50%	-13,81%
6256	Missions	2 000	1 215	1 500	0,35%	-25,00%	23,46%

6257	Réceptions	400	188	200	0,05%	-50,00%	6,38%
6261	Frais d'affranchissement	34 000	34 998	33 000	7,74%	-2,94%	-5,71%
6262	Frais de télécommunications	78 100	87 437	81 100	19,03%	3,84%	-7,25%
627	Services bancaires et assimilés	3 000	3 303	4 000	0,94%	33,33%	21,10%
6281	Concours divers	14 120	13 305	18 090	4,25%	28,12%	35,96%
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 810	4 438	5 350	1,26%	11,23%	20,55%
	Au CCAS						
	Aux budgets annexes						
6288	Autres services extérieurs		21				
	<b>Total</b>	<b>497 640</b>	<b>493 191</b>	<b>426 100</b>	<b>100,00%</b>	<b>-14,38%</b>	<b>-13,60%</b>

#### 4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 54.89 % des dépenses de fonctionnement en 2020 mais près de 64.07 % de nos charges de gestion courante. Elles diminuent de 0.06 % de budget à budget.

Signalons cette année que les agents recenseurs ayant oeuvré en 2019 ne figurent bien évidemment plus dans la masse salariale de 2020. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, les emplois saisonniers n'ont commencé que mi juin au lieu de mai habituellement. Ainsi, la masse salariale de ces derniers devrait finalement avoisiner les 314 800 € au lieu des 458 600 € initialement prévus.

#### CHARGES DE PERSONNEL 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement						
Autre personnel extérieur		94				
Cotisations versées au FNAL	23 049	22 497	22 881	0,29%	-0,73%	1,71%
Part. employeur formation prof.continue		6 012				
Cotisation centre de gestion	96 388	94 352	97 125	1,25%	0,76%	2,94%
Rémunération principale	3 767 942	3 706 724	3 839 804	49,26%	1,91%	3,59%
NBI, supplément familial	75 945	69 209	68 409	0,88%	-9,92%	-1,16%
Autres indemnités	590 685	588 833	592 532	7,60%	0,31%	0,63%
Rémunérations non titulaires	790 540	915 681	705 773	9,05%	-10,72%	-22,92%
Rémunérations des apprentis	10 770	12 474	14 225	0,18%	32,08%	14,04%
Emplois d'avenir	28 903	25 699	7 697	0,10%	-73,37%	-70,05%
Autres emplois d'insertion						
Cotisations URSSAF	828 119	827 073	817 936	10,49%	-1,23%	-1,10%
Cotisation caisse de retraite	1 293 123	1 190 678	1 367 833	17,55%	5,78%	14,88%
Cotisation ASSEDIC	33 616	40 211	30 973	0,40%	-7,86%	-22,97%
Cotisation assurance personnel	190 000	195 025	161 000	2,07%	-15,26%	-17,45%
Versement au FNC du supplt familial	11 000	10 169	10 500	0,13%	-4,55%	3,25%
Allocations chômage versées directement						

Versement aux autres œuvres sociales	40 920	43 042	40 312	0,52%	-1,49%	-6,34%
Médecine du travail, pharmacie	19 000	17 767	18 000	0,23%	-5,26%	1,31%
<b>Total</b>	<b>7 800 000</b>	<b>7 765 540</b>	<b>7 795 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,06%</b>	<b>0,38%</b>

### 5) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste augmente de 10.03 % par rapport au BP 2019 mais est en hausse de 4.83 % par rapport au réalisé de cette même année.

#### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	2 663	6 698	8 200	0,82%	207,92%	22,42%
Déficit des budgets annexes administratifs	208 837	206 936	212 000	21,27%	1,51%	2,45%
Indemnités et frais de mission des élus	156 000	157 747	152 000	15,25%	-2,56%	-3,64%
Cotisation retraite/formation	22 900	21 218	39 000	3,91%	70,31%	83,81%
Frais de représentation du Maire	5 000	3 510	5 000	0,50%	0,00%	42,45%
Créances admises en non valeur	4 000	9 915	6 000	0,60%	50,00%	-39,49%
Créances éteintes	4 000	2 328	4 000	0,40%	0,00%	71,82%
Contributions aux organismes de regroupmnt	144 000	169 477	194 000	19,47%	34,72%	14,47%
Autres contributions obligatoires	8 100	9 309	10 000	1,00%	23,46%	7,42%
Subvention au CCAS	166 700	176 700	180 000	18,06%	7,98%	1,87%
Au GFP de rattachement	17 500	20 431	20 500	2,06%	17,14%	0,34%
Subvention fonctionnement associations	166 000	166 369	165 800	16,64%	-0,12%	-0,34%
Charges diverses de gestion courante		1	10	0,00%		900,00%
<b>Total</b>	<b>905 700</b>	<b>950 639</b>	<b>996 510</b>	<b>100,00%</b>	<b>10,03%</b>	<b>4,83%</b>

### 6) Les charges financières

D'un montant de 323 100 €, elles sont en diminution de 95 700 € de BP à BP, du fait des extinctions des emprunts survenues en 2019 et des reports d'échéances sollicités auprès de la Caisse d'Epargne (1 échéance sur la Ville et 4 sur le budget du Camping).

#### CHARGES FINANCIERES 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Intérêts réglés à échéance	403 700	395 282	310 600	96,13%	-3,88%	-3,07%
Intérêts - rattachement ICNE	9 100	1 671	7 500	2,32%	-9,00%	-195,69%
Autres charges financières	6 000	3 846	5 000	1,55%	70,45%	-18,27%
<b>Total</b>	<b>418 800</b>	<b>400 799</b>	<b>323 100</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3,40%</b>	<b>1,08%</b>

## 7) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 25 000 € et permettraient ainsi de faire face à d'éventuels dépassements sur d'autres chapitres en cours d'exercice budgétaire.

### - II – L'investissement 2020

Le budget investissement 2020 s'élève à 4 833 059 €, dont 3 064 811 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

#### Les recettes d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	838 066	877 453	753 600	16,08%	-10,08%	-14,12%
Subventions d'investissement reçues	275 575	74 745	223 954	4,78%	-18,73%	199,62%
Emprunts et dettes assimilées	1 911 460	1 911 460	667 510	14,24%	-65,08%	-65,08%
Immobilisations incorporelles	530 000	528 936			-100,00%	-100,00%
Subventions d'équipement reçues						
Opérations patrimoniales	4 200	4 155	292 865	6,25%	6872,97%	6948,49%
Transferts entre sections	845 750	6 423 012	836 000	17,83%	-1,15%	-86,98%
Produit des cessions	6 697 720		686 318	14,64%	-89,75%	
Virement section fonctionnement			778 397			
Autres immobilisations financières	167 000	165 067	74 900	1,60%	-55,15%	-54,62%
Immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours	36 237	36 237		0,00%	-100,00%	-100,00%
Opérations pour compte de tiers	35 012	35 012		0,00%	-100,00%	-100,00%
Excédent reporté			373 891			
<b>Total investissement</b>	<b>11 341 020</b>	<b>10 056 077</b>	<b>4 687 435</b>	<b>100%</b>	<b>-58,67%</b>	<b>-53,39%</b>
Restes à réaliser	34 668,000		145 624,00			
	11 375 688		4 833 059			

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

**Les ressources d'origine interne :** elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, à savoir un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 778 397 € ainsi que 836 000 € de dotations aux amortissements, pour un montant total de 1 614 397 € alors qu'il était de 1 150 016 € l'exercice précédent.

**Les ressources d'origine externe** : elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 525 000 €, la taxe d'aménagement pour 228 600 €, le produit des amendes de police pour 30 000€, et le remboursement par le délégataire de la DSP des Campings de la partie du capital constituant les annuités d'emprunts.

De plus, afin de financer l'intégralité de nos dépenses, nous allons avoir recours à un emprunt de 667 510 €, qui bien sûr ne sera mobilisé qu'en cas de besoin.

Les produits des ventes s'élèvent à 686 318 €, avec principalement : le terrain du Chemin des Pins (Centre radiologie) pour 143 146 €, celui situé à Carquebin pour 235 000 €, celui de la Maison Soulan pour 122 972 €, les deux terrains du quartier Gueigs pour un montant global de 175 200 € ainsi que deux cessions mineures au lieudit Merquedey (10 000 €).

A ces recettes inscrites au budget primitif, il faut ajouter 145 624 € de restes à réaliser ayant trait au solde de la DETR pour l'aménagement des espaces publics aux Ormes (12 905.70 €), celle correspondant au solde des travaux des bâtiments scolaires (42 213.70 €) et enfin celle concernant les travaux de la Place des Ailes (90 505 €).

### Les dépenses d'investissement

#### STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	1 292 200	1 268 633	1 086 650	24,72%	-15,91%	-14,34%
Immobilisations incorporelles	412 886	301 656	29 900	0,68%	-92,76%	-90,09%
Immobilisations corporelles	5 533 648	4 845 906	661 634	15,05%	-88,04%	-86,35%
Immobilisations en cours	2 178 877	1 510 035	1 570 459	35,73%	-27,92%	4,00%
Subventions d'équipement versées	683 396	486 273	365 650	8,32%	-46,50%	-24,81%
Dépenses imprévues	46 524		200 000	4,55%	329,89%	
Résultat d'investissement reporté	1 004 877	1 004 876		0,00%	-100,00%	-100,00%
Participation	13 400	13 400	13 400	0,30%	0,00%	0,00%
Subventions d'investissement reçues			15 333	0,35%		
Op d'ordre de transferts entre sections	135 000	211 617	130 000	2,96%	-3,70%	-38,57%
Opérations patrimoniales	4 200	4 155	292 865	6,66%	6872,97%	6948,49%
Dotations, fonds divers et réserves	1 000	623	30 000	0,68%	2900,00%	4715,41%
Opérations pour compte de tiers	35 012	35 012				
<b>Total</b>	<b>11 341 020</b>	<b>9 682 186</b>	<b>4 395 891</b>	<b>100,00%</b>	<b>-61,24%</b>	<b>-54,60%</b>
<b>Restes à réaliser</b>	276 905		437 168			
	<b>11 617 925</b>		<b>4 833 059</b>			

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (1 086 650 €) et des dépenses d'équipement.

#### 1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Ce poste correspond au remboursement du capital de la dette de la ville pour 912 700 €, des emprunts repris du budget Campings pour 74 900 €, des emprunts voirie de la Communauté de communes pour 2 400 €, le remboursement à l'EPFL pour 85 650 € (3<sup>ème</sup> acompte de Maison Soulan à hauteur de 60 000 € et Mini Golf pour 25 650 €) ainsi qu'un remboursement de près de 11 000 € au SYDEC pour 3 conventions d'étalement de la participation communale au titre de travaux d'électrification.

## **2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)**

### **Les immobilisations incorporelles**

D'un montant de 29 900 €, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciels pour 3 900 € (enveloppe confiée au service informatique selon les besoins recensés), des frais d'études pour 20 000 € ainsi que 6 000 € de frais d'insertion.

### **Les subventions d'équipement**

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 285 650 € (et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public), à SOLIHA pour le versement du solde de la participation communale dans le cadre du bail à réhabilitation de la Maison rue de l'Abbaye (30 000 €) et enfin à la Communauté de communes de Mimizan pour l'attribution de compensation annuelle (50 000 €).

### **Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours (chapitres 21 et 23)**

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées ainsi :

- Au 2111 : acquisition d'une pare feu sur la parcelle L N°12p pour 18 750 €.
- Au 2115 : acquisition de la propriété SCI Marine et Location pour 229 750 €.
- Au 21316 : 12 650 € seront consacrés à l'agrandissement du Colombarium.
- Au 2151 : des travaux de réfection de voirie pour l'Impasse Léonard ont été prévus pour 33 869 € ainsi qu'une enveloppe de 270 000 € pour les travaux ayant eu lieu Rue Lamarée.
- Au 21578 : des panneaux de rue prévus pour 4 000 €
- Au 2183 : une enveloppe de 12 800 € dédiée au service informatique pour l'achat de matériel spécifique.

Au 2184 : 4 500 € sont prévus en mobiliers pour les services de la ville.

- Au 2188 : 171 885 € pour des équipements en outillage et matériels des différents services : Ateliers et Espaces verts (9 000 €), la Cuisine centrale pour 34 110 €, la Police municipale pour 25 000 €, 1 200 € pour le service Prévention, une enveloppe de 6 300 € pour les Ecoles, 1 616 € pour le service Intendance, 2 500 € pour le Golf, 10 339 € pour le Parnasse, ainsi qu'une enveloppe de 40 000 € pour des imprévus.
- Le chapitre 23 voit son enveloppe porter à 1 570 459 € pour payer les différents chantiers engagés par la collectivité à ce jour (revitalisation Centre Bourg, réfection rues de la Plage, reconstruction Passerelle Gombaudo, rénovation CLSH, aménagement Place des Ailes).

## **3) Les dépenses imprévues (chapitres 020):**

Un montant de 200 000 € a été retenu pour faire face à des impondérables.

Ce budget 2020, établi dans un contexte de plus en plus contraint, a été équilibré sans recours à une hausse de la fiscalité.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire :

« Nous avons repris la maquette proposée par la direction des finances à la mairie, budget sur lequel vous avez travaillé et donc monsieur Serveto a bien pointé ce soir le problème d'insincérité sur ce budget notamment sur l'emprunt de la Caisse des Dépôts qui est fléché sur l'aménagement du centre ville.

Je vais faire un aparté sur l'aménagement du centre ville avec le bilan dépenses / recettes :

- acquisition de la parcelle Soulan pour 40 000 €,
- acquisition du local commercial pour 200 000 €,
- maîtrise d'œuvre pour 100 000 €
- démolition pour 69 000 €
- travaux pour 496 000 €

Le total des dépenses est de 1 393 000 €.

En recettes :

- vente à JBM foncier pour 122 972 €
  - concession de 29 places de parking à JBM foncier pour 145 000 €
  - subvention DETR, la subvention qui est fléchée pour ces travaux, pour 188 000 €
- Le total des recettes est de 456 000 € pour un total de dépenses de 1 393 000 €.

Je ne l'ai pas précisé avant ; le cabinet d'avocat va également regarder cette opération car la commune est quasiment à 1 million d'euros de sa poche pour créer sept magasins par un promoteur. Les dépenses pour la phase 4 de l'aménagement du centre ville ne sont pas dans le budget en investissement mais sont en recettes d'investissement. Ce qui est fort.

Toutefois je vous propose d'adopter ce budget et de prévoir une décision modificative au mois d'octobre. »

Monsieur SERVETO :

« Concernant les budgets annexes :

- lotissement des Oiseaux : dépenses réelles pour 36 025 € constitués par la vente du lot n°5. Il résulte de l'exercice 2019, 133 771.12 € d'excédents qui sont reportés sur ce budget.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

- exploitation forestière : 409 000 € ; les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2 451 € ; les charges estimées à 79 200 € sont déjà à ce jour consommées à hauteur de 55 000 ou 58 000 € notamment pour un prestataire missionné pour nettoyer les parcelles en période Covid. Ce qu'il y a sur ce chapitre 011 devrait suffire jusqu'à la fin de l'année pour le fonctionnement classique de ce service.

Il y a un reversement du budget principal à hauteur de 300 000 € puisqu'il y avait un excédent de 310 000 €. Les recettes sont évaluées à 99 000 € et devraient couvrir le besoin sur le budget. L'investissement est classique.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

- Parnasse : les dépenses s'élèvent à 386 160 € ; les recettes correspondent à la billetterie classique plus une subvention du budget principal.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

- ZAC des Hournails : les dépenses réelles s'élèvent à 916 398 € ; elles sont constituées d'achats d'études de travaux restants à faire à hauteur de 100 000 €, divers achats d'équipements et un reversement au budget principal à hauteur de 450 000 € que l'on retrouvait en recettes au budget principal.

Les recettes réelles se composent notamment du terrain vendu au mois de juin, la recette potentielle du mois d'octobre et le remboursement en capital sur ce budget sachant qu'après paiement de l'échéance de 2020, il reste un capital de restant dû de 754 000 € de mémoire.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce budget.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

- ZAC du Parc d'Hiver : les dépenses réelles s'élèvent à 880 010 €, achats et études pour 50 000 €, un crédit au cas où la décision serait de payer la compensation du défrichement, c'est un estimatif et enfin une ligne « frais de contentieux » de 700 000 € comme l'a précisé plus tôt monsieur le Maire qui permettra éventuellement de travailler avec l'avocat sur les procédures.

En précisant que pour équilibrer tout ça - je rappelle qu'il y avait un déficit sur la ZAC du Parc d'Hiver de 788 000 € - si on rajoute les 130 000 € de compensations, plus les frais de contentieux,... c'est un emprunt d'équilibre proposé bien supérieur à 1 million d'euros au chapitre 16 du budget.

Je vous propose de donner un avis favorable sur ce budget. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BOURDENX :

« Par rapport au choix qui a été fait sur les observations, on s'abstiendra sur ce sujet. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte la proposition du rapporteur et décide :**

**D'OPTER pour un vote par chapitres,**

**D'APPROUVER le budget primitif 2020 de la façon suivante qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
BUDGET PRINCIPAL M14	19 034 536.21	19 034 536.21
Section Investissement	4 833 059.10	4 833 059.10
Section Fonctionnement	14 201 477.11	14 201 477.11

**Vote : UNANIMITE**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX	169 896.12	169 896.12
Section Investissement	0.00	0.00
Section Fonctionnement	169 896.12	169 896.12

**Vote : UNANIMITE**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE	467 681.32	467 681.32
Section Investissement	58 191.68	58 191.68
Section Fonctionnement	409 489.64	409 489.64

**Vote : POUR = 27 ABSTENTION = 1 (Katia AMESTOY)**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
PARNASSE	385 160.00	385 160.00
Section Investissement	0.00	0.00
Section Fonctionnement	385 160.00	385 160.00

**Vote : POUR = 27 ABSTENTION = 1 (Katia AMESTOY)**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAILS	2 803 194.00	3 112 664.33
Section Investissement	953 398.00	1 262 868.33
Section Fonctionnement	1 849 796.00	1 849 796.00

**Vote : UNANIMITE**

<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
BUDGET ANNEXE ZAC DU PARC D'HIVER	4 125 798.07	4 125 798.07
Section Investissement	2 457 195.38	2 457 195.38
Section Fonctionnement	1 668 602.69	1 668 602.69

**Vote : POUR = 21 ABSTENTIONS = 7**



## 7 - Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : Yves SERVETO

Vote : AP/CP Bourg = POUR 27 ABSTENTION 1 (Katia AMESTOY)

AP/CP Plage = Unanimité

Questions/Observations : Néant

« Lors de la présentation du compte administratif j'aurais pu évoquer ce sujet mais je laisserai le soin à d'autres de l'évoquer.

Les APCP sont un ajustement sur les autorisations de programme et crédits de paiement. Quels en sont les principes ?

Quand une collectivité estime faire une opération d'investissement, admettons 10 millions d'euros, cette opération va s'étaler sur plusieurs exercices et elle s'engage dans une délibération à dire comment tous les ans elle va inscrire au budget les crédits pour réaliser cette opération. Admettons que cette opération de 10 millions d'euros soit faite sur trois ans, la première année elle met 2 millions d'euros, elle s'engage à mettre 3 millions d'euros en 2021 et le solde en 2022. C'est ce que l'on appelle des crédits de paiement, c'est une prévision sur les réalisations qui seront effectuées tous les ans. Ce sont des inscriptions budgétaires qui font que cette délibération lie la collectivité tous les ans à son budget primitif pour mettre les crédits suffisants pour payer.

J'attire l'attention pour les années à venir, il est important quand on arrive au 31 décembre de l'année, quand on fait l'état des RAR on fait aussi l'état des APCP. Et parce que l'on vote suffisamment tôt le compte de gestion et le compte administratif, cela permet de prendre très rapidement une délibération d'ajustement pour inscrire les inscriptions budgétaires quand bien même le budget de l'année en question ne serait pas voté. Et donc ici c'est un sujet qui sera aussi pointé du doigt, car il y a un dépassement sur le budget de la commune ; et là on ne fera pas appel au quart des crédits de l'année précédente car on est sur un APCP ni à la loi d'urgence qui autorisait à engager au-delà de 50 %.

C'est un APCP, il y a eu un conseil municipal en février, un autre en juin ; il y avait l'occasion me semble-t-il d'ajuster cet APCP. Aujourd'hui la ville de Mimizan - et l'ancien maire - a signé des mandats sans autorisation de crédits sur cet APCP. Cette délibération est une délibération de régularisation que nous vous proposons.

Je propose de donner un avis favorable. »

### Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de l'aménagement du Centre Bourg

Le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement du Centre bourg, initialement prévu à 1 414 090, passe à 1 520 433 €.

Par ailleurs, la répartition des crédits de paiement étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi :

	Montant TTC	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
Chapitre 20	63 259	45 056	6 303	11 900		FCTVA	201 784
Chapitre 204	44 160		44 160				
Chapitre 21	72 000		72 000				
Chapitre 23	1 341 014		200 033	748 683	392 298	Autofinancement Et/ou emprunt	1 318 649
	1 520 433	45 056	322 496	760 583	392 298		

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Katia AMESTOY) la proposition du rapporteur et décide :  
D'ACCEPTER les autorisations de programme et leurs affectations : le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement du Centre bourg de 1 520 433 €**

« C'est le même principe mais nous ne sommes pas en dépassement sur l'enveloppe. Il faut simplement ajuster ce qui peut être payé sur l'année 2020. Cette délibération aurait pu être prise antérieurement à aujourd'hui.

Je propose de donner un avis favorable. »

**Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de l'aménagement des Rues de la Plage Nord**

Le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement des Rues de la Plage Nord est maintenu à 1 176 500 €. Par ailleurs, la répartition des crédits de paiement étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi :

	Montant TTC	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
Chapitre 204	156 398		24 892	105 958	25 548	FCTVA	156 904
Chapitre 23	1 020 102	205 179	244 674	371 299	198 950	Autofinancement Et/ou emprunt	1 019 596
	1 176 500	205 179	269 566	477 257	224 498		

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :  
D'ACCEPTER les autorisations de programme et leurs affectations : le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement des Rues de la Plage Nord maintenu à 1 176 500 €.**

**8 - Montant et majoration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux – 2 votes distincts**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vote : - montant des indemnités : POUR 21 ABSTENTIONS 7 (opposition)  
- majoration des indemnités : POUR 21 ABSTENTIONS 7 (opposition)

Questions/Observations : Yves SERVETO, Katia AMESTOY, Xavier FORTINON, Chloé ANDUEZA, Michèle PERIER, Gilbert BADET, Sophie WEBER, Ivan ALQUIER

Le Conseil Municipal a déjà délibéré sur ce point lors de la séance du 13 juillet dernier. Cependant, en application de l'article L.2123-22 du CGCT modifié par la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 (article 92), le vote sur les indemnités et les majorations doit faire l'objet d'un vote distinct. Il vous sera donc proposé de voter séparément ces 2 points tels que présentés dans les projets de délibération annexés au présent rapport.

« Je rappelle que nous avons des majorations du fait que Mimizan est classée « ville touristique » et est chef-lieu de canton. La délibération a déjà été prise mais la préfecture nous demande de les séparer donc il faut voter pour les indemnités puis pour les majorations sur une deuxième délibération. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur SERVETO :

« Je précise que nombre de communes des Landes sont obligées aujourd'hui de refaire cette procédure. »

Madame AMESTOY :

« Puisque vous nous donnez l'occasion d'aborder le sujet pour la seconde fois, j'ai quelques observations à formuler.

Lors du dernier conseil municipal vous avez indiqué que l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus était inférieure à celle de la mandature précédente. Une telle réalité vous aurait sans doute arrangés sauf qu'elle est fautive. En me plongeant dans les chiffres, j'ai trouvé les montants exacts et il s'avère que l'enveloppe que vous proposez aujourd'hui de voter est supérieure d'environ 2 000 € à celle de l'ancienne mandature principale. Plus précisément en 2014 elle était de 147 527.42 € brut ; à comparer à celle d'aujourd'hui elle est de 149 842.12 €. Cela fait un écart de 2 314.70 €.

Je tiens à apporter ces précisions pour ne pas induire les mimizannais en erreur.

Par ailleurs, vous vous êtes vous-même augmenté, monsieur le Maire, de 450 € brut soit une indemnisation supplémentaire de 5 400 € par an que vous justifiez pour avoir compensé une perte de salaire et je reprends vos propos : « *Je ne suis pas à la retraite comme monsieur Plantier.* » A ce sujet vous avez dit travailler 70 %, ce qui laisse supposer que vous accordez 30 % de votre temps à la gestion de la commune.

Je résume. Vous toucherez plus que monsieur Plantier qui était à temps plein. Je termine en soulignant le fait que pour pouvoir vous augmenter, il aura fallu diminuer les indemnités de vos huit adjoints ce que vous avez tenté de maquiller en augmentant les conseillers délégués. C'est sans doute une conception du « socialement juste ».

Pour cette raison nous allons nous abstenir.

Nous aimerions savoir aussi quels sont les noms de vos conseillers délégués car nous ne le savons toujours pas. »

Monsieur SERVETO :

« Entre 2014 et 2020, on fait référence à l'indice le plus élevé de la fonction publique qui pour mémoire est passé d'exercice en exercice de 1022 à 1027 me semble t-il. Il y a la prise en compte de l'indice.

Si vous parlez de l'inscription budgétaire au budget, il y a toujours un crédit supérieur. Mais comme vous l'avez dit, monsieur le Maire, à la fin de l'année nous regarderons le réalisé sur cette inscription budgétaire tout en se disant qu'il y avait aussi sous l'ancienne mandature, et je l'ai dit tout à l'heure, des élus je crois au nombre de trois qui ont le fonds CAREL, la retraite complémentaire, pour lequel les élus cotisent à hauteur de 4% je crois et la collectivité cotise aussi à hauteur de 4 % pour faire le complément.

Ce sont les éléments que je voulais apporter. »

Monsieur le Maire :

« Je vais compléter. L'enveloppe financière pour les indemnités des élus sera moins importante que ce qu'il y a actuellement. Comme l'a dit monsieur Serveto, il y a trois élus dont deux qui sont présents ce soir qui bénéficient de 4 % de plus par rapport à la loi CAREL, il faut le dire aussi.

Oui, je travaille à 70 % sur mon emploi, je suis en télétravail à la commune et je ne compte pas mes heures. Si je suis là à huit heures, vous pouvez venir me voir à vingt heures parfois et au-delà. Donc aucune leçon à recevoir par rapport à votre investissement et par rapport au mien sur la commune. »

Monsieur FORTINON :

« Simplement pour expliquer la motivation de la délibération. Comme l'a expliqué monsieur Serveto, la loi vient de changer. Normalement on n'est même plus obligé de voter les indemnités ; quand elles ne sont pas votées cela veut dire qu'elles sont votées aux taux maximum. Par contre quand il y a des éléments supplémentaires comme des majorations , il y a obligation de délibérer de façon séparée.

On peut voir une contradiction dans votre vote car on propose ce soir de voter exactement la même chose qu'à la dernière séance du conseil municipal. Les seuls qui ont changé d'avis, ici, c'est vous.

S'il y a un sujet sur lequel je souhaite honnêtement qu'il n'y ait pas beaucoup de débat, c'est alimenter autre chose que personne ici ne partage, c'est la problématique des indemnités. Car sincèrement ramener toujours ça sur le tapis, il n'y a pas de difficulté pour moi de ce côté-là, je n'ai jamais regardé ce que faisaient les uns et les autres.

Mais ce qu'il est important de regarder comme l'a dit monsieur Pomarez, c'est l'investissement et non pas le montant des indemnités. C'est réellement le temps passé.

Chacun a conscience de l'investissement d'un certain nombre de vos collègues par le passé. C'est ça qu'il faut mettre en rapport.

Les montants votés sont les mêmes que ceux que vous aviez avant. Il n'y a pas de débat à avoir mais si vous le souhaitez on peut le mener. On peut parler de ce qu'il se passe dans d'autres communes où ça serait intéressant.

C'est bizarre on n'en a pas parlé du tout à la Communauté de Communes. Vous n'avez pas remarqué que ça avait baissé. Pourtant j'en ai entendu parlé même si je n'ai répondu à personne. Cela ne pose de problème à personne ; pendant que vous votiez à 100 % pour vous, vous critiquiez ceux qui votaient à 90 %.  
C'est une façon de voir les choses, c'est votre façon de voir les choses « socialement justes » comme vous dites. »

Madame ANDUEZA :

« Si je peux me permettre, on l'a vu ce soir vous voulez être sincères et transparents avec les chiffres. Nous, nous revenons sur notre décision car vous avez annoncé, sans parler de l'indice, que l'enveloppe que vous accordez était plus faible que la nôtre. Nous nous apercevons que c'est l'inverse pour environ 2000 €. On tenait à le souligner ce soir et c'est pour ça que l'on s'abstiendra.

Bien sûr pour le reste, vous allez travailler, on n'en doute pas. Mais on s'abstient car on veut revenir sur le fait que ce que vous avez dit n'était pas correct. »

Monsieur le Maire :

« A la fin de l'année, quand on aura exécuté le budget vous verrez que l'on est en-dessous de ce vous aviez. »

Madame AMESTOY :

« Je ne connais toujours pas le nom des conseillers délégués et leur fonction. »

Monsieur le Maire :

« Il y a quatre conseillers délégués, nous l'avions déjà dit, comme lors de votre mandature. Ils vont se présenter eux-mêmes. »

Madame PERIER :

« Je suis déléguée à l'emploi, au logement, au handicap et à l'intergénération. Je travaillerai avec l'ensemble des élus. »

Monsieur BADET :

« Je suis délégué à la relation avec les habitants, je suis second au niveau de l'urbanisme et des travaux. »

Madame WEBER :

« Je suis déléguée dans le domaine du développement durable avec l'Agenda 21 et la citoyenneté. »

Monsieur ALQUIER :

« Je suis délégué à l'économie sociale ce qui englobe les marchés, les commerces, l'artisanat, l'industrie et j'ai aussi une délégation dans l'agriculture et la forêt. »

**Monsieur le Maire soumet les questions au vote de l'Assemblée qui accepte par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (opposition) la proposition du rapporteur et décide :**

• **Montant des indemnités** : Article 1<sup>er</sup> : de fixer ainsi qu'il suit le taux des indemnités de fonction :

. Maire : 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

. Adjoints : 16,43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

. Conseiller délégué : 10,72% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 2 : L'indemnité du Maire sera versée à compter de la date de son élection et celles de adjoints et conseillers délégués à compter de la date du caractère exécutoire de l'arrêté leur déléguant des fonctions. Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.**

• **Majoration des indemnités** : Article 1<sup>er</sup>: D'autoriser l'application d'une majoration de 15% de l'indemnité de fonction octroyée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, la commune de MIMIZAN étant chef-lieu de canton.

**Article 2 : D'autoriser l'application d'une majoration de 25% de l'indemnité de fonction octroyée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, la commune de MIMIZAN étant classée station de tourisme.**

**Article 3 : De préciser que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

**Article 4 : De préciser que l'indemnité du Maire sera versée à compter de la date de son élection et celles des adjoints et conseillers délégués à compter de la date du caractère exécutoire de l'arrêté leur déléguant des fonctions.**

## 9 – Subvention aux associations 2020

Rapporteur : Annabel OLHASQUE

Vote : POUR 26 et 2 NON PARTICIPATIONS (Gilbert BADET et Muriel MAS)

Questions/Observations : Arnaud BOURDENX, Gilbert BADET, Muriel MAS

« La crise sanitaire ainsi que le report du second tour des élections ont fait que cette année des subventions sont attribuées en retard et dans l'urgence. De ce fait, nous n'avons pas pu recevoir toutes les associations ni travailler en commission comme nous aurions dû le faire.

Il vous sera proposé le 30 juillet de maintenir la quasi-totalité du montant consacré aux subventions aux associations. Le budget dédié aux subventions aux associations pour 2020 s'élèverait en conséquence à 155 000€.

Cependant, le contexte de la crise sanitaire nous amène à vous proposer de ne pas attribuer toutes les subventions lors de ce conseil municipal au cours duquel seulement une partie sera allouée auprès d'un grand nombre d'associations ayant déposé un dossier de demande de subvention. La commission « associations » s'est réunie le mardi 28 juillet 2020 pour étudier les conditions et montants d'attribution de cette première partie de l'enveloppe et se sont mis d'accord pour proposer au vote les montants de l'année précédente. Un état récapitulatif vous est donné ce soir sur table.

Concernant le reste de l'enveloppe, il sera conservé et sa distribution aux associations sera étudiée à l'automne.

Je tiens à préciser que l'année 2020 est une année particulière. Je tiens à remercier les associations qui ont refusé leur subvention afin de garder une enveloppe pour celles qui sont en difficulté. Les associations qui demandent des subventions en lien avec des événements qui n'ont pu avoir lieu seront reçues prochainement.

Je me suis engagée à réunir la commission en fin d'année afin de mettre en place des critères d'attribution pour qu'en 2021, nous puissions attribuer en toute transparence les subventions.

De plus, avant le vote du prochain budget je m'engage à recevoir toutes les associations afin de bien mesurer leur implication dans la vie de la commune et analyser leurs difficultés aussi bien sur le plan fonctionnel que sur les problèmes liés à l'utilisation des salles mises à leur disposition. »

Il vous est proposé ce soir de vous prononcer :

- L'inscription au budget 2020 de la somme de 155 000 euros au titre des subventions aux associations
- L'attribution d'une partie de cette somme à certaines associations pour un montant de 94 226.82 € qui prend en compte deux subventions déjà attribuées en juin
- Le maintien du solde de l'enveloppe pour une attribution après étude lors d'une prochaine séance du conseil municipal pour un montant de 60 773.18 €

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BOURDENX :

« Merci pour cet exposé.

Ce n'est pas une question mais un ensemble de remarques. J'ai l'impression que nous sommes finalement en phase avec votre modus operandi parce que nous avons fait de la même manière souvenez-vous mais le délai que nous nous sommes donné vous paraissait trop long pour rencontrer les associations avant le 15 juin. Le temps est long et vous le mesurez ; un mois ne vous a pas suffi. Et pour nous non plus.

Vous avez, je suppose, échangé avec les associations déjà rencontrées. Je suppose qu'il n'y a pas eu de surprises dans ce qu'elles vous ont dit. Elles sont toujours dans la même situation et nous avons entendu, vous et nous, les mêmes choses, et je pense que vous les avez reçues de la même façon que nous.

Bien sûr nous voterons pour ces initiatives.

Simplement si j'ai bien compris, vous attendez la rentrée pour laisser passer la fin de l'été ce qui nous paraît tout à fait normal. Nous avons également prévu une somme pour ceux qui se seraient trompés dans leurs prévisions d'ici à la fin de l'été ou au mois de septembre.

Si je comprends bien, ce sont des sommes beaucoup plus importantes que vous gardez en attendant de les distribuer en fin d'année ou en septembre/octobre. Je pense que les associations sont sincères – oui, il y a des gens sincères – et pensez tout de même que certaines ont peut-être besoin ponctuellement de trésorerie ; c'est en tous cas ce que j'avais entendu. C'est pour cela que nous avons décidé de donner très rapidement certains crédits à leur compte. »

Monsieur le Maire :

« C'est notre démarche. Ce soir on attribue aux associations qui ont fait la demande et on est restés sur des subventions attribuées l'année précédente. On fait le point par rapport à leur problématique, crise sanitaire et problème de trésorerie.

Madame Olhasque appelle les associations depuis quelques jours. Certains présidents ne sont pas joignables ou pas disponibles car en vacances, c'est pour cela que l'on reporte et on va étudier vraiment avec eux leurs besoins. Sachant l'importance, cela a été dit en deuxième partie, des critères qui vont être regardés par la suite pour l'attribution des subventions. On en a discuté en commission « associations » ; il y aura un travail collectif à mener sur les critères d'attribution.

Nous ne sommes pas partis comme vous avez pu le faire sur des courriers en augmentant deux fois la subvention sans avoir de dossiers étudiés.

Nous allons étudier les dossiers pour attribuer les subventions. »

Madame OLHASQUE :

« Par rapport à l'effet tardif du mois de septembre, beaucoup sont en vacances ; ils ont la chance d'avoir des congés l'été. Par contre beaucoup se posent des questions quant à l'avenir très proche c'est-à-dire le mois de septembre, ils ne savent pas s'ils vont pouvoir avoir des activités. Ils préfèrent attendre un peu tant que leur trésorerie tient le coup pour en parler concrètement pour voir ce qu'il en est et quelles vont être les marges de manœuvre s'il n'y a pas d'activités possibles en septembre. »

Monsieur BOURDENX :

« Pour finir sur le sujet : en aucun cas, monsieur le Maire, nous sommes partis, comme vous dites, à distribuer des subventions. Et je vais m'arrêter là. Chaque distribution a fait l'objet d'un rendez-vous avec des discussions chiffrées que j'ai encore en ma possession, fort heureusement, et dont les associations pourront témoigner. Je n'étais pas seul en rendez-vous bien sûr puisque c'était partagé. Que cela soit bien clair. »

Monsieur le Maire :

« Certaines associations ont été surprises de voir leur subvention doublée alors qu'elles n'avaient rien demandé. Mais on va en rester là et on va voter car c'est important pour elles et on s'engage dès la fin de l'été à avoir des contacts pour avoir des dossiers et attribuer le reste de l'enveloppe des subventions. »

Monsieur BADET :

« Je ne participe pas au vote en tant que trésorier d'une association. »

Madame MAS :

« Pour les mêmes raisons en tant que trésorière et secrétaire d'une association, je ne participe pas au vote. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 26 voix POUR et 2 NON PARTICIPATIONS (Gilbert BADET et Muriel MAS) D'ATTRIBUER les subventions aux associations pour l'année 2020**

**D'INSCRIRE au budget de la commune les crédits nécessaires au paiement de ces subventions.**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions.**

## **10 - Arènes – « Landes Emotions » - Tarif de location**

Rapporteur : Muriel MAS

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

« A notre arrivée le 28 juin dernier, nous avons constaté que la programmation estivale initialement prévue avait été annulée. En cause le contexte sanitaire du Covid. Il nous faut nous adapter au quotidien. Toutefois nous souhaiterions pouvoir proposer quelques animations à la population mimizannaise.

Nous allons garder quelques dates de spectacles gratuits initialement prévus sur la place du marché qui se dérouleront sur le bâtiment du Parnasse.

Avec la crise sanitaire qui nous touche, toutes les animations et spectacles estivaux initialement prévus ont été annulés.

Les protocoles évoluant constamment, il est désormais possible d'ouvrir le bâtiment des arènes sous certaines conditions.

Nous vous proposons donc de valider 3 dates (jeudis 6, 13 et 20 août 2020) à la location pour la Société Vuelta pour le spectacle « Landes Emotions » au tarif de 2000€ TTC pour ces 3 dates sachant que le tarif habituel est de 1000€ / date pour une entreprise ou association hors Mimizan.

Le protocole sanitaire imposé impacte fortement la jauge du bâtiment ce qui justifie une diminution du tarif de location pour que la société Vuelta puisse équilibrer son budget permettant ainsi à notre Ville d'avoir des animations.

Pour information, c'est un souhait, à ce jour la préfecture est en train de mettre encore plus de rigueur dans la gestion des spectacles de plein air. Nous sommes contraints de juger la jauge du bâtiment « arènes » et nous sommes en pleine discussion avec la préfecture pour espérer pouvoir obtenir un feu vert quant à la jauge qui

permettrait aux prestataires de rentrer dans leur seuil de rentabilité. Faute de quoi nous ne pourrions pas assurer ces trois dates.

Je vous demande de bien vouloir voter pour le tarif exceptionnel de 2000 € TTC. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**D'ACCEPTER la location des arènes à la société Vuelta pour son spectacle « Landes Emotion » au tarif de 2000 € pour la totalité des dates prévues (6, 13 et 20 août 2020).**

## 11 - Proposition pour le programme d'animation de la médiathèque pour l'année 2020

Rapporteur : Muriel MAS

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

La médiathèque souhaite soumettre au conseil municipal son programme d'animation pour l'année 2020. Cette programmation fait l'objet d'une demande de subvention de Mr le Maire auprès du Conseil Départemental des Landes qui doit être autorisé par le conseil municipal.

Chaque année, l'équipe de la Médiathèque propose une programmation de qualité en présentant des animations éclectiques représentatives des collections.

La crise sanitaire a un peu bouleversé le calendrier initial, mais certaines animations ont pu être reportées. Elles se dérouleront dans le respect des règles sanitaires ; sous réserve que la situation sanitaire le permette.

### Objectifs des manifestations :

- Découvrir un auteur de littérature jeunesse, un artiste, valoriser les collections de la ludo-médiathèque
- Affirmer la mission de lieu de rencontre et d'échange de la ludo-médiathèque (autour d'un thème, d'une passion, d'un enjeu de société...)
- Créer un lien entre les générations
- Faire connaître la ludo-médiathèque et en donner une image positive, dynamique vis-à-vis du public, des partenaires, de la tutelle

### Agenda 2020

Mois	Animation	Publics
<b>Février</b>		
1	Petit déj bidouille – Smalah	Enfants - Ados
24, 26 et 27	Stage Manga avec Shong	Ados
<b>Mars</b>		
7	Soirée Jeux avec As2Pik	Tous publics
<b>Septembre</b>		
26	Petit déj bidouille – Smalah	Enfants - Ados
<b>Octobre</b>		
31	Petit déj bibouille – Smalah	Enfants - Ados
<b>Novembre</b>		
novembre	Ateliers Phare – Cathy Goergler	Scolaires
3 novembre – 5 décembre	Exposition peintures Cathy Goergler	Tous publics
30 nov.- 4 décembre	Résidence Cie Si – Régis Lejonc	Scolaires
<b>Décembre</b>		
4	Lecture théâtralisée « Le Phare de Babel » par la Cie du Si	Adultes
19	Après-midi jeux	Tous publics

### Plan de financement 2020

Ce programme fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes selon le prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Prestations</b>	<b>Prix</b>		
Ateliers La Smalah	674,10 €		
Le phare de Babel	1 550,00 €	Conseil Départemental	1 582,76 €
Stage Manga - Shong	813,14 €	Mairie de Mimizan	1 934,48 €
Soirées jeux - As2Pik	480,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 517,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 517,24 €</b>

Il vous sera proposé  
 De valider le nouveau programme d'animations 2020  
 D'adopter le plan de financement correspondant  
 De solliciter les subventions  
 D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de tout autre organisme

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
 Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**DE VALIDER le nouveau programme d'animations 2020**

**D'ADOPTER le plan de financement proposé**

**DE SOLLICITER les subventions**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de tout autre organisme**

**12 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section P n°280 – Route de Baleste lieu-dit Les Gueigs - Retrait de la délibération du 26 septembre 2019**

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

Le 26 septembre 2019, le Conseil municipal a autorisé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée Section P n°280 route de Baleste au lieu-dit Les Gueigs à MIMIZAN, d'une superficie d'environ 910 m2 au prix de 75 euros le m2 à Madame Noéline SANGUE domiciliée 48 avenue du Parc d'Hiver à Mimizan et à Monsieur Sébastien BONAIN domicilié 57 impasse des chevreuils à Léon ou à toute personne morale s'y substituant.

La situation personnelle de Madame Noéline SANGUE et Monsieur Sébastien BONAIN ayant évoluée, ils ne souhaitent plus se porter acquéreurs conformément à leurs courriers reçus en date du 6 mai 2020.

Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération en date du 26 septembre 2019 portant sur la cession d'une partie de la parcelle P n°280, route de Baleste au lieu dit Gueigs à Mimizan à Madame Noéline SANGUE et Monsieur Sébastien BONAIN.

« Par rapport au budget 2020, le trésorier ici présent a déjà un manque dans son budget. Sur ce terrain, il y a une deuxième parcelle. Nous ne sommes pas du tout sûrs non plus de pouvoir la vendre. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.  
 Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**DE RAPPORTER la délibération en date du 26 septembre 2019 portant sur la cession d'une partie de la parcelle P n°280, route de Baleste au lieu dit Gueigs à Mimizan à Madame Noéline SANGUE et Monsieur Sébastien BONAIN.**



### **13 - Demande d'autorisation de défrichement parcelles L n° 43-44 lieu-dit Carquebin**

---

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

La commune de Mimizan a procédé à l'acquisition de ces parcelles actuellement boisées pour la création d'un pare feu. Ce détachement de terrain a eu pour effet de créer deux nouvelles parcelles cadastrales section L n° 43 et 44.

La DDTM des Landes demande que la demande d'autorisation de défrichement sollicitée sous la référence cadastrale L 12p soit actualisée sous les nouvelles références cadastrales.

Préalablement à la coupe des bois existants sur cette emprise, il est nécessaire de solliciter une autorisation de défrichement.

Il vous est demandé :

DE RETIRER la délibération du 26 septembre 2019 portant les anciennes références cadastrales (L n° 12p).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur lesdites parcelles L n° 43-44 auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**DE RETIRER la délibération du 26 septembre 2019 portant les anciennes références cadastrales (L n° 12p).**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de défrichement des parcelles L n° 43-44 d'une superficie de 5723 m<sup>2</sup> auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine.**

### **14 - Convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG40 - Mise à jour du PCS et du DICRIM – Mise en place d'exercice d'appropriation des documents**

---

Rapporteur : Daniel PUJOS

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

Notre commune s'est dotée au cours du dernier mandat, d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Au vu de la convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde, la mise à jour complète du Plan de Sauvegarde nous sera facturée forfaitairement 3 000 € mais sera subventionnée à hauteur de 65 % par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), subvention sous-réserve à ce jour.

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global soit 1 050 €.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais notre PCS et DICRIM, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, il vous sera proposé d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- D'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).**

**D'INTERVENIR à toutes pièces et formalités s'y rapportant.**

#### **15- Convention d'adhésion au groupement de commandes dédié à la fourniture de divers équipements et produits d'hygiène lié à la crise sanitaire – Conseil Département des Landes/CDG40/AML/MUTUALITE FRANCAISE**

Rapporteur : Marie-France DELEST

Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

Il vous sera proposé d'adhérer, dans les termes énoncés dans le projet de délibération et la convention annexés au présent rapport, au groupement de commande dénommé « COVID 19 » en cours de création par le Conseil Départemental des Landes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, l'Association des Maires des Landes et la Mutualité Française. Ce groupement de commandes sera dédié à la fourniture de divers équipements et produits d'hygiène liés à la crise sanitaire en cours.

« Le but étant de permettre aux collectivités de faire des économies en se groupant. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**D'ADHERER dans les termes énoncés dans le projet de délibération et la convention au groupement de commande dénommé « COVID 19 » en cours de création par le Conseil Départemental des Landes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, l'Association des Maires des Landes et la Mutualité Française.**

#### **16- Composition des commissions et désignation des délégués au sein des organismes extérieurs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

• Commission Communale Des Impôts (CCID) Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Katia AMESTOY, Gilbert BADET, Xavier FORTINON, Arnaud BOURDENX, Ivan ALQUIER, Michèle PERIER

• Commission d'accessibilité aux personnes handicapées Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Katia AMESTOY

• Syndicat mixte de protection du littoral landais Vote : UNANIMITE

Questions/Observations : Néant

#### La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation des commissaires

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général du conseil municipal.

La CCID est composée de 17 membres (commune de plus de 2000 habitants) :

- Le maire ou un adjoint délégué, président
- 8 commissaires titulaires
- 8 commissaires suppléants

Les 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions (être de nationalité française ou ressortissant européen, avoir 18 ans.....) dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms.

Propositions :

Titulaires :

- SERVETO Yves
- DELEST-BADETZ Catherine
- ALQUIER Ivan

Suppléants :

- LARGE Daniel
- DELEST Marie-France
- MARTINEZ Pierre

-LEZER Sophie  
- SOURBE Jean-Luc  
- WEBER Sophie  
- CORBEAUX Daniel  
- *BADET Gilbert*  
- BOUVILLE Josée  
- CASSAGNE Christine  
- COURREYAN Serge  
- JOUARET Morgane  
- FLECK David  
- LEZAMA Nicole  
- RINGEVAL Alain  
- CALAND Christine

- GASTON Emmanuel  
- BORDESSOULE Monique  
- MENVIELLE Dominique  
- PERSILLON David  
- LARRERE Dominique  
- DARMANTHE Corentin  
- OLHASQUE Annabel  
- CAULE Thierry  
- MAS Muriel  
- DUPORT Bertrand  
- *PERIER Michèle*  
- CARRERE Pierre  
- POUYDEBASQUE Florence

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle se réunit annuellement avec ou sans représentant de l'administration fiscale à la demande du directeur des services fiscaux et sur convocation du Maire ou de l'adjoint délégué.

Seuls les membres de la commission sont habilités à assister à la CCID à l'exception de tout autre personne. La présence du président ou de son suppléant est indispensable lors de la réunion. Un quorum est nécessaire. Son rôle est consultatif, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame AMESTOY :

« Sur quels critères vous êtes-vous basés pour désigner les membres de cette commission ?

Je pose la question car je constate que certaines personnes ne sont pas des élus municipaux, ce qui m'amène à considérer que vous avez ouvert sa composition à des personnes extérieures au conseil. Je trouve cela étonnant car je vous rappelle que vous aviez déclaré il n'y a pas si longtemps que les membres de l'opposition pourraient figurer dans chaque commission.

Or, en l'occurrence aucun d'entre nous n'est sollicité.

A contrario, j'ai été informée par certaines personnes choisies qui étaient très étonnées de voir leur nom figurer car elles n'étaient même pas informées de leur participation à la commission.

Je trouve donc que la façon de faire est pour le moins contestable et pose question.

De ce fait nous nous abstiendrons »

Monsieur BADET :

« Simplement pour rappeler qu'en 2014, c'était la même chose. Après on peut toujours critiquer la liste telle qu'elle est composée. Si vous faites référence à certaines personnes qui n'ont pas été sollicitées, je rappelle quand même que les propriétaires-exploitants ont toujours participé à toutes les commissions des impôts directs, de tout temps à jamais. »

Madame AMESTOY :

« Monsieur le Maire a dit le 28 juin au soir que l'opposition participerait à toutes les commissions.

De notre côté, monsieur Plantier n'avait jamais dit ça. »

Monsieur le Maire :

« D'accord.

Je n'ai peut-être pas été attentif à la composition de cette commission. Je vous propose de l'acter comme ça. Ce n'est pas une commission communale ni municipale, elle est ouverte aux agriculteurs, aux forestiers, à différentes personnes. »

Monsieur FORTINON :

« Comme cela a bien été expliqué et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous proposons ce soir une liste au directeur des finances publiques. Il choisira parmi les seize personnes proposées, huit membres titulaires.

Historiquement dans toutes les commissions communales des impôts directs, par rapport à la question posée par madame Amestoy, la grande majorité des membres ne sont surtout pas des élus municipaux. Ce sont des personnes totalement extérieures et qui ont, par contre, une bonne connaissance historique de Mimizan car l'objectif de cette commission est de regarder la problématique des valeurs locatives et du classement des différentes maisons.

Historiquement, dans toutes les commissions dans lesquelles j'ai siégé de 1989 à 2008, Christian Plantier était systématiquement invité - et il n'était pas élu à l'époque - parce qu'il était propriétaire d'une maison de référence et donc il définissait une catégorie. Les propriétaires forestiers, les agriculteurs y sont systématiquement car au niveau du foncier non bâti, ils sont largement représentatifs de l'imposition qu'il y a sur le territoire.

Cette commission n'est pas une représentation « politique ».

Pour résoudre le problème évoqué par madame Amestoy, on peut proposer au directeur des finances publiques

un membre de l'opposition au lieu d'un membre de la majorité. Il n'y aura pas de difficulté dans la mesure où il faudra également dire au directeur des finances publiques – car il n'est pas censé le savoir – que l'on souhaite qu'il y ait une représentation majorité/opposition et qu'il veuille bien choisir en ce sens. Car il va regarder des critères qui n'ont strictement rien à voir avec la représentation qui existe ici en conseil municipal. »

Monsieur BOURDENX :

« Il me semblait hier soir, monsieur Badet, sauf erreur de ma part avoir compris – bien sûr le sujet n'était pas le même car voté en Communauté de Communes – ou je confonds les sujets mais vous êtes venu me demander de rajouter deux personnes dans la liste dont madame Amestoy et madame Bourrel. Ou je me trompe ? C'est pour savoir, que ça soit clair. »

Monsieur BADET :

« Je suis venu hier soir vous dire que madame Amestoy et madame Bourrel étaient sur la liste pour la Communauté de Communes. »

Monsieur le Maire :

« Oui. Hier soir c'était pour la Communauté de Communes. »

Monsieur ALQUIER :

« On peut être à une commission municipale à la commission communale des impôts directs en n'étant pas élu, je confirme donc ce qui a été dit par monsieur Fortinon. Et il y a aussi une commission intercommunale des impôts directs qui va traiter du commerce et de l'artisanat notamment. La désignation des membres est du ressort de la Communauté de Communes. »

Madame PERIER :

« Si cela peut arranger, je peux laisser ma place à madame Amestoy si elle veut participer. Nous sommes faits pour travailler ensemble pendant six ans, il faudrait mieux partir sur de bonnes bases. »

Monsieur le Maire :

« Qui laisse sa place ? Qui veut, dans l'opposition, participer à la commission ?

Je refais donc la liste avec Madame Amestoy à la place de monsieur Badet et madame Bourrel à la place de madame Périer. »

Madame AMESTOY :

« Nous vous remercions. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

**• Commission Communale Des Impôts (CCID)**

**DE VOTER à main levée**

**D'ACCEPTER la liste proposée ci-dessous en qualité de délégués titulaires et suppléants de la ville de MIMIZAN pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs après désignation des 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal par le Directeur départemental des finances publiques**

**Propositions :**

**Titulaires :**

- SERVETO Yves
- DELEST-BADETZ Catherine
- ALQUIER Ivan
- LEZER Sophie
- SOURBE Jean-Luc
- WEBER Sophie
- CORBEAUX Daniel
- AMESTOY Katia
- BOUVILLE Josée
- CASSAGNE Christine
- COURREYAN Serge
- JOUARET Morgane
- FLECK David
- LEZAMA Nicole
- RINGEVAL Alain
- CALAND Christine

**Suppléants :**

- LARGE Daniel
- DELEST Marie-France
- MARTINEZ Pierre
- GASTON Emmanuel
- BORDESSOULE Monique
- MENVIELLE Dominique
- PERSILLON David
- LARRERE Dominique
- DARMANTHE Corentin
- OLHASQUE Annabel
- CAULE Thierry
- MAS Muriel
- DUPORT Bertrand
- BOURREL Elodie
- CARRERE Pierre
- POUYDEBASQUE Florence

**PRECISE que ces désignations sont valables pour toute la durée du mandat**

### La Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Afin de compléter la délibération du 13 juillet 2020, il vous sera proposé de fixer la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées comme suit :

- Président : le Maire
- Représentants de la commune : 5 conseillers municipaux
- Représentants des usagers et des personnes handicapées : 5 sièges
- Par ailleurs, pour tout sujet évoqué nécessitant des connaissances dans des domaines précis, le Maire peut inviter toute personne en capacité de fournir les éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux

Monsieur le Maire prendra ensuite l'arrêté nommant les membres de cette commission (les élus désignés dans la délibération du 13 juillet 2020 seront nommés dans cette commission)

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame AMESTOY :

« Je voudrais simplement savoir, quels sont les cinq sièges, à qui d'autres les avez-vous proposés ? »

Monsieur le Maire :

« Pour l'instant, ce n'est pas fait. On va y réfléchir. Ce soir c'est la composition : cinq conseillers municipaux et cinq autres sièges représentants des usagers et des personnes handicapées. Rien n'est arrêté pour l'instant. »

Madame AMESTOY :

« J'aurais pensé que vous auriez déjà proposé aux associations de handicapés qu'il y a sur Mimizan. Elles attendent. »

Monsieur le Maire :

« On va les consulter. »

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

• **Commission d'accessibilité aux personnes handicapées**

**DE FIXER la composition de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées comme suit :**

- **Président : le Maire**
- **Représentants de la commune : 5 conseillers municipaux :**
- **Représentants des usagers et des personnes handicapées : 5 sièges**
- **Par ailleurs, pour tout sujet évoqué nécessitant des connaissances dans des domaines précis, le Maire peut inviter toute personne en capacité de fournir les éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux**

**DE DIRE que Monsieur le Maire prendra ensuite l'arrêté nommant les membres de cette commission dont les élus désignés dans la délibération du 13 juillet 2020**

**PRECISE que cette désignation est valable pour toute la durée du mandat.**

### Syndicat mixte de protection du littoral landais

Conformément aux statuts du syndicat mixte de protection du littoral landais, il vous sera proposé de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la commune de Mimizan afin de siéger au Comité Syndical.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite

**Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :**

• **Syndicat mixte de protection du littoral landais**

**DECIDE de voter à main levée**

**DESIGNE en qualité de délégués pour la ville de MIMIZAN au sein du Syndicat Mixte du Littoral Landais les conseillers municipaux suivants :**

**Titulaire :**

- Daniel PUJOS

**Suppléant :**

- Annabel OLHASQUE

**PRECISE que cette désignation est valable pour toute la durée du mandat.**

Monsieur le Maire :

« Je pense que l'ordre du jour est épuisé.

Je remercie les agents de la commune et leur dévouement ces jours-ci pour avoir monté un conseil comme celui-là avec un ordre du jour dense comme il était.

Je remercie particulièrement Damien Balade à la comptabilité qui a beaucoup œuvré également ces jours-ci.

Merci à vous. »

**Fin de la séance à 22h25**

Monsieur le Maire :

« Je pense que l'ordre du jour est épuisé.

Je remercie les agents de la commune et leur dévouement ces jours-ci pour avoir monté un conseil comme celui-là avec un ordre du jour dense comme il était.

Je remercie particulièrement Damien Balade à la comptabilité qui a beaucoup œuvré également ces jours-ci.

Merci à vous. »

Fin de la séance à 22h25

